



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JUIN 2023

DELIBERATIONS

Publication n°345 du 26 juin 2023

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
PUBLICATION

DELIBÉRATIONS

Conseil Départemental

- Réunion du 23 juin 2023
 - Vœu Pour l'inscription de la santé mentale comme grande cause nationale
 - Vœu Pour la préservation des Hautes-Pyrénées face aux menaces liées au loup

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 13 octobre (Décision modificative n°2)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 23 JUIN 2023

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil départemental s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel PÉLIEU.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle ABADIE.

Date de la convocation : 09/06/2023

Le Président du Conseil départemental ouvre la séance à 9 heures 30.

L'ordre du jour est le suivant :

4^e Commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

- 401 LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DES HAUTES-PYRENEES 2023-2029

5^e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- 501 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 ET ADMISSIONS EN NON VALEUR
- 502 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS
- 503 ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT TOULOUSE AIRE METROPOLITAINE
- 504 ADHESION A L'INSTITUT FRANÇAIS DE GOUVERNANCE PUBLIQUE
- 505 RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT 2016-2021
- 506 RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2022

Voeux

- « Pour l'inscription de la santé mentale comme grande cause nationale » *déposé par les groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires, Nos territoires en Commun, Progrès & Solidarité, Socialistes et Apparentés*
- « Pour la préservation des Hautes-Pyrénées face aux menaces liées au loup » *déposé par les groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires, Socialistes et Apparentés*

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>TROISIEME REUNION DE 2023</p>
---	--

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 9 juin 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Véronique THIRULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Maryse CARRERE à Monsieur Louis ARMARY, Madame Nicole DARRIEUTORT à Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Frédéric RE à Madame Véronique THIRULT, Monsieur Jean-Michel SEGNERE à Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DES HAUTES-PYRENEES 2023-2029

DOSSIER N°401

Madame Geneviève ISSON, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président concluant à l'approbation du schéma départemental de développement de la lecture publique des Hautes-Pyrénées 2023-2029.

La lecture publique est une compétence obligatoire des départements. A travers l'action de la Médiathèque départementale (MD65), la collectivité soutient le réseau départemental de lecture publique, constitué à ce jour de 66 bibliothèques. Les missions de la MD65 sont des missions de soutien (acquisition, prêts et diffusion de collections, conseil), de formation et d'animation en matière d'animation culturelle. Elles visent à faciliter l'accès à tous les haut-pyrénéens à la culture.

La loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, prévoit en son article 10 que « les bibliothèques départementales ont pour mission, à l'échelle du département : [...] 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Ce schéma se définit comme un projet structurant, pour le développement d'une véritable politique culturelle et sociale de l'établissement. Il a pour vocation de stimuler une relation vivante entre la lecture, et plus généralement la culture, et la population, de conforter des propositions plurielles et foisonnantes et d'animer un réseau de lecture public dynamique et innovant. Il vient, par ailleurs, réaffirmer et consolider les missions de la médiathèque départementale.

Pour ce faire, il définit des objectifs stratégiques et les actions à développer.

Ce schéma est également un préalable à toute nouvelle demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Il est proposé d'approuver le Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique, qui marque l'engagement du Département en la matière.

Après avis de la quatrième commission,

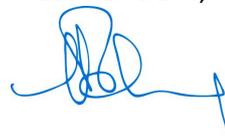
Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'approuver le Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique 2023-2029, joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

Schéma départemental de développement de la lecture publique

2023
2029

Pour un schéma de la lecture publique

PRÉAMBULE

Les bibliothèques des collectivités territoriales [...] ont pour mission de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

Loi 2021-1717 dite loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

Les bibliothèques, véritable atout pour la dynamisation des territoires, évoluent en élargissant leur offre de proposition documentaire mais aussi en prenant en compte l'usager et les services offerts.

Elles sont devenues de véritables espaces de rencontres, d'animation, des lieux où se mêlent le savoir et le loisir. Elles sont des lieux d'accueil et de ressources favorisant, notamment, l'inclusion des personnes en difficulté. Elles accompagnent aussi le public dans la transition numérique.

C'est dans ce mouvement d'ouverture et d'adaptabilité que le Département souhaite inscrire pleinement l'investissement et le soutien de la Médiathèque départementale (MD65) auprès du réseau de lecture publique des Hautes-Pyrénées en élaborant le schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDLDP).

Ce schéma définit les orientations stratégiques et les objectifs sur une période donnée (2023-2029) et prend appui sur :

- un diagnostic territorial
- une démarche participative mise en oeuvre au sein de l'équipe de la Médiathèque départementale
- les besoins exprimés par les partenaires usagers des services de la MD65





SOMMAIRE

01

Elaboration du projet

Démarche participative p5

02

Etat des lieux et diagnostic du territoire

Configuration territoriale p6

Liaisons et accès p6

Démographie p7

Economie p8

Culture p9

03

La Médiathèque départementale

Présentation p10

Personnel p11

Collections p11

Bâtiment p11

04

Le réseau départemental de lecture publique

Présentation p12

Typologie des lieux p15

Modalités de desserte p15

L'action culturelle p16

Finalement..... p17

05

Axes stratégiques 2023-2029

Présentation p18

Axe 1 : un territoire équilibré et attractif p19

Axe 2 : la MD, soutien du territoire p23

Axe 3 : pour des médiathèques inclusives et

ouvertes à tous les publics p26

Annexes

Sommaire p31

Organigramme MD65 P32

La nouvelle typologie de l'Association des Bibliothécaires

Départementaux..... p33

Exemple de fiche action..... p35

ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Configuration territoriale

Aux portes de l'Espagne, limitrophe de la Région Nouvelle-Aquitaine, le département des Hautes-Pyrénées fait partie de la région Occitanie.

Il est limitrophe des départements des Pyrénées-Atlantiques (Nouvelle-Aquitaine), du Gers, de la Haute-Garonne, et de la province de Huesca (Espagne).

Trois régions naturelles bien distinctes composent le paysage haut-pyrénéen : la montagne et ses vallées, les coteaux et les plaines.

Les Pyrénées recouvrent au sud, la moitié du territoire du département avec de nombreux sommets à plus de 3 000 mètres d'altitude. Elles forment une barrière naturelle entre la France et l'Espagne, ne permettant qu'un seul accès routier vers l'Aragon par le tunnel d'Aragnouet-Bielsa.

L'altitude des Pyrénées s'estompe progressivement en remontant vers le nord, et les montagnes cèdent la place au piémont, limité à l'est par le vaste plateau de Lannemezan et à l'ouest, par le bassin du gave de Pau qui forme une large vallée de Lourdes à Argelès-Gazost.

Le département possède deux petites enclaves, survivance du Moyen-Age, dans le département voisin des Pyrénées-Atlantiques.

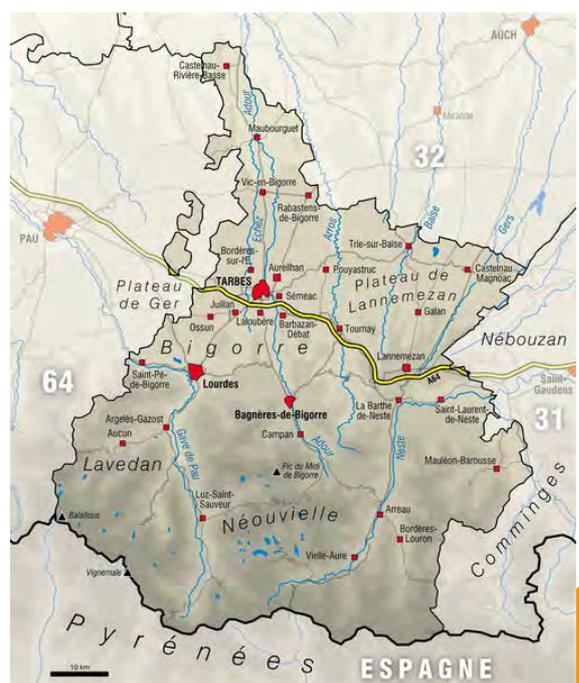
Avec une superficie de 4 464 km², le département est l'un des moins étendus de France.

Liaisons et accès

Les Hautes-Pyrénées sont traversées par l'autoroute A64 reliant Bayonne à Toulouse. Plus globalement, cette autoroute s'inscrit dans une grande transversale "grand sud" qui traverse la France d'ouest en est, de Bayonne à Nice.

Le territoire est également desservi par le réseau ferroviaire via la liaison Toulouse-Bayonne. Un réseau de bus régional, liO, dessert quotidiennement les établissements scolaires et offre aussi des liaisons vers les stations de ski (St Lary, La Mongie, ...) ou les préfectures des départements limitrophes.

Situé à mi-chemin entre Tarbes et Lourdes, l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées assure une liaison quotidienne avec Paris et des vols internationaux hebdomadaires. Ces vols fréquents résultent de la pratique du pèlerinage à Lourdes et de l'attrait des Pyrénées.



Carte des Hautes-Pyrénées - © Graphithèque - stock.adobe.com

ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Démographie

Le département des Hautes-Pyrénées compte 222 219 habitants (source INSEE 2019) et s'étend sur 4 464 km². La préfecture est Tarbes (42 758 habitants) et le département compte également deux sous-préfectures : Bagnères-de-Bigorre (7 085 habitants) et Argelès-Gazost (2 911 habitants).

C'est un territoire peu urbanisé hormis l'agglomération tarbaise. La Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (122 970 habitants) représente plus de 50 % de la population globale du département, pour autant, elle reste elle-même un territoire majoritairement rural. Ainsi sur les 615 km² de l'agglomération, 310 km² de terres agricoles et 245 km² de forêts et d'espaces naturels.

469 communes composent les Hautes-Pyrénées dont 393 ont moins de 500 habitants (84 %). Le solde migratoire de +0.5% est largement au dessus de la moyenne nationale alors que le solde naturel est déficitaire -0.4%, preuve que le département accueille de nouveaux habitants. Le nombre de transactions immobilières ne cesse de croître.

Sur l'ensemble du territoire la densité de population avoisine 51.5 habitants au km² (donnée 2020) et se caractérise, comme le reste du territoire d'Occitanie, par une population plus âgée que la moyenne nationale.

Le Département porte une attention particulière aux jeunes : le Pacte Jeunesse a été voté en Assemblée départementale le 24 juin 2022. Ce pacte a pour ambition de renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes et de leur permettre de mieux se l'approprier.

Les adolescents / jeunes adultes (10-24 ans) représentent 24 % (29,6 % en moyenne nationale)





ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Economie

Le tourisme est la première activité économique des Hautes-Pyrénées et revêt donc une importance toute particulière. Centre mondial de pèlerinages, Lourdes attire de nombreux touristes et se place comme seconde ville hôtelière de France accueillant plus de 5 millions de visiteurs par an. Le thermalisme et le thermoludisme ont aussi une importance économique considérable dans les vallées.

La chaîne des Pyrénées et la zone montagneuse du département constituent aussi un atout touristique naturel majeur où les vacanciers viennent pratiquer, le ski, la randonnée, le cyclisme,... Les stations de ski sont nombreuses et sont les plus vastes de la chaîne pyrénéenne française.

De nombreux sites sont très réputés : ainsi le cirque de Gavarnie, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, le pont d'Espagne ou l'observatoire du Pic du Midi de Bigorre, tous deux Grands Sites d'Occitanie, etc.

L'activité industrielle est principalement concentrée dans le territoire de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Le département, qui s'est longtemps illustré dans le matériel électrique, le ferroviaire et l'industrie militaire, est désormais tourné vers l'aéronautique et l'électronique. Autour de l'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées, se déploie la zone d'activité Pyrène Aéro Pôle: Tarmac Aerosave, l'entreprise Daher... Cette activité industrielle est renforcée par la présence du pôle universitaire tarbais (6 000 étudiants) qui forme notamment des techniciens, ingénieurs et chercheurs dans le domaine de l'aéronautique.

La ville de Lannemezan s'est tournée, quant à elle, vers l'industrie chimique avec Arkema ou Knauf.

Enfin, les Hautes-Pyrénées, territoire de culture du maïs, d'élevage, de vigne sont largement tournées vers l'agroalimentaire (nord du département).



ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Culture

Les Hautes-Pyrénées disposent de structures et d'acteurs culturels nombreux qui proposent aux publics une offre diversifiée et de qualité.

La présence, à Ibos, du Parvis Scène Nationale Tarbes Pyrénées, de ses salles de cinéma et de son centre d'art, est un réel atout.

Autre salle labellisée, la Scène de Musiques Actuelles la Gespe à Tarbes participe elle aussi au dynamisme de la création et de la diffusion artistique à Tarbes aux côtés de Tarbes en scène (le Pari, fabrique artistique et le Théâtre des Nouveautés).

La vie culturelle est aussi très présente dans les vallées et les territoires plus ruraux ; des scènes de proximité telles que la Maison de la Vallée à Luz-Saint-Sauveur, la Maison du Savoir à Saint-Laurent de Neste, l'Alamzic et la Halle aux Grains à Bagnères-de-Bigorre, le Lalanno à Lalanne-Trie, l'Octav à Vic-en-Bigorre et d'autres encore jouent un rôle essentiel de diffusion du spectacle vivant auprès des publics de territoires ruraux ou éloignés.

Des associations jouent un rôle structurant et le travail de fond qu'elles mènent depuis longtemps porte ses fruits en terme de sensibilisation aux diverses formes d'arts vivants et d'arts plastiques, de renouvellement et de fidélisation des publics dans le département. Pour ne nommer que les principales : la Ligue de l'Enseignement, Traverse, le Cartel Bigourdan, Jazz Pyr, Dans6T, les Maynats, Passing, Omnibus, etc.

Les Hautes-Pyrénées sont aussi terre de festivals : festival de Gavarnie, Piano Pic, le récent mais remarquable festival de l'Offrande Musicale, le festival d'Anères, à Tarbes : Equestria et Tarbes en Tango, et bien d'autres encore qui ont su trouver leur public et sont globalement bien répartis dans l'ensemble du territoire.

La littérature rencontre les arts vivants notamment lors de deux temps forts : le désormais historique Mai du Livre à Tarbes et le très prometteur festival « Le Murmure du Monde » en Val d'Azun.

Les pratiques artistiques ne sont pas en reste. L'enseignement de la musique est particulièrement présent avec un Conservatoire à rayonnement départemental (Henri Duparc) à Tarbes mais aussi de très nombreuses écoles de musique et ce jusque dans les fonds de vallées. Les ateliers de théâtre et de cirque sont également nombreux et présents dans différents territoires.

Les Hautes-Pyrénées ont la chance de bénéficier d'un réseau particulièrement important de salles de cinéma y compris en milieu rural, voire très rural : en dehors de Tarbes et de Lourdes il n'y a pas moins de 13 salles, dont la plupart sont classées « Art et essai » (10 dépendent du Réseau Cinéma Parvis), qui offrent aux haut-pyrénéens et aux touristes une programmation de qualité.

Enfin, des lieux de patrimoines et des musées : abbayes, châteaux (notamment le château de Lourdes et son musée dotés de riches collections sur le pyrénéisme), le musée des Hussards au sein du jardin Massey à Tarbes, etc...

A noter : le Département est propriétaire de deux abbayes : l'abbaye bénédictine de Saint-Sever-de-Rustan et l'abbaye cistercienne de l'Escaladieu. Dans cette dernière, il propose depuis de nombreuses années une programmation culturelle (art contemporain et spectacle vivant : musique, théâtre, cirque, etc).

80 médiathèques et bibliothèques participent de cet environnement culturel riche et peuvent collaborer avec ces acteurs.



LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Présentation

La Médiathèque départementale (MD65) relève d'une compétence obligatoire des Conseils départementaux (Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat). Ses missions ont été précisées par la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021. Au sein du Département des Hautes-Pyrénées, elle fait partie de la Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque qui elle-même relève de la Direction du Développement Local.

Elle a pour mission l'organisation et la promotion de la lecture publique par :

- la mise à disposition de collections documentaires : prêt de livres, documents multimédia, supports d'animation, afin d'aider les bibliothèques à proposer une offre répondant aux besoins des habitants.
- le conseil et l'accompagnement des communes et des intercommunalités dans leurs projets de création, réhabilitation ou aménagement de bibliothèque.
- la formation des bénévoles et des salariés à la gestion d'une bibliothèque, l'accueil du public, la médiation, la connaissance des collections...
- l'expertise et la mutualisation des moyens dans différents domaines, en particulier l'informatisation et les ressources numériques.
- la promotion des bibliothèques comme des lieux de diffusion culturelle de proximité
- la prise en considération des publics éloignés de la lecture.

C'est un service public gratuit qui s'adresse à toutes les personnes investies dans la gestion quotidienne des bibliothèques du réseau de lecture publique.

L'ensemble de ces missions s'inscrit dans la volonté du Département de proposer aux hauts-pyrénéens une offre culturelle forte, diversifiée, accessible à tous, attractive et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Située sur le boulevard intérieur de Tarbes, la MD65 reste facilement accessible par tous les partenaires quelle que soit leur localisation géographique et inversement.

L'offre de services de la MD65 est largement utilisée par les bibliothèques du réseau. Elle ne cesse de s'adapter aux évolutions rapides qui ont lieu dans les bibliothèques, notamment en diversifiant ses propositions et en mettant l'accent sur l'action culturelle et la formation professionnelle.

Aujourd'hui, la MD65 est confrontée à de nouveaux enjeux induits par de nouveaux modes de fonctionnement, de nouveaux publics et de nouveaux besoins des partenaires : s'adapter devient indispensable.



LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Le personnel



4 agents de catégorie A
9 agents de catégorie B
8 agents de catégorie C
1 agent contractuel

22 agents = 21,6 ETP

Bien qu'en diminution depuis une dizaine d'année, cet effectif est de plus en plus qualifié et professionnalisé. Près de 70% des agents relèvent de la filière culturelle.

Répartis au sein de deux services (service collections et service réseau, voir organigramme en annexe), les agents ont des missions communes, ils participent tous à la diffusion, la gestion et la promotion des collections de la médiathèque dans et « hors les murs ».

Parmi eux, une équipe de médiathécaires expérimentés dispense régulièrement des formations professionnelles auprès des bibliothécaires du département.

Le bâtiment

L'entrée de la MD65 est située sur un parking partagé avec les écoles, les commerces situés juste à côté et les quelques habitants voisins. Une rampe facilite l'accès au service pour les personnes à mobilité réduite. Le bâtiment de 1200m², inauguré en 1976, est facilement repérable grâce à une architecture très marquée « années 70 », une couleur visible et des panneaux signalétique apposés sur les murs.

Des travaux ont eu lieu en 2005, diminuant de moitié la surface allouée aux collections au profit de la création de nouveaux espaces : bureau, salle de réunion/formations, etc.

De manière générale, le mobilier est globalement satisfaisant et en bon état mais non approprié pour envisager une valorisation des collections ou l'accueil des partenaires (espace de circulation réduit, manque de lumière naturelle, présentation des ouvrages au « kilomètre », ...).

Ce constat va de pair avec une organisation spatiale plus générale des locaux qui est un frein sérieux à l'accueil des partenaires pour du prêt sur place.

Les collections

Plus de 200 000 documents composent les collections physiques proposées par la MD65 (livres, CD, DVD) dont une offre spécifique de collections adaptées (livres en gros caractère, braille, livres audio, Dys...).

Chaque année, plus de 140 000 transactions de prêt sont effectuées tous supports confondus.

A cela s'ajoute une offre numérique régulièrement évaluée et retravaillée, accessible sur le portail en ligne de la Médiathèque (hapybiblio.fr). Elle se décline dans différents domaines (presse, cinéma, formation) et vise à compléter au mieux les collections physiques déjà mises à dispositions des bibliothèques partenaires.

Les statistiques de consultation sont en constante augmentation.

La richesse des collections et la variété de l'offre sont à ce jour possibles grâce à un budget annuel d'acquisition de 195 000 euros.



LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Présentation

La Médiathèque départementale fédère et accompagne un réseau de 66 bibliothèques (1 réseau intercommunal mutualisé de 5 bibliothèques, 3 bibliothèques de niveau A, 3 bibliothèques de niveau B, 8 bibliothèques de niveau C, 16 bibliothèques de niveau D et 36 bibliothèques de niveau E - critères de l'Association des Bibliothécaires Départementaux, voir typologie en annexe) réparties sur l'ensemble du territoire. L'ensemble de ces bibliothèques regroupe près de 8 000 emprunteurs actifs (données 2022).

En 2012, dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale (PER65), le réseau départemental de lecture publique a profité d'une aide à l'informatisation : le Département a doté chaque établissement de matériel informatique et d'un logiciel de gestion commun (Orphée.net).

En parallèle, il a également financé et mis en œuvre le portail du réseau de lecture publique « Ha-Py Biblio ». Ces initiatives ont été un levier fort permettant d'inscrire les bibliothèques dans de nouvelles dynamiques et ainsi améliorer et moderniser leur attractivité.

Cependant, l'état actuel du réseau départemental est le résultat du manque d'attention pour les dispositifs d'aide (années 90 et début des années 2000) qui ont permis à des départements proches et tout aussi ruraux de se doter d'un réseau d'équipements structurants.

En effet, moins de 20% des lieux de lecture accompagnés par la Médiathèque départementale sont gérés par du personnel salarié, et uniquement 10 agents sont issus de la filière culturelle. A l'exception des zones urbaines (par exemple, Vic-en-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre ou Argelès-Gazost), la grande majorité des bibliothèques du réseau départemental est gérée par des bénévoles.

Souvent engagés dans cette mission de service public à l'âge de la retraite, ces bénévoles, très majoritairement des femmes, représentent une force de travail hétéroclite mais indispensable pour le fonctionnement des établissements des communes rurales.

La Médiathèque départementale s'engage à professionnaliser ces partenaires grâce à une offre annuelle de formation, d'échanges et de partage de bonnes pratiques. Leur implication est toutefois à la mesure de leur disponibilité et des moyens mis à leur disposition par les communes.

De manière générale, l'engagement des bénévoles a été mis à mal par la crise de la COVID, qui a éloigné une partie des personnes investies dans la gestion d'une bibliothèque. Par ailleurs, si 1 bénévole sur 3 en France est retraité, la part est bien plus importante pour le réseau départemental qui compte ainsi près de 90% de retraités parmi ses bénévoles. La réforme repoussant l'âge de départ à la retraite pourrait avoir un impact important sur l'engagement bénévole et de fait, sur la survie de certains établissements.



LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

A l'exception du réseau de lecture publique Adour-Madiran, le réseau départemental ne compte aucun autre réseau intercommunal et est ainsi privé des bénéfices de la mutualisation. Sur 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), 7 ont pris la compétence "construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire", chacun se déterminant sur la prise en charge, ou non, d'une ou de plusieurs bibliothèques. Deux EPCI ont pris la compétence "activités culturelles et sociales" ce qui n'induit pas la gestion d'un (ou de plusieurs) équipement de lecture publique.

En parallèle, le réseau des bibliothèques de l'agglomération Lourdes-Tarbes-Pyrénées, regroupe 10 bibliothèques et 1 ludothèque.

La Médiathèque départementale ne dessert pas directement les bibliothèques du réseau de lecture publique de l'agglomération TLP, mais elle propose des services à ces établissements, notamment du prêt de matériel d'animation ou de la formation.

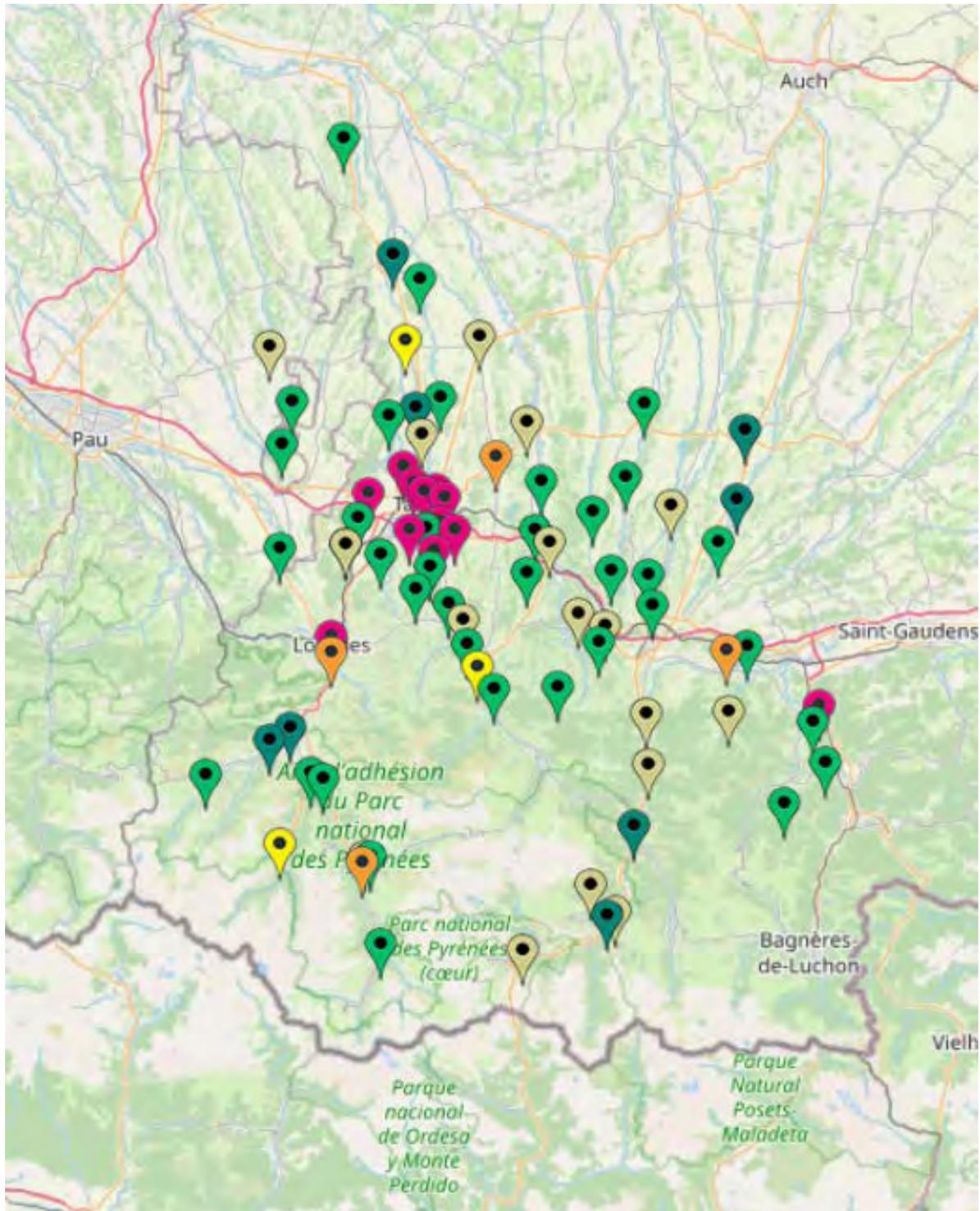
Il existe deux bibliothèques, rattachées au réseau Bibliothèque pour Tous à Capvern-les-bains et La Barthe-de-Neste.

Géographiquement, l'implantation des bibliothèques sur le territoire est plus prononcée sur la partie centrale et la partie occidentale du département (aire urbaine de l'agglomération TLP, Vallée des Gaves et Adour Madiran). La partie orientale (Côteaux, Vallées des Nestes, de la Barousse et du Louron) reste encore largement sous dotées. Ainsi, des zones « blanches » pas ou peu équipées subsistent, telles que la vallée du Louron et le plateau de Lannemezan.

Le réseau de lecture publique départemental est en constante mutation et le maillage reste irrégulier avec de grands écarts qualitatifs quant à l'offre proposée, toutes les bibliothèques ne répondant pas aux critères préconisés (surface, personnel, offre documentaire et de services).

Dans une logique d'équilibre territorial, la Médiathèque départementale souhaite cibler ses interventions au plus près des besoins et poursuivre le renforcement de sa présence sur le terrain.

CARTE DES BIBLIOTHÈQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES



LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

(Données SCRIB 2022)

Typologie des lieux



81 % des bibliothèques gérées par bénévoles



42 % des bibliothèques n'ont pas de budget d'acquisition

Les bibliothèques disposant d'un budget d'acquisition ont en moyenne 1 300 € /an mais il existe d'énormes écarts (de 20 € à 36 000 €).

- Niveau de professionnalisation très faible
- Aide indispensable de la MD65 pour le prêt de collections et l'ingénierie

Modalités de desserte



2 bibliobus permettent des échanges importants de livres 2 fois par an



1 véhicule léger "navette" achemine les documents réservés par les lecteurs a minima 1 fois par mois (10 circuits)



Depuis 2020, mise en place de "Drive" avec retrait de documents sur place ou livraison par un agent MD65



Possibilité de prendre rendez-vous et de choisir directement les documents dans les magasins de la MD655

- Les diverses possibilités de desserte séduisent les partenaires
- En 10 ans, la fréquence des déplacements en navette a été multipliée par deux

A noter : Les partenaires souhaiteraient que la totalité du matériel d'animation leur soit amené par navette

Cette évolution des modes de desserte et d'échanges impacte la logistique et le transport des documents. Pour l'ensemble des agents, cela se traduit par de plus en plus de ports de charge répétitifs, des gestes et postures physiques parfois compliqués et traumatiques, ... et une inadéquation entre le véhicule utilisé pour les navettes et les besoins et/ou les pratiques.



LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

L'action culturelle

En matière d'action culturelle, la Médiathèque départementale se positionne comme :

- Porteuse de projet : **Prix ados " Hautes Pyrénées tout en auteurs "**

Ce prix littéraire, créé en 2008 est né de la volonté de donner aux jeunes l'envie de lire, de leur faire découvrir la production littéraire francophone contemporaine et de leur donner le goût de l'écrit et de l'échange littéraire. Désormais incontournable pour les partenaires (bibliothèques, établissements scolaires, librairies, ...), ce prix connaît un franc succès auprès des jeunes lecteurs du département qui sont chaque année plus d'un millier à y participer.

- Fédératrice/coordonnatrice de manifestations nationales sur l'ensemble du territoire :
 - **Premières Pages :**

Conduite conjointement par les services de la Médiathèque départementale et la Direction Enfance-Familles, cette opération consiste à sensibiliser les tout-petits et leur famille au livre et à la lecture en offrant un album à chaque enfant accueilli dans un foyer haut-pyrénéen.

Tout au long de l'année, la programmation d'actions de valorisation et d'animation autour de la littérature pour les tout-petits prolonge le dispositif et vise aussi à réduire les inégalités d'accès à la lecture, à la culture et à être un outil de soutien à la parentalité.

- **Mois du film documentaire :**

La MD65 coordonne depuis plus de 15 ans cette manifestation à l'échelle départementale avec les bibliothèques partenaires. Ce développement et cet accompagnement permettent d'offrir au public des projections de films documentaires, de qualité, enrichies par des rencontres avec les réalisateurs ou des débats.

En complément de ces actions phares, la Médiathèque accompagne également les partenaires du réseau dans la mise en œuvre de leurs manifestations que celles-ci s'inscrivent dans un calendrier national (**Partir en livre, les Nuits de la lecture, le Printemps des poètes, la Fête du jeu ...**) ou relèvent de leur propre initiative.

Le développement de ces actions a été rendu possible grâce à la signature d'un premier Contrat Territoire-Lecture (2017-2019) entre la DRAC et le Département des Hautes-Pyrénées. Ce dernier a rendu possible le déploiement de l'opération Premières pages. La signature d'un CDLI (2021-2022) a quant à lui permis de renforcer la présence culturelle de la Médiathèque départementale dans les territoires ruraux.

Aujourd'hui, afin de consolider son rôle dans le développement et l'accès à la culture et à la lecture, la Médiathèque départementale souhaite accroître sa présence sur le département au plus près des partenaires et investir dans des moyens logistiques appropriés afin d'augmenter la qualité d'ensemble de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

FINALEMENT...

	FORCES	FRAGILITÉS
GÉNÉRALITÉS	Très bonne image de la MD65 auprès du réseau départemental	Bâtiment inadapté aux usages et besoins actuels
COLLECTIONS	Variété et diversité des supports de collections (physiques et numériques)	Offre de ressources numériques non proposée aux habitants de l'agglomération TLP
ACTION CULTURELLE	Quantité importante et variée de supports d'animation Des actions pérennes (Prix ados, Mois du film documentaire, Premières Pages)	Besoin de formalisation et de développement
FORMATIONS	Offre de formation très appréciée (qui favorise l'évolution des bibliothèques)	Faible participation des bénévoles aux formations : entrave la montée en compétence et l'évolution des petites structures
DESSERTE	Diversité des modes d'échanges et flexibilité appréciées par les partenaires	Bâtiment à réaménager pour mieux penser l'accueil des partenaires lors d'échanges sur place
INGENIERIE	La MD65 accompagne tous les projets des collectivités qui le souhaitent. Cette ingénierie est très appréciée et jugée nécessaire	L'ingénierie n'est assurée que par les cheffes de service. Elle ne peut, en l'état, être prise en charge par les médiathécaires
CONVENTIONS	Conventions avec les communes partenaires revues en 2021-2022	Des conventions signées mais pas toujours respectées
SUBVENTION	Engagement DRAC (2017-2022) via CTL/CDLI/DGD Possibilité d'aide du Département ²² en investissement (construction, travaux,...)	Pas d'aide financière au fonctionnement des bibliothèques de la part du CD

Le schéma de la lecture publique

PRÉSENTATION

L'accès de tous hauts-pyrénéens à la culture, où qu'ils vivent dans le territoire et quelle que soit leur condition physique ou sociale, est un enjeu pour le Département.

À travers son schéma départemental de développement de la lecture publique, le Département s'engage à favoriser la densification du réseau de bibliothèques dans les zones les moins équipées, tout en accompagnant les collectivités, les intercommunalités et les médiathèques du département dans leurs projets. Pour ce faire, le Conseil départemental s'appuie sur la technicité et le professionnalisme des agents de la Médiathèque départementale.

Les grandes orientations stratégiques retenues contribueront donc à une plus grande équité d'accès aux médiathèques sur le territoire, à l'essor de médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics, tout en poursuivant et en renforçant son rôle d'expertise auprès des territoires.

3 axes pour la lecture publique dans les Hautes-Pyrénées :

AXE 1 - Un territoire équilibré et attractif

AXE 2 - La Médiathèque départementale, soutien du territoire

AXE 3 - Pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics



AXE 1- UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF

L'accompagnement du territoire est un sujet central pour la Médiathèque départementale qui souhaite apporter son soutien et mettre à disposition ses compétences au plus près des bibliothèques locales pour les développer, les faire évoluer, les moderniser, ... et ainsi offrir des services et des outils de manière équitable à tous les hauts-pyrénéens.

Objectif 1 - Rechercher une équité territoriale

Objectif 2 - Encourager la mise en réseau des bibliothèques

Objectif 3 - Favoriser l'émergence de projets culturels



AXE 1- UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF

Objectif 1- Rechercher une équité territoriale

- 01** **Pour des équipements adaptés**
Permettre aux bibliothèques d'améliorer leurs conditions d'accueil, de s'adapter aux nouvelles pratiques et aux attentes des usagers
- 02** **Pour un service public de qualité**
Mettre en valeur l'attractivité des bibliothèques et leur impact sur les populations
- 03** **Pour des Hautes-Pyrénées sans zone blanche**
Se donner comme objectif que chaque haut-pyrénéen ait accès à une offre de qualité à moins de quinze minutes de son domicile

- Sensibilisation et formation des élus
- Réalisation d'une étude territoriale sur la répartition et la proximité des bibliothèques dans le territoire
- Accroissement de la fréquence de déplacement des médiathécaires et de la circulation des documents dans le territoire
- Trouver une interconnexion entre le réseau départemental de lecture publique et le réseau de lecture publique de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et concourir à la professionnalisation des bénévoles et salariés des bibliothèques
- Rédaction d'un document sur les modalités d'intervention de la MD65



AXE 1- UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF

Objectif 2 - Encourager la mise en réseau des bibliothèques

01 **Rencontres et échanges territorialisés**
Animer le réseau à travers des événements fédérateurs et des rencontres professionnelles thématiques

02 **Mise en place d'outils professionnels partagés**
Réinventer les modes de partage et d'échange des savoirs et des compétences

03 **Mutualisation, partage et transmission de savoir-faire, d'échanges et de pratiques**
Faciliter la coopération entre les bibliothécaires du réseau

- Travailler la territorialisation des médiathécaires
- Faire un état des lieux des acteurs socio-culturels et éducatifs de chaque territoire
- Repenser l'espace professionnel du site Hapybiblio (créer une boîte à outil)
- Revoir les formes de communication et d'information (interne et externe)
- Proposer des formats courts d'information
- Mettre en place une réunion plénière annuelle des partenaires du réseau
- Accompagner les premiers projets coopératifs



AXE 1- UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF

Objectif 3 - Favoriser l'émergence de projets culturels

- 01** **Aider les bibliothèques à acquérir compétences et savoir-faire**
Former les bibliothèques du réseau à la méthodologie de projet

- 02** **Faire connaître les outils existants proposés par la MD65**
Faire en sorte que l'offre de matériel d'animation de la MD65 soit connue du plus grand nombre

- 03** **Développer de nouvelles actions portées par la MD65 en lien avec les collections**
Porter une attention particulière aux domaines qui ne sont pas actuellement pas valorisés

- 04** **Valoriser la culture sous toutes ses formes dans les bibliothèques du réseau**
Accompagner les bibliothèques dans l'évolution de leurs missions et le renfort des partenariats

- S'appuyer sur les bibliothèques expérimentées
- Faire évoluer la forme de communication et la forme d'accès aux actions portées par la MD65
- Travailler en transversalité avec les services du Département
- Organiser des temps de rencontres entre bibliothèques et acteurs culturels



AXE 2 - La MD65, soutien du territoire

Une partie de l'évolution des bibliothèques, leur capacité à s'adapter aux attentes et besoins de la population et donc de proposer un service public de qualité et attractif, repose sur les propositions d'accompagnement et les ressources offertes par la Médiathèque départementale.

Aussi, le défi à venir de la MD65 est de conforter ses missions essentielles, de faire connaître ses actions et de les développer tout en étant en phase avec les attentes des bibliothèques du territoire.

Objectif 1 - Faciliter la diffusion des collections

Objectif 2 - La Médiathèque départementale, centre de ressources



AXE 2 - La MD65, soutien du territoire

Objectif 1 - Faciliter la diffusion des collections

01

Faciliter l'accueil des partenaires à la MD65

Repenser l'accueil et ses espaces dédiés

02

Faciliter la circulation des documents afin de s'adapter aux besoins des bibliothèques partenaires

Mettre en place des possibilités de prêts et de retours facilités

03

Engager la Médiathèque départementale dans une économie verte

Mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire (vente de documents retirés des collections, boîtes à lire, ...)

- Réfléchir à la réaffectation d'un bibliobus pour une nouvelle valorisation des collections
- Organiser régulièrement une vente des documents déclassés.
- Valoriser en interne les collections retirées du fonds vers les services de la collectivité (MDS, PMI notamment).
- Mettre des boîtes à lire à disposition du réseau.
- Installer des boîtes à lire dans différents services du Département.



AXE 2 - La MD65, soutien du territoire

Objectif 2 - La Médiathèque départementale, centre de ressources

01

Accentuer le rôle de conseil auprès des élus et des bibliothécaires

Accompagnement professionnel en matière de création, d'aménagement des espaces et de leur accessibilité, de constitution de fonds adaptés, de développement des publics, de dispositifs d'aide financière pour les bibliothèques ...

02

Préserver et développer le rôle de la MD en matière de collections

Etre en capacité de questionner et de faire évoluer l'offre documentaire (physique et numérique) de la MD

03

Etre facilitateur dans la mise en place de projets culturels " clé en main"

De l'accompagnement de proximité à l'usage des outils d'animation en passant par le développement des ressources mises à disposition, jusqu'à la conception d'une programmation culturelle itinérante à mutualiser avec et/ou entre les bibliothèques du réseau

04

En matière de formations organisées par la MD65

Faire évoluer les formes de formations proposées par la MD65 (formes plus courtes, formations en distanciel, délocalisées...)

- Organiser le partage de connaissances et de compétences en interne et dans le réseau (veille documentaire, ...)
- Former les médiathécaires à leur rôle d'ingénierie dans les territoires
- Travailler en transversalité avec le service Arts Vivants et Arts Plastiques de la Direction



AXE 3 - Pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics

Les bibliothèques sont actrices de la cohésion sociale et de l'inclusion des personnes en difficulté. Elles sont attendues sur des actions qui permettent l'accès à la culture pour tout un chacun quel que soit son âge, son milieu social, ses difficultés (physiques ou intellectuelles).

Présente aux côtés des bibliothèques du réseau de lecture publique pour les soutenir dans leur volonté de favoriser l'inclusion, la Médiathèque départementale propose, à travers le schéma départemental de développement de lecture publique, de renforcer et/ou développer les actions envers des publics empêchés ciblés : la petite-enfance, les personnes âgées et les personnes sous main de justice.

Objectif 1 - Renforcer les actions envers les publics empêchés

Objectif 2 - Pour des bibliothèques au service de tous

Objectif 3 - Favoriser les partenariats entre structures sociales, éducatives et le réseau départemental de lecture publique



AXE 3 - Pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics

Objectif 1 - Renforcer les actions envers les publics empêchés ciblés

01

Positionner la MD65 comme interlocuteur référent pour le réseau sur la question de l'accueil des publics empêchés

Désigner des agents référents et spécifiquement formés sur ces questions qui accompagneront élus et bibliothécaires

02

Pérenniser et valoriser les actions menées en interne ou par des partenaires du réseau ou d'autres services et institutions

Faire un état des lieux de l'existant (lecture aux tout-petits en structure petite enfance, portage à domicile pour les personnes âgées, intervention en EHPAD, action culturelle en milieu carcéral, ...) pour le valoriser et le renforcer

03

Accompagner les bibliothèques partenaires

Inscrire annuellement une ou des formation(s) sur les publics empêchés dans le programme de la MD65

Organiser des échanges sur les pratiques et les savoir-faire

→ Désigner et former un/ des médiathécaire(s) de la MD65, référents des publics empêchés

→ Identifier les partenaires possibles pour coordonner avec eux des projets spécifiques à ces publics

→ Elargir l'offre de formation de la MD65 au delà des seuls bibliothécaires

→ Proposer des outils d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics



AXE 3 - Pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics

Objectif 2 - Pour des bibliothèques au service de tous

01

Via une proposition de collections adaptée

Elargir la politique documentaire de la MD65 pour l'adapter aux besoins des publics en situation de handicap, éloignés de la lecture ou empêchés

02

Via le développement des ressources numériques

Porter la mise en œuvre d'un portail de ressources numériques mutualisées avec l'agglomération TLP

Accompagner le public à l'usage des ressources numériques

03

Via des conseils aux élus

Accessibilité des bâtiments

Politique horaire et tarifaire, etc.

→ Réfléchir à une proposition numérique adaptée

→ S'assurer de l'adéquation du site Hapybiblio avec le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA)

→ Réaliser un état des lieux des établissements non accessibles au regard de la loi de 2005

→ Communiquer largement sur la mutualisation des ressources numériques

→ Créer un fonds spécifique " Lire autrement"

→ Mettre en œuvre le dispositif " Facile à lire"

→ Créer et valoriser une malle "Dys/10"



AXE 3 - Pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics

Objectif 3 - Favoriser les partenariats entre structures sociales, éducatives et le réseau départemental de lecture publique

01 **Maintenir un partenariat avec les établissements scolaires** Faciliter le partenariat école/ bibliothèque de proximité

02 **Porter une attention particulière aux projets relevant de l'Education aux Medias et à l'Information (EMI) et à l'Education Artistique et Culturelle (EAC)**

Pérenniser nos actions (Prix ados et Mois du doc) auprès des collèges et des lycées dans le cadre des EAC

03 **Favoriser le développement d'une culture commune entre professionnels de la lecture publique, les acteurs sociaux et éducatifs**

Ouvrir l'offre de formation à ces acteurs

- Réaliser un état des lieux des ressources existantes autour des EMI et EAC
- Proposer des outils pour les partenaires sur les questions EMI et EAC
- Veiller à rattacher les questions relatives aux EMI et EAC à nos actions
- Diversifier le contenu des formations MD proposées
- Cibler les destinataires de l'envoi du programme de formations MD

Afin d'évaluer la mise en œuvre de ce schéma au regard des évolutions et du développement des territoires et de leurs bibliothèques, le COPIL (composé des membres de la 4ème commission) :

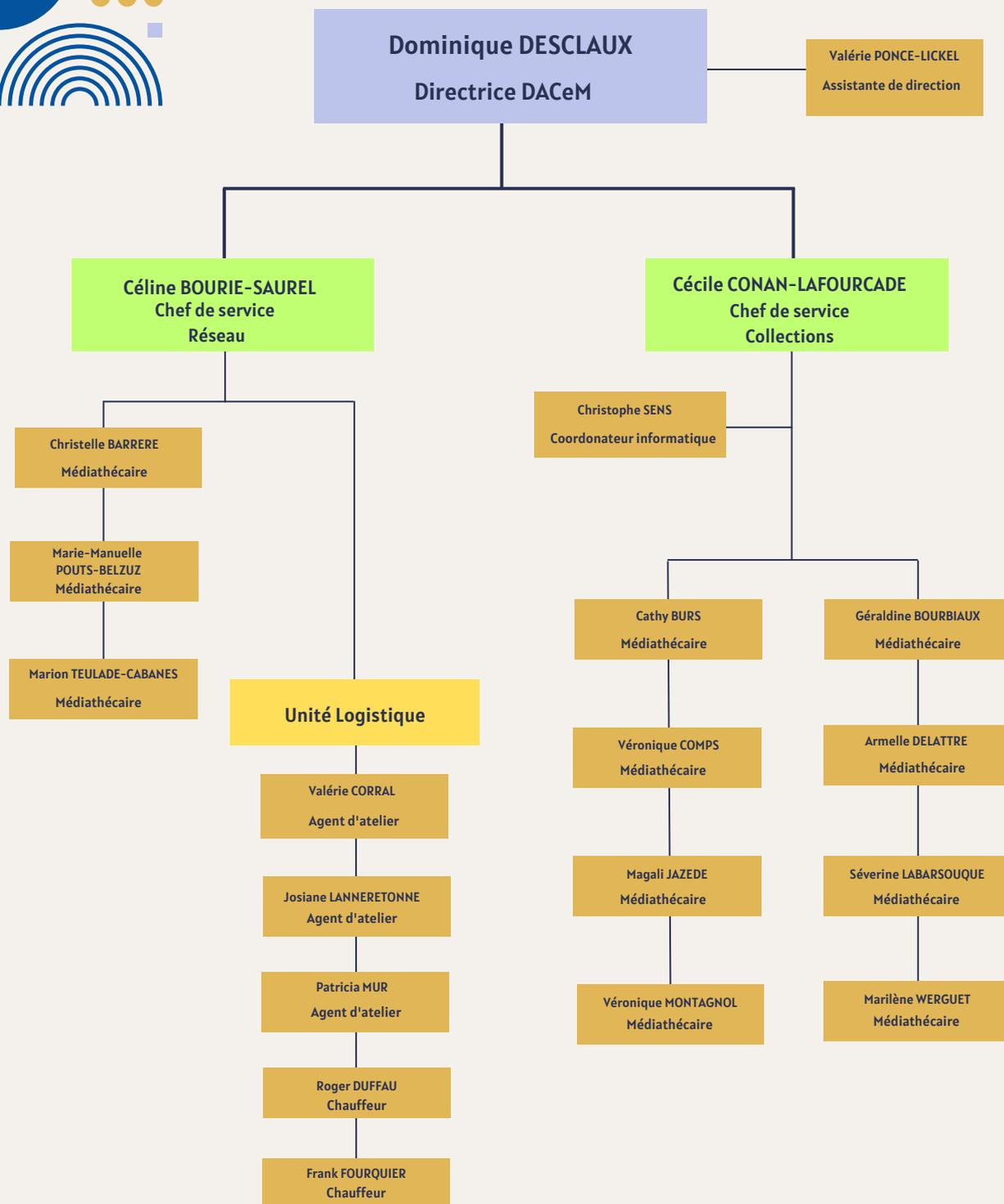
- **veillera au bon fonctionnement de la mise en œuvre des actions**
- **évaluera les avancées à partir des objectifs fixés.**

A cet effet, une série de fiches action (voir fiche action type en annexe) sera soumise aux membres du COPIL

ANNEXES

1. Organigramme MD65
2. La nouvelle typologie de l'Association des Bibliothécaires
Départementaux
3. Exemple de fiche action

Organigramme MD65





La nouvelle typologie de l'Association des Bibliothécaires Départementaux (version du 30 mai 2021)

En lien avec le cabinet TMO et l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture, le groupe évaluation de l'ABD a élaboré en 2019 une nouvelle typologie. Celle-ci propose une vision synthétique des établissements de lecture publique (ELP) plus proche et plus explicative de la situation réelle. Elle a vocation à rendre mieux compte de l'activité réelle des ELP. Elle a été construite à partir de la notation, par une cinquantaine de Bibliothèques départementales, d'un échantillon représentatif de 2 500 ELP.

Les critères de la nouvelle typologie

Dimensions	Critères	Notation 1 : Très défavorable = TD 2 : Défavorable = D 3 : Intermédiaire = I 4 : Favorable = F 5 : Très favorable = TF
Offre de services	Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitants	1 : moins de 500 € (y compris aucune dépense) ; 2 : de 500 à 1499 € ; 3 : de 1500 à 1999 € ; 4 : de 2000 à 2999 € ; 5 : 3000 € et plus
	Nbre de types d'actions au sein de l'établissement	1 : Aucune action ; 2 : un type unique ; 3 : deux ou trois types d'actions ; 4 : quatre ou cinq types d'actions ; 5 : six types d'actions ou plus
	Accès à Internet au sein de l'ELP	1 : Aucun poste informatique et pas de wifi ; 2 : case volontairement vide ; 3 : Présence de postes informatiques non connectés à internet ; 4 : Présence de postes informatiques connectés à internet ; 5 : Connexion wifi publique
	Diversité de l'offre de collections	1 : Aucun autre support proposé que le livre ; 2 : Un unique autre support proposé ; 3 : Deux autres supports proposés ; 4 : Trois autres supports proposés ; 5 : Quatre ou cinq autres supports proposés
Bâtiment et facilité d'accueil des publics	Nbre d'heures d'ouverture hebdomadaire	1 : Moins de 4 heures ; 2 : de 4 à moins de 6 heures 30 ; 3 : de 6 heures 30 à moins de 12 heures ; 4 : de 12 à moins de 18 heures ; 5 : 18 heures et plus
	Surface	1 : moins de 50 m ² ; 2 : de 50 à 99 m ² ; 3 : de 100 à 149 m ² ; 4 : de 150 à 299 m ² ; 5 : 300 m ² et plus
Équipe	Nbre de personnel qualifié	1 : Pas de salarié ni de bénévole qualifié ; 2 : Pas de salarié mais au moins un bénévole qualifié ; 3 : Au moins une personne salariée sans salarié qualifié ; 4 : Au moins un salarié qualifié avec un faible ratio par rapport à la pop. couverte (<0,5 etp pour 1000 hab.) ; 5 : Au moins un salarié qualifié avec ratio intermédiaire ou important par rapport à la pop. couverte (>=0,5 etp pour 1000 hab.)
Publics	Emprunteurs actifs pour 1000 habitants	1 : moins de 50 ; 2 : de 50 à 99 ; 3 : de 100 à 149 ; 4 : de 150 à 199 ; 5 : 200 et plus
	Nbre de prêts (tous types de documents) pour 1000 habitants	1 : Moins de 1 000 ; 2 : de 1 000 à 1 999 ; 3 : de 2 000 à 3 499 ; 4 : de 3 500 à 4 999 ; 5 : 5 000 et plus.

Les modalités de calcul de la nouvelle typologie

Étape 1 : noter les situations pour chaque critère et compter le nombre de situations selon 4 scores

Prenons l'exemple de 2 Établissements de lecture publique fictifs

ELP	Dépenses docs	Nb d'actions	Internet	Div. offre	Ouv. hebdo	Surf.	Person. qual.	Emprunteurs	Nb prêts	4 scores			
										Nb TF	Nb TF ou F	Nb I ou F ou TF	Nb TD
Triffouillis - les-Oies	I	TF	TF	TF	TF	TF.	F	TF	D	6	7	8	0
Ys	TD	I	TD	TD	D	TD	TD	F	TD	0	1	2	6

Étape 2 : typologiser l'ELP selon les 4 scores en suivant les modalités de calcul

Modalités de calcul de la typologie	
Type A	Au moins 5 situations très favorables
Type B	Au moins 6 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 4 situations très favorables
Type C	Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux ou à défaut au moins 4 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 3 situations très favorables
Type D	N'est ni en A, B, ou C et si le nombre de situations très défavorables est inférieur à 5
Type E	N'est pas en A, B ou C et si le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5.

Dans les exemples précédents, on obtient :

ELP	Typologie finale
Triffouillis-les-Oies	A
Ys	E

Les variables du rapport Néoscrib mobilisées

Critères	Variables du rapport Scrib mobilisées
Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitants	F714
Nombre de types d'actions au sein de l'établissement	H401, H409, H413, H417, H420, H424, H501, H504
Accès à Internet au sein de l'ELP	C105, C106, C120
Diversité de l'offre de collections	D211, D409, D411, D444, D447, D448, E515
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	C101
Surface	C301
Nbre de personnel qualifié	G104, G106, G134, G135, G136, G137, G138, G139, G140, G143, G130
Emprunteurs actifs pour 1000 habitants	E103
Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1000 habitants	E239

Les seuils par critère

Critères	Seuils
Nbre de personnel qualifié	Pour les cas avec moins d'un cinquième d'ETP de personne qualifiée, on assimile ces situations à une absence d'ETP qualifiée.
Diversité de l'offre de collections	Nbre d'abonnements en cours (D211) : >= 2 Nbre de documents sonores, fonds propre et BD (D409 + D447) : >=300 Nbre de documents vidéo, fonds propre et BD (D411 plus D448) : >=50 Nbre de jeux vidéo (D444) : >=5

3.2 RENDRE LES MEDIATHEQUES ACCESSIBLES

DÉVELOPPER DES PROJETS D'ANIMATIONS SPÉCIFIQUES FACILE À LIRE

CONSTAT

Certains publics sont éloignés du livre et de la lecture du fait de pathologies, de difficultés d'apprentissage, d'une relation difficile avec la lecture.

Dans le cadre de « Lire autrement » et à partir de janvier 2023, la Médiathèque Départementale souhaite développer et proposer un projet « Facile à lire » en direction de ce public des bibliothèques de son réseau de lecture publique.

OBJECTIF

- Proposer un autre chemin de lecture aux personnes pour lesquelles l'acte de lire est difficile
- Créer une nouvelle offre de lecture dans les bibliothèques du réseau
- Promouvoir la lecture et prévenir l'illettrisme
- Inciter les bibliothèques du réseau à établir de nouveaux partenariats avec des structures locales
- Elargir la fréquentation de la bibliothèque aux publics qui en sont exclus
- Développer de la médiation autour de ces espaces

DESCRIPTION

L'offre de lecture « Facile à lire » sera issue d'une sélection réalisée par 2 médiathécaires de la MD65 en charge du fonds « Lire autrement ». Le reste de l'équipe portera cependant une vigilance particulière à cette thématique lors de ses acquisitions, le domaine « Facile à lire » étant vaste et transversal.

PUBLIC

Publics qui ne se sentent pas à l'aise dans une bibliothèque, personnes qui cherchent des lectures « faciles », public « Dys » et personnes âgées peuvent être concernées, adultes en situation d'illettrisme / qui n'ont jamais maîtrisé l'apprentissage de la lecture, personnes pressées ou fatiguées ...

CALENDRIER

Mise en oeuvre 2023

COÛT

2500€/an

EQUIPE PROJET

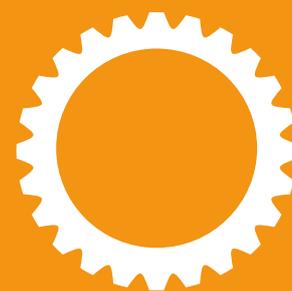
Cheffes de service MD/ 2 médiathécaires MD/ bibliothécaires du réseau / élus

EVALUATION

- Nombre de personnes participants aux formations
- Nombre de bibliothèques empruntant les malles
- Création d'une fiche bilan à remettre lors de l'emprunt (Actions menées, nombre d'emprunteurs...)

VIGILANCE

- Bien cibler les publics et les difficultés rencontrées
- Développer des partenariats locaux avec des organismes et structures déjà en contact avec les publics pressentis



Direction du Développement Local

Médiathèque départementale
18 boulevard Claude Debussy
65000 Tarbes



<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>TROISIEME REUNION DE 2023</p>
---	--

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 9 juin 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Maryse CARRERE à Monsieur Louis ARMARY, Madame Nicole DARRIEUTORT à Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Frédéric RE à Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Jean-Michel SEGNERE à Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

DOSSIER N°501

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'adopter :

1/ la décision modificative n°1 du budget principal ci-dessous :

La décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses :

- en fonctionnement à 60 000 €,
- en investissement à 1 398 027 €.

I - Section de fonctionnement

RECETTES

Ajustement de recettes	60 000,00
Total	60 000,00

DEPENSES

Crédits nouveaux	998 404,00
Virements internes à la section	0,00
Transfert entre sections	4 679,54
Dépenses imprévues	-943 083,54
Total	60 000,00

II - Section d'investissement

RECETTES

Ajustement de recettes	1 398 027,00
Total	1 398 027,00

DEPENSES

Crédits nouveaux	1 100 000,00
Virements internes à la section	0,00
Transfert entre sections	- 4 679,54
Dépenses imprévues	302 706,54
Total	1 398 027,00

2/ la mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP)

Telle qu'annexée dans l'extrait du plan pluriannuel d'investissement

3/ les admissions en non-valeur sur le budget principal pour :

- 44 128,86 € sur des titres de recette émis,
- 2 788 € sur des recettes n'ayant pas fait l'objet de l'émission d'un titre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

BUDGET PRINCIPAL - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Décision Modificative n°1

Séance plénière du Conseil Départemental du 23 juin 2023

Annexe 1

FONCTIONNEMENT

RECETTES

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DCBN	30004	70-0202/70878	Remboursement frais par des tiers	0,00	60 000,00	60 000,00
			Ajustement de recettes		60 000,00	
			TOTAL		60 000,00	

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DDL	51012	65-71/6574	Programme 5CAUE - Subvention CAUE	385 000,00	80 000,00	465 000,00
DGS	47181	011-0202/617	Etudes et audits	107 000,00	72 000,00	179 000,00
DGS	54074	014-01/7398	Remboursement trop-perçu fraction TVA 2022	0,00	776 404,00	776 404,00
DGS	52144	66-01/6688	Indemnité de remboursement anticipé	0,00	40 000,00	40 000,00
DGS	54076	011-0202/6281	Adhésion institut français de gouvernance publique	0,00	5 000,00	5 000,00
DDL	54075	011-71/6281	Adhésion agence urbanisme, aménagement Toulouse aire métropolitaine	0,00	25 000,00	25 000,00
Crédits nouveaux					998 404,00	
DDL	54031	011-94/6231	RICE - Communication action mise en tourisme	100 000,00	-3 000,00	97 000,00
DDL	51022	65-94/6574	Proramme 5PARTOU- Subvention Agence des Pyrénées	59 000,00	3 000,00	62 000,00
DRM	91068	011-621/615231	Entretien et réparations voirie	458 000,00	-33 200,00	424 800,00
DRM	52066	65-621/6562	Participation tunnel Aragnouet et route accès	547 000,00	33 200,00	580 200,00
DCBN	432	011-0202/6156	Maintenance annuelle logiciels	583 963,00	-7 000,00	576 963,00
DCBN	52134	65-0202/65811	Hébergement cloud non géré par la DSIN	33 000,00	7 000,00	40 000,00
DDL	263	65-32/6574	Programme 5SPORT - Subventions sports	1 145 000,00	25 000,00	1 170 000,00
DCBN	44111	65-221/6574	Subventions aides déplacements UNSS	25 000,00	-25 000,00	0,00
Virements internes à la section					0,00	
DDL	54069	011-74/6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	4 679,54	5 679,54
Transfert entre sections					4 679,54	
DGS	518	022-01/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	16 880 373,10	-943 083,54	15 937 289,56
TOTAL					60 000,00	

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DDL	53029	45422007-01/45422	Foncier opérations remboursements recettes	5 000,00	-5 000,00	0,00
DDL	54013	13-94/1311	Subvention Avenir montagne FNADT - Mise en tourisme RICE	350 000,00	-245 120,00	104 880,00
DCBN	52000	13-221/1346	Dotation de soutien à l'investissement collèges	1 146 593,00	358 254,00	1 504 847,00
DCBN	53041	13-60/1346	Dotation de soutien à l'investissement bâtiments routes	0,00	136 008,00	136 008,00
DCBN	54053	13-221/13272	FEDER non transférable collèges	0,00	1 153 885,00	1 153 885,00
Ajustement de recettes					1 398 027,00	
TOTAL					1 398 027,00	

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DSD	51267	204-72/20422	AP 2020/1 SOLIDSOC (Logements particuliers 2021-2026)	300 000,00	100 000,00	400 000,00
DGS	52147	16-01/1641	Remboursement anticipé d'emprunt	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Crédits nouveaux					1 100 000,00	
DCBN	54016	20-0202/2051	AP 2020/1 MOYGEN (logiciels cybersécurité)	100 000,00	-100 000,00	0,00
DCBN	51204	20-0202/2051	AP 2020/1 MOYGEN (logiciels métiers)	1 106 522,00	50 000,00	1 156 522,00
DCBN	51208	21-0202/2188	AP 2020/1 MOYGEN (autres matériels)	85 500,00	50 000,00	135 500,00
DCBN	54019	204-221/204142	AP 2020/1 EDUCATION (subv structures intercommunales bât.et installations)	36 000,00	-36 000,00	0,00
DCBN	51146	21-221/2181	AP 2020/1 INFBDTPTX (collèges matériels 1/2 pension)	693 407,34	36 000,00	729 407,34
DCBN	51156	21-221/2188	AP 2020/1 INFBDTPTX (collèges matériels techniques)	10 611,47	10 000,00	20 611,47
DCBN	51150	23-221/231312	AP 2020/1 INFBDTPTX (collèges CD65 grosses réparations)	856 010,02	-10 000,00	846 010,02
DCBN	51165	23-221/231312	AP 2020/1 INFBDTPTX (collège Victor Hugo façades)	285 668,45	-20 000,00	265 668,45
DCBN	51169	23-221/2317312	AP 2020/1 INFBDTPTX (collège MAD Sarsan réhabilitation)	162 491,41	-40 000,00	122 491,41
DCBN	51313	23-221/231312	AP 2020/1 INFBDTPTX (collège St Laurent réhabilitation)	432 327,45	18 000,00	450 327,45
DCBN	53032	23-221/231312	AP 2020/1 INFBDTPTX (collège Lannemezan extension préau)	124 273,64	-40 863,24	83 410,40
DCBN	54023	23-221/2317312	AP 2020/1 INFBDTPTX (collège Sarsan préau biomasse)	150 000,00	20 000,00	170 000,00
DCBN	54024	23-221/231312	AP 2020/1 INFBDTPTX (collège Loures Barousse réhabilitation)	100 000,00	-50 000,00	50 000,00
DCBN	51182	20-60/2031	AP 2020/4 INFBDTPTX (centre exploitation Vignec frais études)	28 648,69	-16 000,00	12 648,69
DCBN	51184	23-60/231311	AP 2020/4 INFBDTPTX (centre exploitation Vignec construction)	165 119,88	16 000,00	181 119,88
DCBN	51188	23-50/231313	AP 2020/6 INFBDTPTX(bat.sociaux gros entretiens/grosses réparations)	272 825,41	267 000,00	539 825,41
DCBN	51199	23-315/231314	AP 2020/8 INFBDTPTX (archives Ténot restructuration)	11 282 001,76	-129 553,65	11 152 448,11
DCBN	53017	23-0202/231311	AP 2020/11 INFBDTPTX (EI 6 Manent parking réaménagement)	470 000,00	180 000,00	650 000,00
DCBN	53018	23-0202/231311	AP 2020/11 INFBDTPTX (EI 11 Manent R4R1RD data center)	650 000,00	-150 000,00	500 000,00
DCBN	53019	23-0202/231311	AP 2020/11 INFBDTPTX (EI 11 Manent productions)	59 709,99	-54 583,11	5 126,88
Virements internes à la section					0,00	
DDL	53030	45421007-01/45421	Foncier opérations remembrements dépenses	4 679,54	-4 679,54	0,00
Transfert entre sections					-4 679,54	
DGS	565	020-01/020	Dépenses imprévues d'investissement	3 837 549,33	302 706,54	4 140 255,87
TOTAL					1 398 027,00	

Annexe 2 _ AP/CP du PPI

DGA	Libellé	N°	AP voté	Modifications	AP voté + modifications	Réalisé antérieur	AP disponible	CP 2023 dont reports proposés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
DGS	MATERIEL COMMUNICATION	MOYGEN-2020-8	150 000		150 000	19 977	130 023	33 000	32 500	32 500	32 023					
	MATERIEL DE SECURITE ET DE PREVENTION RESSOURCES HUMAINES	MOYGEN-2020-7	150 000		150 000	46 660	103 340	30 000	27 000	25 000	25 241					
	SECURITE INCENDIE	SOLIDTER-2020-7	605 500		605 500		605 500	200 000	200 000	205 500						
01 - DGS - Total			905 500		905 500	66 637	838 863	263 000	259 500	263 000	57 264					
DDL	ACHAT MATERIEL	MOYGEN-2021-1	24 000		24 000	9 063	14 937	3 000	5 500	6 437						
	AGRICULTURE ET FORET	AGRIENVI-2020-8	768 000		768 000	154 796	613 204	128 000	128 000	128 000	128 000	115 559				
	APPEL A PROJETS RENOUVELLEMENT DE RESEAUX 2023	AGRIENVI-2023-1	500 000		500 000		500 000	100 000	250 000	150 000						
	ARCHIVES DOCUMENT	CULTURE-2020-2	1 067 000		1 067 000	329 670	737 330	205 000	170 000	157 697	130 000	92 113				
	ARCHIVES RESTRUCTURATION PHASE PREPARATOIRE	INFBATDPTX-2020-	470 000		470 000	114 906	355 094	1 850	50 000	305 092						
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2018	5AAPST-2017-2	1 415 807		1 415 807	1 388 269	27 538	27 538								
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020	5AAPST-2017-4	1 448 578		1 448 578	981 171	467 407	467 407								
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2021	SOLIDTER-2020-3	1 883 700		1 883 700	1 142 211	741 489	741 194	297 850							
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2022	SOLIDTER-2021-11	3 796 324		3 796 324	871 228	2 925 096	1 767 896	1 290 122	150 000						
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2023	SOLIDTER-2021-12	3 800 000		3 800 000		3 800 000	400 000	2 600 000	800 000						
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2024	SOLIDTER-2021-13	2 538 000		2 538 000		2 538 000		350 000	1 650 000	538 000					
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2025	SOLIDTER-2021-14	2 538 000		2 538 000		2 538 000			350 000	1 650 000	538 000				
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2026	SOLIDTER-2021-15	2 538 000		2 538 000		2 538 000				350 000	1 650 000	538 000			
	DYNAMISATION CNE URBAINE 2020	5AAPST-2017-9	792 396		792 396	788 282	4 114	46 767								
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2021	SOLIDTER-2020-4	630 209		630 209	453 769	176 440	274 252	36 500							
	EAU ETUDES REGLEMENT BARRAGES	AGRIENVI-2021-6	100 000		100 000		100 000		100 000							
	EAU FONCIER RESERVOIR INSTITUTION ADOUR	AGRIENVI-2020-4	500 000		500 000	96 242	403 759	80 000	80 000	80 000	80 000	83 759				
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2019	5AEP-2017-3	1 166 785		1 166 785	1 164 070	2 715	7 976								
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2020	5AEP-2017-4	1 134 206		1 134 206	659 991	474 215	470 407	5 770							
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2021	AGRIENVI-2020-2	384 113		384 113	193 925	190 188	171 667	29 720							
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2022	AGRIENVI-2021-1	1 811 361		1 811 361	282 648	1 528 713	1 033 811	539 400							
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2023	AGRIENVI-2021-2	1 500 000		1 500 000		1 500 000	285 500	760 000	454 500						
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2024	AGRIENVI-2021-3	1 200 000		1 200 000		1 200 000		300 000	700 000	200 000					
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2025	AGRIENVI-2021-4	1 200 000		1 200 000		1 200 000			300 000	700 000	200 000				
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2026	AGRIENVI-2021-5	1 200 000		1 200 000		1 200 000				300 000	700 000	200 000			
	EAU PROTECTION CAPTAGES	5FEPC-2008-1	1 071 729		1 071 729	926 906	144 823	25 604	30 000	30 000	30 000	30 000	4 546			
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR	5TXHYDR-2012-1	937 118		937 118	918 778	18 340	18 340								
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR	AGRIENVI-2020-3	2 900 000		2 900 000	89 454	2 810 546	1 400 000	800 000	200 000	200 000	210 546				
	ECOLES	EDUCATION-2020-3	600 000		600 000	33 333	566 667	120 000	120 000	120 000	120 000	86 667				
	ENERGIES RENOUVELABLES	AGRIENVI-2020-7	542 650		542 650	500 000	42 650	20 000	22 650							
	ENERGIES RENOUVELABLES	5ENR-2019-1	29 988		29 988	28 260	1 728	1 728								
	FAR 2017	5FAR-2017-1	6 397 325		6 397 325	6 360 665	36 660	36 660								
	FAR 2018	5FAR-2017-2	6 360 763		6 360 763	6 307 734	53 029	83 173								
	FAR 2019	5FAR-2017-3	6 398 847		6 398 847	6 341 168	57 679	167 112	52							
	FAR 2020	5FAR-2017-4	6 458 213		6 458 213	6 142 656	315 557	350 000	105 405							
	FAR 2021	SOLIDTER-2020-2	7 147 408		7 147 408	6 078 608	1 068 800	1 400 000	429 482							
	FAR 2022	SOLIDTER-2021-1	7 150 000		7 150 000	3 310 628	3 839 372	3 575 000	2 125 013							
	FAR 2023	SOLIDTER-2021-2	7 960 000		7 960 000		7 960 000	1 800 000	3 800 000	2 360 000						
	FAR 2024	SOLIDTER-2021-3	6 500 000		6 500 000		6 500 000		1 100 000	3 500 000	1 900 000					
	FAR 2025	SOLIDTER-2021-4	6 500 000		6 500 000		6 500 000			1 100 000	3 500 000	1 900 000				
	FAR 2026	SOLIDTER-2021-5	6 500 000		6 500 000		6 500 000				1 100 000	3 500 000	1 900 000			
	FAR FIBRE	SOLIDTER-2022-3	358 000		358 000	59 818	298 182	70 000	100 000	100 000	78 000					
	FONCIER RURAL ECHANGES AMIABLES	5ECHAN-2012-1	89 470		89 470	80 708	8 762		8 762							
	FONDS DEPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT	AGRIENVI-2020-5	1 080 000		1 080 000	123 857	956 143	142 000	160 000	170 000	170 000	170 000	162 242			
	FONDS MAITRISE DECHETS	AGRIENVI-2020-6	1 200 000		1 200 000	79 235	1 120 765	246 928	166 778	224 000	224 000	224 000	41 637			
	INTEMPERIES COMMUNES	5FURI-2011-1	2 475 442		2 475 442	2 398 520	76 922	76 922								
	INTEMPERIES COMMUNES	SOLIDTER-2020-1	1 600 000		1 600 000	187 536	1 412 464	150 000	300 000	300 000	300 000	412 123				

DGA	Libellé	N°	AP voté	Modifications	AP voté + modifications	Réalisé antérieur	AP disponible	CP 2023 dont reports proposés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
	MATERIEL CULTUREL	MOYGEN-2020-2	180 000		180 000	61 209	118 791	30 000	30 000	30 000	30 687					
	MISE EN TOURISME RICE	TOURISME-2023-1	313 000		313 000		313 000	100 000	213 000							
	PASTORALISME	5PASTOR-2012-1	454 241		454 241	438 370	15 870	21 765								
	PATRIMOINE PRIVE	CULTURE-2020-3	300 000		300 000	43 300	256 700	40 000	50 000	50 000	50 000	43 200	31 500			
	PLAN AVENIR LOURDES	SOLIDTER-2022-2	2 735 000		2 735 000		2 735 000	150 000	1 350 000	1 235 000						
	POLES TOURISTIQUES 2018	5PTHP-2017-2	1 689 859		1 689 859	1 651 554	38 305	5 000	33 305							
	POLES TOURISTIQUES 2019	5PTHP-2017-3	1 623 274		1 623 274	1 492 049	131 225	131 225								
	POLES TOURISTIQUES 2020	5PTHP-2017-4	1 254 745		1 254 745	945 231	309 514	309 514								
	POLES TOURISTIQUES 2021	TOURISME-2020-1	1 404 936		1 404 936	565 452	839 484	648 189	192 364							
	POLES TOURISTIQUES 2022	TOURISME-2021-1	1 710 992		1 710 992	242 851	1 468 141	525 753	747 237	327 784						
	POLES TOURISTIQUES 2023	TOURISME-2021-2	2 012 500		2 012 500		2 012 500	180 000	750 000	750 000	332 500					
	POLES TOURISTIQUES 2024	TOURISME-2021-3	1 750 000		1 750 000		1 750 000		200 000	1 000 000	550 000					
	POLES TOURISTIQUES 2025	TOURISME-2021-4	1 750 000		1 750 000		1 750 000			200 000	1 000 000	550 000				
	POLES TOURISTIQUES 2026	TOURISME-2021-5	1 750 000		1 750 000		1 750 000				200 000	1 000 000	550 000			
	PRISES DE CAPITAL	SOLIDTER-2022-4	1 500 000		1 500 000	1 289 997	210 003		210 003							
	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES BOUES	AGRIENVI-2023-2	100 000		100 000		100 000	10 000	60 000	30 000						
	SPORTS DE NATURE	SOLIDTER-2022-1	90 000		90 000		90 000	30 000	30 000	30 000						
05 - DDL - Total			135 281 979		135 281 979	55 328 119	79 953 860	18 077 177	20 126 914	16 988 510	13 861 187	11 505 967	3 427 925			
DSD	ANRU - RENOVATION URBAINE	SOLIDTER-2020-5	6 000 000		6 000 000		6 000 000		651 000	651 000	753 000	951 000	651 000	2 343 000		
	EHPAD PYRENE PLUS - SAINT PE	7SUBDIV-2020-1	186 000		186 000	93 000	93 000		93 000							
	EHPAD SUBVENTIONS	SOLIDSOC-2021-1	210 000		210 000	105 000	105 000	105 000								
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2015	5LOG-2015-1	1 135 647		1 135 647	928 486	207 161	121 223	96 738							
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2021-2026	SOLIDSOC-2020-1	1 670 000	1 600 000	3 270 000	355 882	2 914 118	400 000	450 000	450 000	600 000	700 000	434 677			
	MOBILIER ET MATERIEL MEDICAL PMI	MOYGEN-2020-4	36 000		36 000	18 731	17 269	17 000	2 000	1 051						
	PLAI BAILLEURS SOCIAUX 2022-2026	SOLIDSOC-2022-1	651 000		651 000		651 000	158 500	158 500	158 500	175 500					
	PLAI HABITAT URBANISME 2021-2026	SOLIDSOC-2020-2	70 000		70 000		70 000	35 000								
07 - DSD - Total			9 958 647	1 600 000	11 558 647	1 501 099	10 057 548	836 723	1 451 238	1 260 551	1 528 500	1 651 000	1 085 677	2 343 000		
DCBN	ABBAYE ESCALADIEU MATERIEL ET TRAVAUX	3BATESC-2014-1	3 307 800		3 307 800	2 653 562	654 239	812 462	127 000							
	ARCHIVES NUMERISATION	CULTURE-2020-1	746 000		746 000	262 051	483 949	123 000	120 000	120 000	120 949					
	ARCHIVES RESTRUCTURATION BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-	23 764 000		23 764 000	3 997 892	19 766 108	11 170 446	9 529 554	829 677						
	BAT ADMINISTRATIFS	INFBATDPTX-2020-	5 125 000	125 417	5 250 417	1 891 096	3 359 321	1 729 946	995 000	714 754	147 628					
	BAT CULTURE	INFBATDPTX-2020-	1 723 600		1 723 600	326 326	1 397 274	585 852	270 000	270 000	297 020					
	BAT EDUCATION	INFBATDPTX-2020-	41 253 809		41 253 809	10 683 785	30 570 024	8 107 550	6 307 500	7 138 896	6 448 779	3 828 000	610 000			
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2021-	2 383 000		2 383 000		2 383 000		500 000	500 000	883 000	500 000				
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2020-	226 221		226 221	174 783	51 438	51 438	25 000							
	BAT GENDARMERIE	INFBATDPTX-2020-	2 549 000		2 549 000	1 493 469	1 055 531	668 581	394 000	104 436	120 085					
	BAT ROUTES	INFBATDPTX-2020-	2 647 655		2 647 655	1 187 420	1 460 235	1 074 531	240 500	146 000	102 930					
	BAT SOCIAUX	INFBATDPTX-2020-	988 000	267 000	1 255 000	336 966	918 034	621 151	55 000	260 000	22 830					
	BAT SPORT	INFBATDPTX-2020-5	211 171		211 171	109 104	102 067	58 939	8 500	7 352	45 565					
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT	3BATGR-2014-1	25 663 017		25 663 017	25 026 352	636 665	1 102 066								
	BATIMENTS ROUTIERS MATERIEL ET TRAVAUX	3BATSUB-2013-1	2 563 859		2 563 859	2 532 294	31 565	2 321	29 244							
	COLLEGES EQUIPEMENTS SPORTIFS	3COLSUB-2013-2	1 080 389		1 080 389	1 066 389	14 000	14 000								
	COLLEGES REHABILITATIONS	3COLREH-2015-1	6 525 120		6 525 120	6 517 644	7 476	33 587								
	COLLEGES SUBVENTIONS MATERIELS MOBILIERS EQUIPEMENTS SPORTIFS EDUCATION 2020-1	INFBATDPTX-2020-	1 500 573	-36 000	1 464 573	304 598	1 159 975	644 594	287 537	120 000	109 601					
	CONSTRUCTION CENTRE EXPLOITATION VIGNEC	INFBATDPTX-2020-	1 200 000		1 200 000	1 078 626	121 374	193 769								
	CYBERSECURITE	MOYGEN-2023-1	1 000 000		1 000 000		1 000 000	1 000 000								
	INFORMATIQUE COLLEGES	EDUCATION-2020-2	3 720 000		3 720 000	2 201 606	1 518 394	290 000	620 000	456 096	213 001					
	INFORMATIQUE HORS COLLEGES	MOYGEN-2020-1	13 108 326		13 108 326	3 419 603	9 688 722	2 441 752	2 696 834	2 696 834	2 250 633					
	MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE	MOYGEN-2020-3	488 000		488 000	200 319	287 681	98 713	65 000	48 382	47 805	37 557				
	POLE UNIVERSITAIRE DUT GENIE CIVIL	3UNIV-2014-1	1 644 779		1 644 779	1 283 449	361 330	361 330								
19 - DCBN - Total			143 419 320	356 417	143 775 736	66 747 550	77 028 402	31 186 028	22 270 669	13 412 427	10 809 826	4 365 557	610 000			
DRM	AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 8 SOUES BERNAC	INFROUTRA-2020-7	18 708 000		18 708 000	4 006 249	14 701 751	400 000	4 220 000	6 892 000	2 268 000	1 151 343				

DGA	Libellé	N°	AP voté	Modifications	AP voté + modifications	Réalisé antérieur	AP disponible	CP 2023 dont reports proposés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
	GRAND PROJET SUD OUEST	MOBILITES-2023-1	2 400 000		2 400 000		2 400 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	1 920 000
	MATERIELS TECHNIQUES ROUTIER	MOYGEN-2020-5	14 340 000		14 340 000	4 969 433	9 370 567	2 470 000	2 340 000	2 340 000	2 306 053					
	PLAN VELO	MOBILITES-2022-1	200 000		200 000	123 492	76 508	96 502	0							
	PYRENIA	INFROUTRA-2020-2	6 942 434		6 942 434	3 053 038	3 889 396	1 072 861	1 190 000	1 239 000	1 401 139					
	ROUTE NATIONALE 21 - CPER	INFROUTRA-2020-3	13 200 000		13 200 000	367 500	12 832 500	100 000	200 000	1 000 000	2 000 000	5 000 000	3 000 000	1 532 500		
	ROUTES DEPARTEMENTALES FONDS DE CONCOURS	INFROUTRA-2020-1	2 400 000		2 400 000	459 345	1 940 655	400 000	400 000	400 000	400 000	343 128				
	ROUTES DEPARTEMENTALES SECONDAIRES	INFROUTRA-2020-6	41 259 411		41 259 411	14 517 601	26 741 810	8 135 000	6 559 000	6 094 000	6 179 000					
	ROUTES DEPARTEMENTALES STRUCTURANTES	INFROUTRA-2020-5	83 629 961		83 629 961	20 654 692	62 975 269	11 916 000	13 311 000	15 493 000	16 963 000	5 500 000				
	SECURISATION DES GORGES DE LUZ	INFROUTRA-2023-1	11 000 000		11 000 000		11 000 000		5 500 000	500 000	4 500 000	500 000				
	TUNNEL ARAGNOUET BIELSA	INFROUTRA-2020-4	800 000		800 000	128 284	671 716	130 000	130 000	130 000	130 000	151 716				
	VEHICULES ADMINISTRATIFS	MOYGEN-2020-6	1 412 114		1 412 114	521 742	890 371	439 881	200 000	200 000	200 000					
20 - DRM - Total			196 291 920		196 291 920	48 801 376	147 490 544	25 220 244	34 110 000	34 348 000	36 407 193	12 706 187	3 060 000	1 592 500	60 000	1 920 000
Récapitulatif général - Total			485 857 365	1 956 417	487 813 782	172 444 565	315 369 217	75 583 172	78 218 321	66 272 488	62 663 969	30 228 711	8 183 602	3 935 500	60 000	1 920 000

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>TROISIEME REUNION DE 2023</p>
---	--

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 9 juin 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Véronique THIRULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Maryse CARRERE à Monsieur Louis ARMARY, Madame Nicole DARRIEUTORT à Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Frédéric RE à Madame Véronique THIRULT, Monsieur Jean-Michel SEGNERE à Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS

DOSSIER N°502

Madame Monique LAMON, RAPPORTEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le rapport du Président ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil départemental de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que la présente délibération a pour objet d'actualiser, à la date du 1^{er} juillet 2023, le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers créés par la délibération modifiée du 11 octobre 2019 ;

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'approuver le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers modifiés à compter du 1^{er} juillet 2023, conformément aux tableaux annexés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

JUIN 2023
ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Quotité	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10585	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	PMI-LAEP	2	Animatrice EJE du LAEP	40%	Médico-Sociale	A	Assistant Territorial Socio-Educatif	390 592	A1	19 751 €	75 068 €	55 317 €
	Direction des Routes et Mobilités	Direction des Bâtiments		1	Conducteur d'Opérations	100%	Technique	B à A	Technicien Territorial / Ingénieur Territorial	392 821	B3-A1-A2			
10844	Hautes-Pyrénées Haut-Débit			3	Secrétaire de Direction	100%	Administrative	C à B	Adjoint Administrative Territorial / Rédacteur Territorial	363 503	C1-C2-C3-B1	39 848 €	50 651 €	10 803 €
	Hautes-Pyrénées Haut-Débit			3	Assistante de Direction	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	361 587	B1-B2-B3			
10426	Direction Générale des Services	Direction de la Communication		4	Assistant de Gestion Financière Budgétaire ou Comptable	50%	Administrative	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	363 503	C1-C2-C3-B1	19 924 €	38 948 €	19 924 €
	Direction Générale des Services	Direction de la Communication		1	Assistant de Gestion Financière Budgétaire ou Comptable	50%	Administrative	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	363 503	C1-C2-C3-B1			
	Direction du Développement Local	Direction de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale	Serviec Arts Vivants et Arts Plastiques	1	Assistant de Gestion Financière Budgétaire ou Comptable	50%	Administrative	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	363 503	C1-C2-C3-B1			
11226	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Aménagement et Patrimoine Routier		5	Apprenti	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	/	/	20 000 €	53 899 €	33 899 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Aménagement et Patrimoine Routier	Aménagement et Grands Travaux	1	Chargé d'Opération Routière	100%	Technique	B	Technicien Territorial	361 587	B1-B2-B3			

11471	Direction Générale des Services	Direction de l'Administration et des Finances		1	Contrôleur de Gestion	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	363 673	B2-B3-A1	58 958 €	73 966 €	15 008 €
	Direction Générale des Services	Direction de l'Administration et des Finances	Contrôle de Gestion et Aide au Pilotage	1	Chef de Service	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	390 821	A1-A2			
11130	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Départementale de l'Autonomie	Sénior	1	Pilote MAIA	100%	Médico-Sociale	A	Infirmier Cadre de santé	460 821	A1-A2	71 716 €	73 966 €	2 250 €
	Direction Générale des Services	Direction de l'Administration et des Finances	Affaires Juridiques - Achats	1	Chef de Service Finances	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	390 821	A1-A2			
11545	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale de l'Autonomie	Gouvernance et Animation Territoriale	1	Pilote Clinique MAIA	100%	Médico-Sociale	A	Infirmier en soin généraux	460 821	A1-A2	53 173 €	58 958 €	5 785 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale de l'Autonomie	Gouvernance et Animation Territoriale	1	Chef d'Unité	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	363 673	B2-B3-A1			
10756	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale de l'Autonomie	Séniors	1	Gestionnaire Administratif	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	361 587	B1-B2-B3	50 651 €	58 958 €	8 307 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale de l'Autonomie	Séniors	1	Chef d'Unité	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	363 673	B2-B3-A1			
10949	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	Maison Départementale Enfance Famille	4	Chef de Service Renfort	100%	Administratif	A	Attaché Territorial	390 821	A1-A2	73 966 €	58 154 €	-15 811 €
	Direction Générale des Services	Direction du Développement Local	Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque	1	Documentaliste	100%	Culturelle	B à A	Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques / Attachés de conservation du Patrimoine	361 673	B2-B3-A1			
												407 987 €	542 568 €	135 482 €

JUIN 2023
ANNEXE 2 - AJUSTEMENT DE PONDERATION

Annexe	Métier	Quotité	Nbre Postes concernés	Postes concernés	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi		IFSE Pondération initiale	IFSE Pondération modifiée
1	Coordonnateur Budgétaire et Comptable	100%	7	10772, 10760, 10862, 10874, 10276, 10171, 11410	B	Rédacteur Territorial	361 587		GF B2/GF A5 565€ B1-B2-B3	
	Coordonnateur Budgétaire et Comptable	100%	4	10772, 10760, 10862, 10874	B à A	Rédacteur Territorial à Attaché Territorial	363 673			GF A4 725€ B2-B3-A1

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>TROISIEME REUNION DE 2023</p>
---	--

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 9 juin 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Véronique THIRULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Maryse CARRERE à Monsieur Louis ARMARY, Madame Nicole DARRIEUTORT à Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Frédéric RE à Madame Véronique THIRULT, Monsieur Jean-Michel SEGNERE à Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT TOULOUSE AIRE METROPOLITAINE

DOSSIER N°503

Monsieur David LARRAZABAL, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président concluant à l'adhésion du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse - aire métropolitaine (AUAT).

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse-aire métropolitaine (AUAT) est une association de partenaires publics parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Financée par des fonds publics, l'AUAT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques. Elle intervient sur l'aire métropolitaine de Toulouse dans les domaines de la planification, du projet urbain, de l'observation, de la prospective, des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, sociologie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise...). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animation inter-institutionnelle.

Il est proposé que le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées adhère à l'AUAT. Cette adhésion se traduit par un socle partenarial de 0,10 € par habitant.

Cette adhésion, qui s'inscrirait dans un partenariat pluriannuel, permettrait au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées de bénéficier de cette ingénierie et de lui confier des missions dans ses domaines de compétence.

L'accompagnement technique et méthodologique sur mesure proposé par l'AUAT me semble adapté aux enjeux du Département des Hautes-Pyrénées. En effet, sa vision transversale, son ancrage territorial, et donc sa capacité à comprendre les problématiques des différentes collectivités font un complément indispensable à une volonté affirmée de développer un projet de territoire ambitieux et équilibré.

De plus la collecte et la mise à disposition de données et d'indicateurs, la co-construction d'une stratégie d'aménagement et de développement à long terme, par le biais d'une collaboration avec une équipe pluridisciplinaire, et le travail en réseau apparaît aujourd'hui indispensable.

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

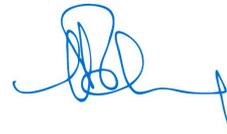
Article 1^{er} - d'approuver l'adhésion du département des Hautes-Pyrénées à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse - aire métropolitaine (AUAT),

Article 2 - d'inscrire à cet effet 25 000 € au chapitre 011-71 du budget du département,

Article 3 - d'autoriser le Président à signer tout document concerné par cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>TROISIEME REUNION DE 2023</p>
---	--

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 9 juin 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Maryse CARRERE à Monsieur Louis ARMARY, Madame Nicole DARRIEUTORT à Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Frédéric RE à Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Jean-Michel SEGNERE à Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

ADHESION A L'INSTITUT FRANÇAIS DE GOUVERNANCE PUBLIQUE

DOSSIER N°504

Monsieur Jean BURON, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président concluant à l'adhésion du Département des Hautes-Pyrénées à l'association Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) spécialisée dans la gouvernance publique des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics.

Il s'agit d'un Think Tank, strictement transpartisan, qui cherche dans une démarche ouverte à promouvoir une culture d'efficacité de la gouvernance publique et contribuer par ses travaux à réconcilier les habitants avec leurs élus et l'action publique.

Créé fin novembre 2015 par des citoyens, professionnels des secteurs public, privé et associatif, ayant acquis une expérience des collectivités territoriales, ses principaux objectifs sont les suivants :

- Accompagner dans la durée les citoyens, les élus ou les administrateurs publics, dans un processus les conduisant à maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice d'un mandat,
- Favoriser l'émergence d'un corps d'acteurs de la gouvernance publique de haut niveau permettant d'améliorer la performance de la décision publique en France,
- Encourager l'émergence d'approches innovantes en matière d'analyse des modèles de la décision publique.

Depuis sa création, plusieurs actions sont menées dans la durée visant à répondre de manière opérationnelle et concrète à la crise de la gouvernance publique et aux enjeux de la transformation de l'action publique. L'IFGP travaille pour cela en convergence avec les collectivités et les différents acteurs et partenaires de la gouvernance publique (associations d'élus, de collectivités et de professionnels, entreprises, syndicats, universitaires, Etat, ...) selon trois grands axes de travail ayant pour but de :

- 1° - Contribuer au débat public en favorisant les échanges croisés et ouverts entre les différents acteurs de l'action publique, les partenaires des collectivités (élus, professionnels, associations, universitaires, Etat, entreprises, syndicats, ...)
- 2° - Favoriser la « montée en puissance » des administrateurs publics que sont les élus dans leur capacité à assumer leur mandat dans un contexte de défiance de leur compétence. Pour y contribuer, l'IFGP propose un outil opérationnel de la reconversion professionnel des élus et de renforcement de leur capacité à assumer leur mandat dans la durée
- 3° - Contribuer à la transformation de l'action publique, réponse aux défis auxquels sont confrontées les collectivités territoriales dans leur gestion et la production de services publics face aux grandes transitions (environnementales, économiques, financières, sociales, sociétales, numérique

Par ailleurs, l'adhésion à l'IFGP offre la possibilité d'accéder à la Web TV IFGP et au Réseau Collaboratif des Elus. Ces deux services développés et animés par l'Institut permettent pour le premier le partage d'expériences et d'expertise, et pour le second le travail coopératif entre pair sur des projets relevant de l'action publique.

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées par cette association, il est proposé d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) pour 2023 et les années suivantes, pour un montant de cotisation de 5 000 € annuels.

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

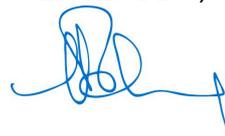
DECIDE

Article 1 - d'approuver l'adhésion du Département des Hautes-Pyrénées à l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) pour 2023 et les années suivantes, pour un montant de cotisation de 5 000 € annuels.

Article 2 - de prélever ce montant sur le chapitre 011, article 6281, enveloppe 54076, du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>TROISIEME REUNION DE 2023</p>
---	--

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 9 juin 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Véronique THIRULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Maryse CARRERE à Monsieur Louis ARMARY, Madame Nicole DARRIEUTORT à Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Frédéric RE à Madame Véronique THIRULT, Monsieur Jean-Michel SEGNERE à Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

**RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT 2016-2021**

DOSSIER N°505

Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR

Le Président communique à l'assemblée le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie daté du 17 avril 2023, relatif au contrôle des exercices 2016 à 2021.

Le Conseil Départemental a débattu sur ce rapport.

LE PRESIDENT,

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</p> <p>-----</p> <p>TROISIEME REUNION DE 2023</p>
---	--

Séance du 23 juin 2023

Date de la convocation : 9 juin 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Madame Véronique THIRault, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Maryse CARRERE à Monsieur Louis ARMARY, Madame Nicole DARRIEUTORT à Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Frédéric RE à Madame Véronique THIRault, Monsieur Jean-Michel SEGNERE à Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT
POUR L'ANNEE 2022**

DOSSIER N°506
Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président communiquant à l'assemblée le rapport d'activité des services du département pour l'année 2022,

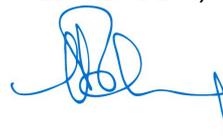
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport d'activité des services du département pour l'année 2022.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

Chaque jour
plus proche
de vous



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

hautespyrenees.fr

SOMMAIRE

06	Les instances
14	Les faits marquants
18	Les grands projets
24	Solidarité
34	Education et Bâtiments
44	Routes et Mobilités
52	Développement Local
70	Ressources et Administration Générale
78	Communication
90	Rapport financier



En 2022, j'ai souhaité poursuivre l'effort engagé depuis plusieurs années en proposant à l'Assemblée départementale un budget d'investissement massif de 75 millions d'euros.

Un montant historique rendu possible grâce à la gestion financière efficace dont notre collectivité fait preuve.

Cette politique ambitieuse nous a permis de soutenir plus efficacement encore l'économie locale, d'améliorer l'attractivité de notre territoire et le cadre de vie de ses habitants.

Nous avons ainsi lancé en 2022 le chantier des Archives départementales. En plus d'ancrer le service des Archives au cœur de la ville de Tarbes, la réhabilitation de l'ancienne Ecole Normale offrira un espace public dédié à la culture, ouvert à tous les Hauts-Pyrénéens. Nous avons aussi poursuivi nos efforts dans la rénovation énergétique de notre patrimoine immobilier, notamment dans les collèges.

2022 marque également le début d'un plan dédié à la jeunesse dont l'action la plus visible pour le grand public a été le lancement du festival 65ème Avenue. Cet événement inédit, entièrement dédié aux jeunes des Hautes-Pyrénées, a mobilisé un grand nombre d'acteurs associatifs locaux et sera pérennisé grâce à leur forte implication.

Parce que ce territoire a besoin de toutes les forces disponibles pour se développer, nous avons choisi grâce à un budget d'investissement conforté, d'augmenter l'aide aux communes et aux intercommunalités pour les soutenir dans leurs chantiers d'aménagement et d'équipement. A travers ses dispositifs d'aides et d'accompagnement à l'ingénierie, le Département met à disposition tous les outils permettant à chaque collectivité locale de prendre en main son destin dans un véritable esprit de décentralisation.

MICHEL PÉLIEU
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

L'Assemblée départementale des Hautes-Pyrénées a été élue lors des élections départementales de juin 2021.

Elle se compose de 34 conseillers départementaux élus sur 17 cantons, par binôme homme / femme.

Michel PÉLIEU a été réélu Président du Conseil départemental le jeudi 1^{er} juillet 2021, jour de la séance d'installation du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du Département. Il se réunit à l'initiative du Président Michel PÉLIEU, au moins une fois par trimestre ou à la demande du tiers de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Il fixe les grandes orientations de la politique départementale. Il vote chaque année le budget départemental.

En 2022, 5 réunions de l'Assemblée départementale ont eu lieu et 39 délibérations y ont été prises.



LA COMMISSION PERMANENTE

Après chaque renouvellement, le Conseil départemental procède à la détermination de la composition de la commission permanente et à l'élection de ses membres, et lui délègue une partie de ses attributions. Au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la commission permanente est composée du Président, de 10 Vice-Président(e)s et de 14 autres membres.

En 2022, 363 délibérations ont été prises au cours des 15 réunions de cette instance.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Président :

Michel PÉLIEU

1^{ère} Vice-Présidente (Solidarités sociales, action territoriale et santé) :

Joëlle ABADIE

2^{ème} Vice-Président (Finances, département connecté, prospective) :

Laurent LAGES

3^{ème} Vice-Président (Environnement et ruralité) :

Bernard VERDIER

4^{ème} Vice-Présidente (Tourisme et relations transfrontalières) :

Maryse BEYRIÉ

5^{ème} Vice-Président (Routes et mobilités) :

Jean BURON

6^{ème} Vice-Présidente (Jeunesse, culture, sports et dynamique associative) :

Nicole DARRIEUTORT

7^{ème} Vice-Présidente (Bâtiments départementaux et vie des collèges) :

Pascale PÉRALDI

8^{ème} Vice-Président (Logement, habitat et développement urbain) :

Thierry LAVIT

9^{ème} Vice-Présidente (Ressources humaines) :

Monique LAMON

10^{ème} Vice-Président (Insertion, emploi et économie sociale et solidaire) :

Frédéric RÉ

Isabelle LAFOURCADE, Marc BEGORRE, Véronique THIRALT, Bernard POUBLAN, Marie PLANE, Louis ARMARY, Andrée DOUBRÈRE, Nicolas DATAS-TAPIE, Virginie SIANI WEMBOU, Frédéric LAVAL, Geneviève QUERTAIMONT, David LARRAZABAL, Laurence ANCIEN, Yannick BOUBÉE.

Elle se réunit deux fois par mois, à l'initiative de son Président.

Comme pour le Conseil départemental, les délibérations sont acquises à la majorité absolue.

LES COMMISSIONS SECTORIELLES

Le nombre des commissions et leur périmètre sont librement déterminés par le Conseil départemental après chaque renouvellement. Chaque commission désigne son président et Vice-Président(e)s. Les commissions émettent des avis consultatifs sur les dossiers proposés. Ces avis sont présentés en séance plénière par un rapporteur désigné en leur sein. Elles sont au nombre de six et chaque élu(e) est membre de deux d'entre elles.

1^{ÈRE} COMMISSION : SOLIDARITÉS SOCIALES

- Présidente : **Isabelle LAFOURCADE**
- Vice-Présidente : Geneviève QUERTAIMONT
- Vice-Présidente : Andrée DOUBRÈRE

Joëlle ABADIE - Maryse CARRÈRE - Nicole DARRIEUTORT - Geneviève ISSON - Monique LAMON - Frédéric LAVAL - Pascale PÉRALDI - Frédéric RÉ - Virginie SIANI WEMBOU - Andrée SOUQUET

2^{ÈME} COMMISSION : SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- Président : **Marc BÉGORRE**
- Vice-Présidente : Evelyne LABORDE
- Vice-Présidente : Laurence ANCIEN

Maryse BEYRIÉ - Pierre BRAU-NOGUÉ - Maryse CARRÈRE - Nicolas DATAS-TAPIE - Laurent LAGES - Thierry LAVIT - Marie PLANE - Frédéric RÉ - Jean-Michel SÉGNERÉ - Andrée SOUQUET - Bernard VERDIER

3^{ÈME} COMMISSION : INFRASTRUCTURES, COLLÈGES, MOBILITÉS

- Président : **Louis ARMARY**
- Vice-Président : Stéphane PEYRAS
- Vice-Président : Pierre BRAU-NOGUÉ

Laurence ANCIEN - Maryse BEYRIÉ - Yannick BOUBÉE - Jean BURON - Pascale PÉRALDI - Bernard POUBLAN - Marie-Françoise PRUGENT - Geneviève QUERTAIMONT - Véronique THIRAULT

4^{ÈME} COMMISSION : JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET CADRE DE VIE

- Présidente : **Geneviève ISSON**
- Vice-Présidente : Véronique THIRAULT
- Vice-Président : David LARRAZABAL

Joëlle ABADIE - Louis ARMARY - Gilles CRASPAY - Nicole DARRIEUTORT - Nicolas DATAS-TAPIE - Evelyne LABORDE - Isabelle LAFOURCADE - Thierry LAVIT - Stéphane PEYRAS - Jean-Michel SÉGNERÉ - Virginie SIANI WEMBOU

5^{ÈME} COMMISSION : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, NUMÉRIQUE

- Président : **Gilles CRASPAY**
- Vice-Président : Yannick BOUBÉE
- Vice-Présidente : Marie-Françoise PRUGENT
- Rapporteur Général du Budget : Frédéric LAVAL

Jean BURON - Andrée DOUBRÈRE - Laurent LAGES - Monique LAMON - David LARRAZABAL - Bernard POUBLAN - Bernard VERDIER

6^{ÈME} COMMISSION : PROJET DE TERRITOIRE ET PROSPECTIVE

- Président : **Jean-Michel SÉGNERÉ**
- Vice-Présidente : Marie PLANE

Joëlle ABADIE - Marc BÉGORRE - Gilles CRASPAY - Nicole DARRIEUTORT - Geneviève ISSON - Laurent LAGES - David LARRAZABAL - Pascale PÉRALDI



Michel PÉLIEU
Président du Département
des Hautes-Pyrénées
Neste-Aure-Louron



Joëlle ABADIE
Vice-Présidente
Solidarités sociales, action territoriale et santé
La Vallée de l'Arros et des Baïses



Laurent LAGES
Vice-Président
Finances, département connecté,
prospective
La Vallée de la Barousse



Bernard VERDIER
Vice-Président
Environnement et ruralité
Les Côteaux



Maryse BEYRIÉ
Vice-Présidente
Tourisme et relations transfrontalières
Neste-Aure-Louron



Jean BURON
Vice-Président
Routes et mobilités
Bordères-sur-l'Échez



Nicole DARRIEUTORT
Vice-Présidente
Jeunesse, culture, sports et dynamique
associative
La Haute-Bigorre



Pascale PÉRALDI
Vice-Présidente
Bâtiments départementaux et vie des collèges
La Vallée de la Barousse



Thierry LAVIT
Vice-Président
Logement, habitat et développement urbain
Lourdes 1



Monique LAMON
Vice-Présidente
Ressources humaines
Les Côteaux



Frédéric RÉ
Vice-Président
Insertion, emploi et économie sociale
et solidaire
Val d'Adour - Rustan - Madiranais



Isabelle LAFOURCADE
Présidente de la commission
Solidarités sociales
Vic-en-Bigorre



Marc BÉGORRE
Président de la commission
Solidarités territoriales
Ossun



Louis ARMARY
Président de la commission
Infrastructures, collèges et mobilités
La Vallée des Gaves



Geneviève ISSON
Présidente de la commission
Jeunesse, vie associative et cadre
de vie
Aureilhan



Gilles CRASPAY
Président de la commission
Finances, ressources humaines,
numérique
Tarbes 2



Jean-Michel SÉGNÉRÉ
Président de la commission
Projet de territoire et prospective
Moyen-Adour



Bernard POUBLAN
Membre de la commission permanente
Vic-en-Bigorre



Nicolas DATAS-TAPIE
Membre de la commission permanente
La Vallée de l'Arros et des Baïses



Yannick BOUBÉE
Membre de la commission permanente
Aureilhan



Frédéric LAVAL
Membre de la commission permanente
Rapporteur Général du Budget
Tarbes 1



David LARRAZABAL
Membre de la commission permanente
Tarbes 3



Véronique THIRAULT
Membre de la commission permanente
Val d'Adour - Rustan - Madiranais



Marie PLANE
Membre de la commission permanente
Lourdes 2



Andrée DOUBRÈRE
Membre de la commission permanente
Tarbes 2



Laurence ANCIEN
Membre de la commission permanente
Tarbes 3



Virginie SIANI WEMBOU
Membre de la commission permanente
Tarbes 1



Geneviève QUERTAIMONT
Membre de la commission permanente
Moyen-Adour



Andrée SOUQUET
Bordères-sur-l'Échez



Pierre BRAU-NOGUÉ
La Haute-Bigorre



Evelyne LABORDE
Lourdes 1



Stéphane PEYRAS
Lourdes 2



Marie-Françoise PRUGENT
Ossun

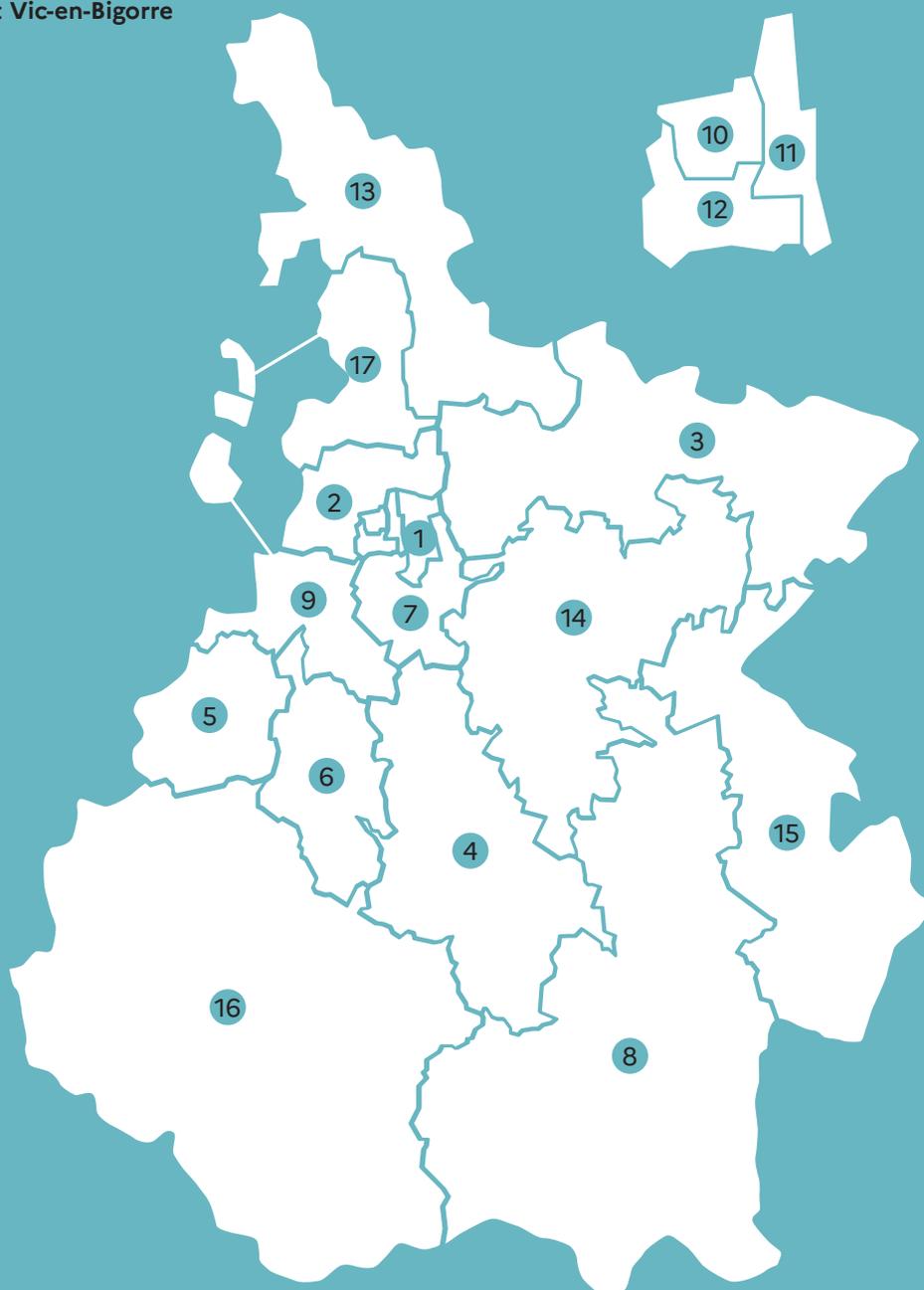


Maryse CARRÈRE
La Vallée des Gaves

LES CANTONS

- canton n° 1 : **Aureilhan**
- canton n° 2 : **Bordères-sur-l'Échez**
- canton n° 3 : **Les Côteaux**
- canton n° 4 : **La Haute-Bigorre**
- canton n° 5 : **Lourdes 1**
- canton n° 6 : **Lourdes 2**
- canton n° 7 : **Moyen Adour**
- canton n° 8 : **Neste, Aure et Louron**
- canton n° 9 : **Ossun**
- canton n° 10 : **Tarbes 1**
- canton n° 11 : **Tarbes 2**
- canton n° 12 : **Tarbes 3**
- canton n° 13 : **Val d'Adour-Rustan-Madiranais**
- canton n° 14 : **La Vallée de l'Arros et des Baïses**
- canton n° 15 : **La Vallée de la Barousse**
- canton n° 16 : **La Vallée des Gaves**
- canton n° 17 : **Vic-en-Bigorre**

17 cantons
34 élus
1 binôme Homme/Femme
par canton



LA POPULATION

229 788

HABITANTS DÉPARTEMENT
(INSEE 2020)



1 habitant sur 5

A MOINS DE 20 ANS



1 habitant sur 4

A PLUS DE 60 ANS



51 H/KM²

DENSITÉ DE POPULATION



469

COMMUNES

8

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

1

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



4 464 KM²

SUPERFICIE TOTALE DU DÉPARTEMENT





2022 : une année riche de projets

Au cours de l'année 2022, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a poursuivi ses missions de solidarité au service du territoire : par l'accompagnement des personnes les plus fragiles, par l'amélioration de nos infrastructures, par l'aide au développement des collectivités.

2022 a ainsi été une année riche de projets impulsés par les élus de l'Assemblée départementale. Parmi toutes les actions portées par nos services, l'organisation et l'animation du festival 65^{ème} Avenue a marqué une première. Malgré des délais courts, les agents de la collectivité se sont mobilisés avec efficacité et réactivité pour offrir une première édition réussie.

2022 a aussi été marquée par un effort financier important suite aux mesures de revalorisation salariales annoncées par l'Etat. Cette hausse notable de nos dépenses a pu être absorbée grâce à la bonne gestion dont nous faisons preuve depuis plusieurs années maintenant. Encore une fois, notre administration a démontré sa capacité à s'adapter face aux imprévus et ce malgré un contexte budgétaire contraint.

Par ses actions, le Département a soutenu les associations et participé à l'émergence de projets ambitieux pour accompagner la transition énergétique. La collectivité a accentué la modernisation de son administration, convaincue que ces réalisations contribueront à l'amélioration du service rendu aux habitants des Hautes-Pyrénées.

Enfin, à titre personnel, j'ai eu le plaisir et le privilège d'être nommé au cours de cette année Directeur général des Services du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Je voudrais remercier le Président pour la confiance qui m'a été accordée mais aussi saluer l'engagement de tous les agents départementaux. S'inscrire dans la continuité tout en impulsant une nouvelle dynamique vers toujours plus d'agilité, c'est là le défi de notre administration à l'aune de 2023.

PASCAL SAUREL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

FAITS MARQUANTS 2022



65e Avenue
P. 20



2x2 voies
Lourdes -
Argelès-Gazost
P. 21



Une
fréquentation
qui décolle
P. 23



Le
Département
au soutien de la
revalorisation des
rémunérations
P. 26



Offrir une
meilleure qualité
de vie à nos aînés
P. 29



Des collègues
et des élèves
connectés
P. 36



Archives
départementales
P. 42



Les
Hautes-Pyrénées
à vélo
P. 50



Soutenir le
développement
du territoire
P. 54



3 jours de
rêve dans les
Hautes-Pyrénées
P. 60



Des instances
renouvelées
P. 72



Nous sommes
les
Hautes-Pyrénées
P. 82

RÉTRO 2022







An aerial photograph of a city street. A large, multi-story white building with a dark roof is the central focus. In front of it is a courtyard with several trees and a paved area. To the right, there's a street with parked cars and a few people walking. The background shows a dense urban area with various buildings and rooftops. The text 'LES GRANDS PROJETS' is overlaid in large white letters on the building.

LES GRANDS PROJETS

Le Département inaugure sa 65^e Avenue

Lancement du Pacte Jeunesse

L'Assemblée départementale a conduit une large réflexion autour des préoccupations des jeunes du département. Elle a adopté en juin dernier le premier « Pacte Jeunesse » des Hautes-Pyrénées. Il vise à renforcer l'animation et l'attractivité du territoire.

Pour conclure ce travail, le Département a choisi d'organiser un moment festif et fédérateur en lançant la première édition du festival 65^e Avenue.

L'évènement s'est déroulé le 30 septembre 2022 dans l'enceinte de l'hôtel du Pradeau devant un public conquis.

Les cultures urbaines étaient à l'honneur de cet événement parrainé par deux ambassadeurs des Hautes-Pyrénées, Antoine Dupont, capitaine de l'équipe de France de Rugby et Sylvain Duthu du groupe « Boulevard Des Airs ».

Durant l'après-midi, plusieurs ateliers et démonstrations se sont succédés.

Hip-Hop, skate, vélo trial, graff ou streetworkout... un grand nombre de disciplines étaient représentées grâce à la participation d'acteurs associatifs du territoire. Le public venu nombreux a pu s'initier à chacune des disciplines et profiter du spectacle.

Ce festival, entièrement gratuit et ouvert à tous, s'est clôturé en musique avec les concerts de Tiphene, jeune talent de la chanson tarbaise et de Tibz, connu pour son titre « Nation ».

Un DJ set est venu clôturer cette soirée haute en couleur.

Rendez-vous est pris pour la deuxième édition prévue pour le 9 septembre 2023 !





Le Département vous ouvre la route

Réfection de la 2x2 voies entre Lourdes et Argeles-Gazost

Le Département veille à maintenir en bon état le patrimoine routier en tenant compte du vieillissement des chaussées et du trafic quotidien. Des travaux d'envergure sont réalisés chaque année pour améliorer la sécurité des usagers comme sur l'axe prioritaire entre Lourdes et Argeles-Gazost.

La 2x2 voies est un axe structurant très emprunté par les automobilistes. Sa fréquentation quotidienne, est proche des 14 000 automobilistes. Son état a nécessité la réfection de la couche de roulement. Ce chantier, piloté par les équipes de la Direction des Routes et des Mobilités, a été réalisé par le groupe d'entreprise Spie Batignolles Malet-Routière des Pyrénées.

L'ampleur des travaux a nécessité la fermeture complète d'un sens de circulation pendant plusieurs semaines.

Les objectifs du chantier étaient l'amélioration, le confort et la sécurité de cet axe routier touristique. Cela s'est traduit par des conditions de conduite plus agréables pour les usagers.

Une technique écologique et respectueuse de l'environnement a été choisie dans le cadre du redimensionnement des routes principales conformément à la politique de renforcement du réseau structurant établie en 2016. Ainsi, 40 % d'agrégats d'enrobé ont pu être recyclés, soit presque 15 000 tonnes.

18 km d'enrobé ont été rénovés avec cette technique pour un montant de 4 millions d'euros. Ces travaux ont été financés par l'enveloppe budgétaire de renforcement des chaussées principales sur les réseaux d'Intérêt Régional (IIR) et Départemental (IID).

CHIFFRES CLÉS :

18 km
d'enrobé ;

15 000 tonnes
d'enrobé recyclé ;

4 millions
d'euros TTC de travaux.

Accompagner les familles du territoire

Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Le Schéma départemental des services aux familles constitue une feuille de route stratégique dont l'objectif est de maintenir, développer et faire connaître les services aux familles dans une démarche partenariale.

Vendredi 21 octobre 2022, le Département des Hautes-Pyrénées et l'ensemble des partenaires ont présenté le nouveau schéma départemental des services aux familles 2022/2025.

Copiloté par la CAF et le Conseil départemental, en lien étroit avec l'État et les institutions partenaires, ce

projet s'est appuyé sur une forte mobilisation collective.

L'objectif de ce schéma est de dépasser le champ de compétences de chaque institution pour apporter une réponse globale, organisée et concertée à l'ensemble des besoins des familles du territoire.

Afin de faciliter le pilotage du SDSF sur l'ensemble du territoire, les partenaires ont acté la création d'un **Comité Départemental des Politiques Sociales (CDPS)**.



Une fréquentation qui décolle

Syndicat Mixte Pyrénia

Après avoir traversé une période de turbulences liées à la crise sanitaire, le transport aérien et l'industrie aéronautique ont connu une nette reprise en 2022. L'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées a vu sa fréquentation dépasser les 400 000 passagers sur l'année. Dynamisé par le renouvellement de l'exploitation de la ligne Paris-Orly sous Obligation de Service Public (OSP) et l'ouverture de 4 lignes nouvelles, l'aéroport haut-pyrénéen reprend son envol.



Au total 9 lignes régulières européennes et 2 lignes domestiques ont opérées en 2022 : Strasbourg, Paris, Naples, Palerme, Venise, Rome, Bergame, Londres, Dublin, Bruxelles et Malte.

La ligne sous OSP entre Tarbes-Lourdes et Paris-Orly continue de croître. Avec un taux de remplissage de plus de 80 % et 2 vols aller/retour par jour, elle reste la ligne privilégiée des passagers. Son renouvellement avec

la compagnie aérienne Volotéa et ses avions d'une capacité de 156 sièges sont une promesse pour l'avenir. Au total, la compagnie propose une offre de 227 760 sièges par an.

Le segment charter a également connu un franc succès avec 72 680 passagers, contre 35 000 passagers prévus.

L'ouverture de 4 nouvelles liaisons sur Naples, Palerme,

Venise et Strasbourg depuis le mois de juillet 2022 a permis également cette hausse de fréquentation.

CHIFFRES CLÉS :

402 916
passagers total ;

72 680
passagers charters.



SOLIDARITÉ

Le Département au soutien de la revalorisation des rémunérations

Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)

Le Premier Ministre et le Ministre en charge des Solidarités et de la Santé ont signé le 13 juillet 2020, avec les organisations syndicales, les accords du Ségur de la Santé. Des accords historiques de revalorisation salariale qui se sont ensuite étendus aux métiers de l'action sociale.

Les métiers de la santé, du social et du médico-social connaissent depuis quelques années une perte d'attractivité. Cette situation s'est amplifiée avec la crise sanitaire. L'avenant 43 (à la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile), les mesures Laforcade (revalorisation des métiers paramédicaux des établissements du secteur du handicap) et les revalorisations Castex (revalorisation des métiers socio-éducatifs) ont ainsi eu pour objectifs de revaloriser les salaires et d'améliorer l'attractivité de ces professions.

Désormais inscrites dans la loi, ces revalorisations salariales s'imposent au Département pour les établissements et services suivants :

- **Les établissements d'accompagnement des personnes en situation de handicap** : foyers de vie, foyers d'hébergement et services d'accompagnement à la vie sociale...
- **Les établissements et services de la protection de l'enfance** : maisons d'enfants à caractère social, Services d'Action Educative en Milieu Ouvert ;
- **Les services d'aide à domicile et les établissements d'hébergement pour personnes âgées.**

Lors de la session du 21 octobre 2022, le Conseil départemental a voté des crédits complémentaires à hauteur de 1,7 million d'euros pour financer ces revalorisations au titre de l'année 2022 (hors avenant 43). Les fonds ont été versés directement aux établissements et services concernés sous forme d'une dotation complémentaire.

CHIFFRES CLÉS :

5,7 M€

coût total des revalorisations salariales pour le Département des Hautes-Pyrénées (établissements et services médico-sociaux) ;

Plus de 1 375 agents

(dont SAAD) concernés par la revalorisation.





Apprendre à jouer, c'est du sérieux !

Formation des assistant(e)s maternel(le)s

Un(e) assistant(e) maternel(le) nouvellement agréée doit suivre obligatoirement une formation spécifique pour exercer le métier. L'organisation de cette formation est une compétence obligatoire du Département.

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental organise et anime ces séquences de formation.

Celle-ci est composée d'une partie préalable à l'accueil de l'enfant au domicile de l'assistant(e) maternel(le) de 80 h et d'une seconde partie d'au moins 40 h réalisable dans les 3 ans suivant le premier accueil.

Le socle de compétences est vaste, allant des besoins de l'enfant jusqu'à la prévention des accidents domestiques.

Pendant 6 semaines, un grand nombre de formateurs (médecins, psychologues, éducateurs, juristes, bibliothécaires, psychomotriciens, pompiers du SDIS) se relayent pour préparer l'entrée dans le métier de ces assistant(s) maternel(le)s.

La formation se conclut par un examen terminal qui valide l'acquisition des connaissances.

Pour les stagiaires, il s'agit d'un nouveau départ professionnel.

Intégralement financée et organisée par le Département, une quarantaine d'assistant(e)s maternel(le)s sont formées annuellement. Le but est d'offrir un accueil de qualité aux familles.

Schéma départemental de l'autonomie 2022 - 2026

Maison Départementale pour l'autonomie

Le Schéma départemental de l'autonomie est défini pour 5 ans. Il marque l'engagement du Département en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants. Il est le fruit d'un travail entre élus, agents, habitants et l'ensemble des partenaires impliqués dans les politiques de l'autonomie.



Ce schéma place l'habitant au cœur des réflexions en termes de politiques publiques. Il vise à déterminer les grandes orientations politiques, à prioriser les actions à engager pour préserver l'autonomie des personnes et garantir une offre adaptée à chaque étape de leur parcours.

Il se structure autour de 3 axes :

1. Choisir librement son lieu de vie

La prise en compte croissante du handicap et de la perte

d'autonomie des personnes passe par la question majeure de l'habitat et du « vivre chez soi ». Cet axe aborde ainsi les enjeux du choix de la personne concernant son lieu de vie en établissement, à domicile ou dans un habitat partagé.

2. Préparer ses changements de vie

Le parcours de vie est composé d'un ensemble de trajectoires scolaires, professionnelles, familiales ou sociales. Il aborde la question des trajectoires

individuelles, caractérisées par un enchaînement d'expériences qui peuvent être désirées, imprévues ou subies et pour lesquelles un accompagnement est nécessaire.

3. Bien vivre son quotidien

Toute personne doit pouvoir accéder à une vie sociale sur son territoire, quels que soient son lieu de vie et sa situation, aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Chacun de ces axes converge vers un objectif commun :

faciliter le parcours des personnes âgées et/ou en situation de handicap en améliorant l'accueil, l'information, le conseil et l'orientation.

CHIFFRES CLÉS :

Les habitants âgés entre 60 et 74 ans représentent

21 %

de la population du département (17 % au niveau national) ;

10 %

des Haut-Pyrénéens ont au moins un droit ouvert à la MDPH ;

Environ 20 000

aidants familiaux dans le département.

Offrir une meilleure qualité de vie à nos aînés

Ouverture d'un EHPAD à Horgues

L'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie constitue l'une des compétences majeures du Département. Le nouvel EHPAD «Courtaou de Bigorre», qui a ouvert ses portes depuis le 19 avril 2022, a bénéficié du soutien de la collectivité pour sa construction. Un établissement moderne qui vient renforcer l'offre d'hébergement sur le territoire.

L'établissement a une capacité de 89 places. Il est articulé en unités de vie de 14 lits permettant une grande diversité des accueils et une prise en charge personnalisée avec notamment :

- Une unité protégée réservée à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;
- Une unité d'accueil de personnes handicapées vieillissantes (PHV).

Le nouveau bâtiment éco-responsable, novateur et évolutif propose un accueil accessible à tous. Il prend également en compte la qualité de vie au travail des professionnels avec des équipements modernes et ergonomiques.

Le coût total de l'opération s'élève à 13 millions d'euros. L'établissement a bénéficié d'une participation financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil départemental. Ce dernier a ainsi subventionné le projet à hauteur de 6 000 € par place d'hébergement permanent, soit 504 000 €.



CHIFFRES CLÉS :

Coût total :

13 M € ;

Subvention du Département :

504 000 €.

Capacité d'accueil :

89 places

d'hébergement ;

Dont 84 places

en hébergement permanent ;

Dont 5 places

en hébergement temporaire.

Un partenariat pour un projet social de territoire

Convention territoriale globale

La convention territoriale globale a pour ambition de structurer un partenariat autour d'un projet social de territoire et de déployer des actions de solidarité sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

En 2022, le Département s'est engagé aux côtés de la CAF, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), des collectivités locales, des partenaires sociaux et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) à décliner les orientations du schéma départemental des services aux familles.

C'est avant tout une démarche pro-active et collective : les forces vives du territoire sont mobilisées dans le cadre d'une gouvernance

intégrée nommée « les conférences territoriales ».

La démarche Solid'action65, impulsée en 2017, a intégré la dimension sociale dans toutes les politiques départementales. Le lancement des conférences territoriales aide à structurer le pilotage territorial des politiques sociales et à les mettre en œuvre sur chaque territoire aux côtés des EPCI.

Cette politique se décline à deux niveaux :

- **Au niveau territorial :** La CAF accompagne les EPCI dans le recrutement des coordinateurs pour déployer la politique des conférences territoriales ;
- **Au niveau du Conseil départemental :** un comité des politiques sociales permettra une meilleure efficacité des politiques sociales.

Ces conventions sont un premier levier de structuration des projets de territoire qui seront élaborés progressivement et alimenteront la politique sociale départementale.



CHIFFRE CLÉ :

12

conventions territoriales globales ont été signées ou sont en cours de signatures avec les EPCI et les communes.



Mieux comprendre pour mieux protéger

Prostitution des mineurs

7 000 à 10 000 mineur(e)s victimes de prostitution en France ont été recensés par la justice et les services de Police-Gendarmerie : une hausse de 68 % en cinq ans. Face à ce phénomène croissant et préoccupant, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a mobilisé l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) et la Commission Départementale des Jeunes en Grandes Difficultés pour animer et organiser une conférence le jeudi 6 octobre 2022 à Séméac.

Ce colloque a réuni 190 participants du secteur social et médicosocial, de la justice, de l'animation, de l'éducation, du médical mais aussi la gendarmerie et de nombreux autres professionnels mobilisés pour la jeunesse sur le territoire.

Madame Joëlle Abadie, Vice-Présidente en charge des solidarités sociales, de l'action territoriale et de la santé et Monsieur Jérôme Salomon, Préfet des Hautes-Pyrénées, ont introduit cette réunion en rappelant la nécessité de mieux comprendre ce phénomène pour protéger les jeunes Haut-Pyrénéens.

Cette journée a permis de dresser un état des lieux et un plan d'actions afin de prévenir et de protéger les mineurs de ce danger.

CHIFFRES CLÉS :

190 participants au colloque ;

7 000 à 10 000 mineur(e)s victimes de prostitution en France identifiés par la justice et les services de Police-Gendarmerie ;

Il s'agit très majoritairement de filles âgées de

15 à 17 ans issues de tous les milieux sociaux.

Une histoire de résilience

Spectacle IRINA

Dans le cadre de sa programmation culturelle « Les Escapes d'Automne », le Département a proposé le spectacle « Irina » sur la scène du Parvis à Tarbes. Cette pièce de théâtre met en lumière l'histoire de son auteure, une jeune fille placée en famille d'accueil dans les Hautes-Pyrénées depuis l'âge de 1 an et demi.

Ce projet porté conjointement par la Direction des Affaires Culturelles et par la Direction Enfance Familles vise à promouvoir la parole des enfants.

Mise en scène par Marika Dreistadt, également originaire de Tarbes, « IRINA » raconte l'histoire d'une jeune fille de 17 ans, placée en famille d'accueil depuis son plus jeune âge. Sur la scène, elle invite le spectateur dans sa chambre, dans sa tête, dans ses pensées... Elle y partage ses doutes, ses peurs, ses joies ...

Ce spectacle propose au public un récit singulier, drôle et percutant à travers la voix universelle de cet enfant aux prises avec des réalités complexes.

La veille de la représentation, une cinquantaine de jeunes aux parcours similaires ont eu le privilège d'assister à la répétition générale et d'échanger avec la réalisatrice et les acteurs.

Plus de 500 personnes ont assisté à cette représentation. Un accueil unanime pour cette histoire de résilience, de joie et d'envie de vivre.

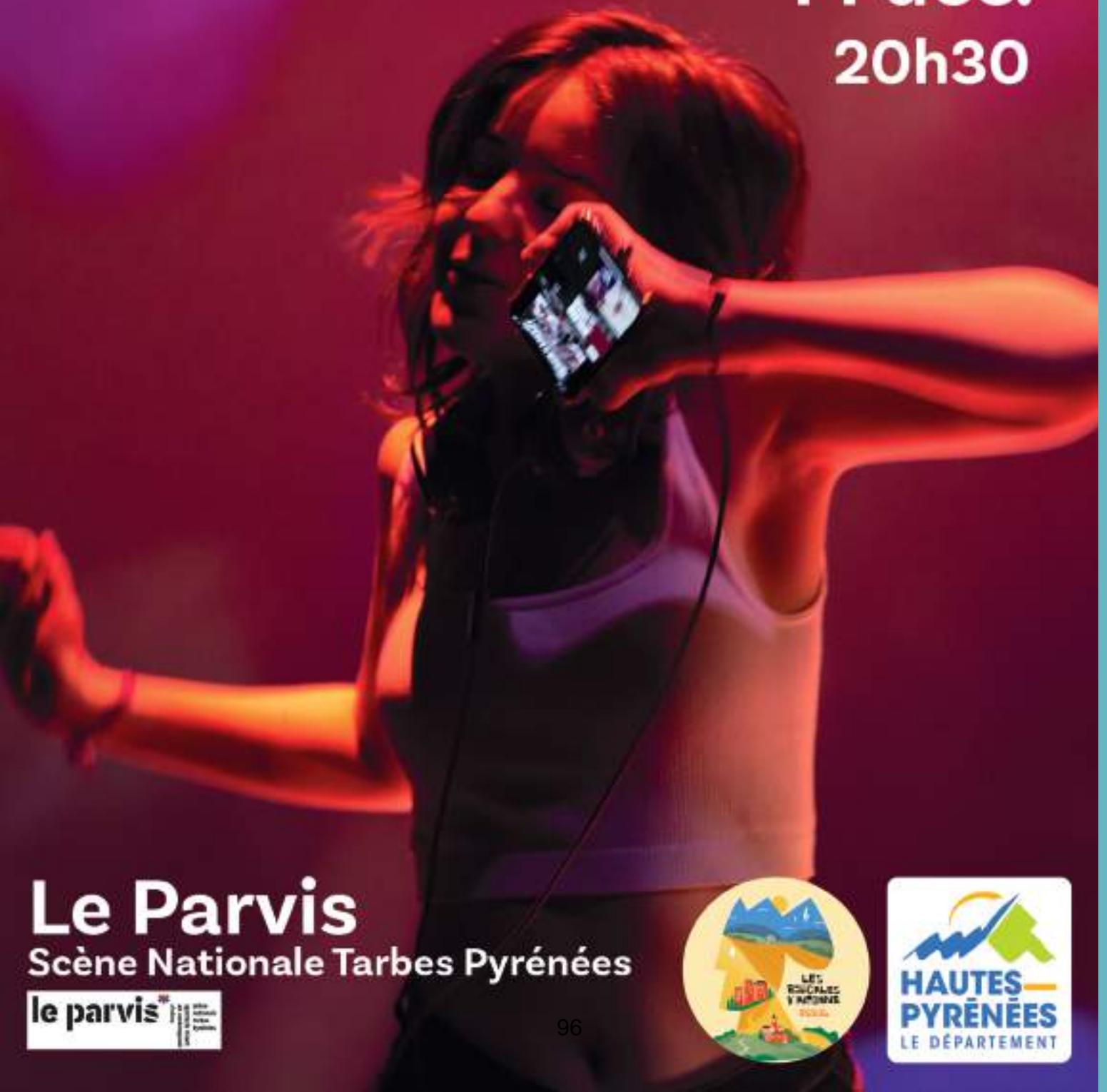


IRINA

De **Irina Bialek**

Mise en scène : **Marika Dreistadt**

**Merc.
14 déc.
20h30**



Le Parvis

Scène Nationale Tarbes Pyrénées

le parvis
Scène Nationale
Tarbes Pyrénées





A young violinist with long dark hair, wearing a white t-shirt and blue jeans, is seen from behind, playing a violin. She is holding a sheet of music on a stand. In the foreground, a group of children are sitting on the ground, watching her. In the background, a group of adults and other children are standing and watching. The setting is an outdoor courtyard in front of a modern building with large windows and a glass roof structure.

ÉDUCATION & BÂTIMENTS

Des collèges et des élèves connectés

Éducation

Le Département des Hautes-Pyrénées porte une politique ambitieuse envers la jeunesse et accompagne les projets éducatifs, notamment en matière de numérique.

Pour permettre aux élèves issus des collèges publics d'étudier dans les meilleures conditions, le Conseil départemental a mis en œuvre un grand chantier de renouvellement du matériel numérique des établissements.

Le Département fournit aux collégiens des équipements modernes afin de leur permettre de réussir et de s'épanouir pleinement dans les collèges des Hautes-Pyrénées.

Au total, c'est un investissement de plus de 1,25 million d'euros que porte le Département envers les collégiens. Ce montant a permis de renouveler une grande partie du parc

informatique des collèges : ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels d'impression, tablettes, etc.

Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Investir dans les collèges, c'est préparer l'avenir.

CHIFFRES CLÉS :

7534

élèves inscrits pour la rentrée 2022 (source Direction Académique) ;

5

agents du Département dédiés à la maintenance informatique ;

200

Bornes Wi-Fi ;

1930

PC et moniteurs ;

400

vidéoprojecteurs ;

160

imprimantes ;

50

photocopieurs ;

930

tablettes élèves constituant 62 « classes mobiles » ;

265

tablettes enseignants.





S'épanouir en musique

Opération « Orchestre à l'école »

Le Département accompagne financièrement les collèges qui ont adhéré à l'opération « Orchestre à l'école », lancé par le Ministère de la Culture. Deux établissements du département ont participé au projet : le collège Desaix à Tarbes et celui du Val d'Arros à Tournay.

« L'Orchestre à l'école », c'est un dispositif transformant une classe entière en formation musicale pendant 3 ans. L'orchestre devient une matière à part entière et les élèves reçoivent en moyenne 1 h de cours d'instrument et 1 h de cours d'orchestre par semaine.

Ce projet original permet de faire découvrir la musique aux plus jeunes grâce à un partenariat entre l'établissement et une école de musique. **Engagé dans la démarche, le Département**

accompagne ce dispositif à hauteur de 10 600 € afin de doter les deux collèges des instruments de musique nécessaires.

Les professeurs de musique se déplacent au sein des établissements scolaires et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de l'Education Nationale.

Les élèves, novices pour la plupart, jouent dès le début en formation orchestre et apprennent en parallèle la

lecture de la musique et la technique instrumentale.

Très vite, les jeunes musiciens en herbe voient leur travail récompensé au travers de mini concerts.

Le Département est heureux de participer à l'épanouissement et à la réussite des jeunes en apportant son aide dans les différents projets éducatifs.



Bien manger au collège

Restauration scolaire

Ce sont près de 6 000 élèves haut-pyrénéens qui déjeunent chaque jour dans les collèges du Département. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental amène les établissements vers un approvisionnement local plus important et vers une qualité accrue des repas pour les collégiens.

Nos priorités sont :

- La qualité nutritionnelle ;
- L'éducation alimentaire ;
- La sécurité sanitaire ;
- L'emploi de produits locaux et bio ;
- La formation du personnel de restauration.

Depuis 2019, le Département met en place des menus adaptés afin de proposer aux collégiens un repas végétarien par semaine.

Tous les menus servis sont validés par une nutritionniste indépendante chargée de veiller à l'équilibre alimentaire des élèves.

La collectivité a investi 380 000 € en 2022 dans du matériel répondant à des critères de performances énergétiques et de confort d'utilisation afin d'améliorer les conditions de travail des agents, la qualité des repas et le confort des collégiens.

Notre ambition est de faire du déjeuner scolaire un repas de qualité, un apprentissage nutritionnel et un moment de convivialité.

Tous mobilisés !

Contre le gaspillage alimentaire

Le Département a engagé une démarche ambitieuse pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Objectif : diminuer par deux les quantités d'aliments jetés d'ici deux ans.



CHIFFRES CLÉS :

6 collèges
ont signé la charte
d'engagement ;

Sur ces collèges, le gaspillage
s'élève en moyenne à

20 kg
par collégien par an soit
66 €
par an par élève ;

Objectifs pour 2025 :
engagement des

18 collèges publics
dans cette démarche avec
une réduction du gaspillage de
50 %.

6 établissements se sont lancés dans la démarche : Les collèges Blanche Odin à Bagnères-de-Bigorre, La Serre de Sarsan à Lourdes, Maréchal Foch à Arreau, Paul Valéry à Séméac, Val d'Arros à Tournay et Voltaire à Tarbes.

Cet accompagnement se traduit par :

- Un diagnostic des pratiques en cuisine et au self ;
- Des actions de sensibilisation auprès des élèves ;
- La pesée des aliments sur une période donnée ;
- Des actions concrètes : gestion des quantités, retrait de certaines recettes,

meilleure gestion du pain, échanges cuisiniers/collégiens.

Chaque collège élabore son propre plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce travail se concrétise par une charte d'engagement signée entre le Département, les collèges et les syndicats de collecte des déchets du territoire concerné.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est l'affaire de tous !

Préparer l'avenir

Travaux dans les collèges

Chaque année, le Département investit pour l'amélioration des bâtiments des 20 collèges publics du territoire.

Que ce soit au travers d'un programme annuel de gros entretien (1,03 million d'euros en 2022) ou par des opérations d'investissement plus conséquentes (3,02 M € en 2022), les objectifs restent les mêmes : **améliorer l'accueil des élèves et des équipes pédagogiques, apporter plus de confort thermique tout en réduisant la facture énergétique.**

L'été au rythme des travaux de gros entretiens

En l'absence d'élèves, l'été est une période propice à la réalisation des travaux de gros entretiens.

Toutes les forces actives du Département sont mobilisées, des agents des collèges aux techniciens référents, pour que les différents travaux soient effectués dans la

période de vacances estivales. **Le but est d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions dès la rentrée scolaire.**



Améliorer le confort des bâtiments

Travaux dans les collèges

En parallèle des travaux de gros entretien, le Département porte également des chantiers plus importants, au travers notamment d'un vaste programme de réhabilitation thermique des collèges. L'objectif est double : améliorer le confort des bâtiments pour les élèves et leurs enseignants mais aussi réduire la facture énergétique pour la collectivité.

En 2022, plusieurs collèges du département ont bénéficié de ce type d'opération ou de travaux de requalifications fonctionnelles et/ou architecturales :

- **Cité scolaire de Sarsan à Lourdes** : requalification/sécurisation de l'entrée principale et mutualisation des vies scolaires du lycée et du collège ;
- **Collège Victor Hugo à Tarbes** : démarrage d'une campagne de remise en peinture des façades de l'ensemble des bâtiments. Cette opération s'étalera jusqu'en 2024 pour une image plus moderne de l'établissement ;
- **Collèges Voltaire à Tarbes et Val d'Arros à Tournay** : démarrage d'une réhabilitation thermique jusqu'en 2023 ;
- **Collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste** : démarrage d'une réhabilitation et extension de la demi-pension pour améliorer les conditions d'accueil des élèves à la rentrée scolaire 2023 ;
- **Collège Blanche Odin à Bagnères-de-Bigorre** : livraison d'une salle d'activités sportives. Ce nouvel équipement permet d'étendre l'offre de l'activité physique et sportive comme l'acroport, la lutte, la boxe, le tennis de table et la gymnastique rythmique ;
- **Collège Gaston Fébus à Lannemezan** : fin des travaux de réhabilitation thermique des bâtiments principaux démarrés en 2021 ;
- **Collège Desaix à Tarbes** : remplacement de l'ancienne production de chauffage gaz par une pompe à chaleur fonctionnant en géothermie pour obtenir une installation moderne et efficace.

Plusieurs de ces opérations ont bénéficié de subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) pour un montant de 1 834 000 €.





Archives départementales : La maison de l'Histoire pour les Haut-Pyrénéens

Démarrage des travaux

Le site de l'ancienne Ecole normale à Tarbes est en cours de réhabilitation pour accueillir les nouvelles Archives départementales. L'objectif du Département est de faire de ce lieu « une maison de l'Histoire », selon les mots du Président, Michel Pélieu.

Après les différentes phases de concours, d'études et d'appels d'offres, le chantier a démarré en octobre 2022 sur le site de l'ancienne Ecole Normale d'institutrices, située rue Eugène Ténot à Tarbes.

Il s'agit du plus grand chantier de bâtiment lancé par le Département ces dernières années. Le projet est immense, tant sur le volet technique qu'architectural.

Le corps central et ses deux ailes principales seront conservés. L'ensemble sera complété afin d'accueillir 4 500 m² dédiés aux magasins et aux espaces techniques.

Au final, 5 600 m² de surface seront construits en cœur de ville pour créer un véritable lieu de mémoire, de culture et d'accueil.

Les objectifs du projet :

- Doter les Hautes-Pyrénées d'un site de conservation, de travail et de valorisation des Archives départementales adapté aux besoins actuels ;
- Redonner vie au patrimoine tarbais en réhabilitant le bâtiment de l'ancienne École normale d'institutrices ;
- Créer un lieu de vie culturel ouvert au public en plein centre-ville.

Le chantier des Archives départementales s'inscrit dans une politique de développement du territoire et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

CHIFFRES CLÉS :

22 M € TTC

Budget global opération

14,8 M € HT

Coût travaux

4 M €

Subventions totales

Améliorer les conditions de travail des agents

Aménagement des centres d'exploitation des routes

Les centres d'exploitation sont des bâtiments dédiés aux équipes de la Direction des Routes et des Mobilités chargées de l'entretien des routes. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental. En 2022 des nouveaux aménagements ont été réalisés dans les centres d'exploitation.



Le centre d'exploitation de Vignec fait peau neuve !

Les agents du centre d'exploitation des routes de Vignec disposent d'un centre flambant neuf depuis janvier 2023. Il est adapté aux nouvelles contraintes de remisage des véhicules. Il permet l'accueil des renforts hivernaux et améliore considérablement les conditions de travail des agents d'exploitation sur le site.

CHIFFRE CLÉ :

1,5 M € TTC

Montant des travaux mandatés en 2022

Des travaux importants sur les centres départementaux

Les travaux d'agrandissement entrepris aux centres d'exploitation de Bastillac et Ferrières sont achevés. Ils ont permis la mise à l'abri de la totalité des engins d'exploitation.

Le centre d'exploitation de Luz-Saint-Sauveur a bénéficié également d'un réaménagement de ses locaux de vie pour redonner de la modernité et du confort aux agents.

Le centre d'Arreau a vu le démarrage au dernier trimestre des travaux d'agrandissement des vestiaires et des sanitaires. Ce réaménagement permet une amélioration des conditions de travail, mais également la privatisation d'un espace vestiaire/sanitaire dédié au personnel féminin.



A high-angle photograph of a mountainous landscape in winter. The foreground and middle ground are covered in snow, with scattered evergreen and deciduous trees. A dark asphalt road winds through the scene, and a white van is driving on it. In the background, a large, snow-capped mountain peak rises against a clear blue sky. The overall atmosphere is bright and crisp.

ROUTES & MOBILITÉS

Sécuriser notre réseau

Travaux routiers

Le Département est propriétaire du réseau routier départemental. La Direction des Routes et des Mobilités assure la programmation, la conception et la réalisation des travaux routiers.

Zoom sur 2 réalisations importantes de l'année.



Les lacets de Peyrouse

La RD937 qui relie Saint-Pé-de-Bigorre à Lourdes est empruntée quotidiennement par plus de 3 300 véhicules.

Les lacets de Peyrouse constituaient un point délicat de cet itinéraire avec des virages qui pouvaient surprendre les automobilistes et notamment les poids lourds.

Les travaux qui se sont déroulés entre le 12 septembre et le 21 novembre 2022 ont été réalisés par les entreprises NGE/LBTP sous la maîtrise d'œuvre de l'agence des routes du Pays des gaves et ont permis d'améliorer 4 virages grâce à la création de champs de vues et d'élargissements.

Ces travaux ont permis d'améliorer la sécurité de cet axe tout en conservant l'aspect patrimonial de cette route historique qui chemine le long du gave de Pau.

Coût total :

200 000 € TTC.

Le pont de Juncalas

Le Conseil départemental a démarré fin août 2022 les travaux de réparation et de construction du pont de Juncalas, sur la RD226, permettant le franchissement du cours d'eau du Neez.

Les travaux ont nécessité des opérations dans le cours d'eau avec mise en place et dépose d'un batardeau.

Le projet a pour objectifs de sécuriser et pérenniser l'ouvrage, de faciliter la circulation sur le pont notamment pour les poids lourds et d'améliorer l'écoulement hydraulique par la suppression de la pile centrale.

Coût total :

300 000 € TTC.





Favoriser les déplacements quotidiens

Entretien du réseau routier

L'entretien du réseau routier est une compétence majeure du Conseil départemental. La collectivité met en œuvre des opérations régulières d'entretien afin d'assurer la sécurité des usagers et faciliter leurs déplacements quotidiens.

La politique départementale de renouvellement des revêtements sur l'ensemble du réseau routier est articulée autour de trois axes majeurs :

- La sécurité des usagers, qui est l'objectif prioritaire. Il s'agit également d'entretenir le réseau sans impacter la circulation quotidienne ;
- Le type de revêtement défini en fonction de l'importance des voies et du support de la route ;

- La bonne coordination des travaux avec les concessionnaires de réseaux (EDF, les syndicats d'eau, etc.) et les communes.

En 2022, les programmes ont permis de rénover 30 km de réseau structurant et 164 km de réseau secondaire pour un montant global de 13,2 millions d'euros. Le Parc routier départemental a réalisé près de 70 % des couches de roulement du réseau secondaire.

Garantir l'état des routes c'est aussi préserver l'image du département.



Garantir la sécurité de tous

Viabilité hivernale

Pendant la saison hivernale, le déneigement devient une mission prioritaire pour les agents du Département. Le Conseil départemental met en place un service de viabilité hivernale afin de maintenir un réseau offrant des conditions de circulation et de sécurité optimales aux usagers.

Notre département est composé de 3 000 km de réseau routier, dont près de 1 000 km en zone de montagne. Chaque hiver, nos équipes se réorganisent et se renforcent pour la sécurité de tous.

L'organisation de la Direction des Routes et des Mobilités

La viabilité hivernale est assurée de fin novembre à début avril, dans le créneau 5 h - 20 h hors événement exceptionnel. Le service comprend :

- **67 engins de déneigement** ;
- **107 agents d'astreinte H24** répartis sur l'ensemble du territoire, mobilisables en permanence ;
- **4 mécaniciens du parc routier** peuvent intervenir de jour comme de nuit sur les pannes ou casses liées à ces opérations.

En 2022, un budget de 1 328 000 € TTC (hors masse salariale) a été dédié à la viabilité hivernale.

L'information pour tous, en temps réel, toute l'année, avec Inforoute

Le Département s'est doté d'un système d'assistance au pilotage qui permet de connaître instantanément les conditions de circulation sur le site Inforoute. En plus de fiabiliser l'information du public, ce dispositif permet d'avoir une vision globale des interventions en temps réel.

Le site Inforoute est un service en ligne. Il est gratuit et accessible à tous en continu, via le site web du Département inforoute.ha-py.fr/.

Un bulletin sur les conditions de circulation du réseau routier départemental est diffusé deux fois par jour aux socioprofessionnels (8 h et 12 h).

Enfin, 17 panneaux à messages variables jalonnent les accès routiers principaux et relaient ces informations auprès des usagers de la route.

Investir dans du matériel de pointe

Modernisation des équipements

Chaque année, à partir du mois d'avril, le Département assure l'entretien des talus et accotements des routes afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir en bon état la route et ses abords. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration des performances mécaniques et environnementales, le Département s'est équipé d'un outil innovant en matière d'entretien routier : une faucheuse-débroussailleuse à assistance électrique au centre d'exploitation de Pouyastruc.

Cette machine, utilisée pour le fauchage et le débroussaillage des accotements routiers, est habituellement constituée de liaisons hydrauliques (flexibles d'huile sous pression) entre le tracteur et le rotor de la faucheuse. Dans ce nouvel outil, ce mécanisme est remplacé par une transmission électrique pour l'action et la rotation du rotor.

Cette avancée technologique apporte plusieurs avantages :

- Un poids plus faible du matériel lié à la suppression de composants lourds et volumineux comme le réservoir d'huile ;
- Une consommation en carburant réduite de 35 % en moyenne ;
- Une réduction de la gêne sonore (- 10 dB) ;
- Une usure moindre (régime moteur engin réduit de 30 %).

C'est le premier outil de ce type dans la collectivité.





Les Hautes-Pyrénées à vélo

Schéma vélo départemental

Le Département des Hautes-Pyrénées s'engage auprès de ses habitants pour une mobilité plus durable et plus respectueuse des valeurs environnementales.

Afin d'encourager la pratique cyclable sur son territoire, le Département a lancé une étude pour la réalisation d'un schéma vélo départemental. L'ambition est de faire du vélo un moyen de déplacement sûr et attractif pour tous. Pour y parvenir, une vaste enquête en ligne portant sur les habitudes de mobilité des habitants a été réalisée.

Le schéma vélo départemental est également un enjeu d'attractivité du territoire. En effet, le fait de pouvoir se déplacer en vélo en sécurité contribue à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Le vélo

est un mode de transport économique, respectueux de l'environnement, fiable et bénéfique pour la santé des utilisateurs.

Le Plan Vélo repose sur trois objectifs prioritaires :

- Porter une vision stratégique à l'échelle départementale ;
- Assurer la cohérence des actions engagées ;
- Définir de façon pertinente les modalités d'accompagnement en considérant tous les usages, et spécialement ceux du quotidien.

CHIFFRES CLÉS :

32 000

déplacements quotidiens ont lieu entre des EPCI différents ;

13 %

des ménages ne sont pas motorisés.

Les sommets de l'accueil

Aménagement des cols

Suite aux retours très positifs sur la signalétique placée au col du Tourmalet en 2021, Le Département a décidé d'élargir ce dispositif aux cols empruntés par la grande boucle.

Les amoureux du vélo ont sûrement déjà remarqué ces nouveaux totems ! Conçus aux couleurs du Tour de France, ils invitent les grimpeurs à faire une pause et découvrir les informations pratiques sur les ascensions mythiques des Hautes-Pyrénées. De quoi ravir professionnels et amateurs !

Cette signalétique interactive, équipée d'un QR Code, vient compléter les panneaux d'information cyclo-touristique déjà présents à chaque kilomètre des cols.

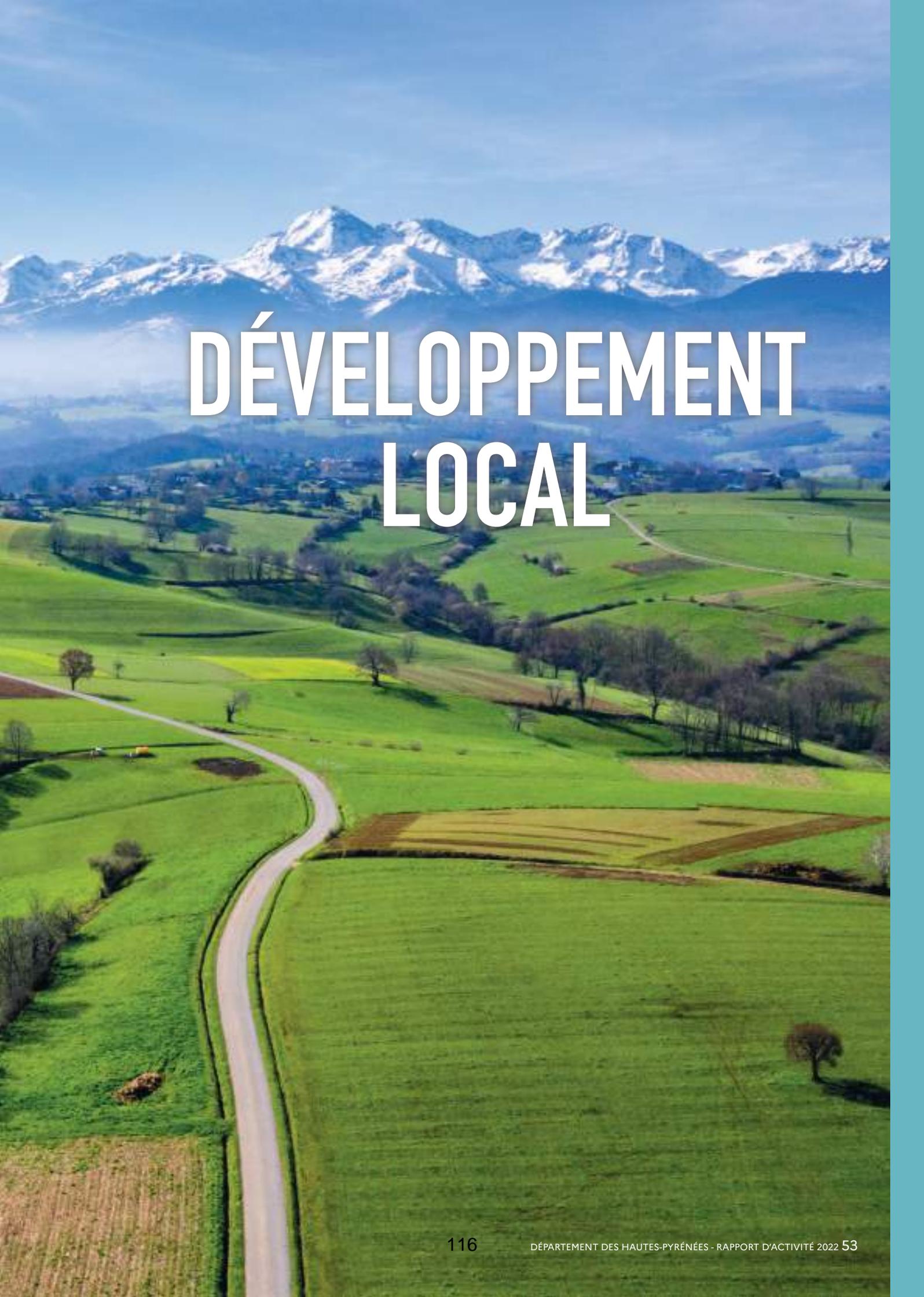
7 cols (Soulor, Spandelles, Hautacam, Aspin, Hourquette d'Ancizan, Val Louron-Azet et

Peyresourde) ont été équipés d'un totem et d'un panneau en 2022.

Bonne ascension !





An aerial photograph of a lush green valley. A paved road winds through the fields. In the background, there are large, rugged mountains covered in snow under a clear blue sky. The overall scene is bright and scenic.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Soutenir le développement du territoire

Solidarités territoriales

Le Département accompagne les collectivités locales qui investissent pour le développement de leur territoire.

L'évolution des compétences des collectivités territoriales et la nécessité d'optimisation des fonds publics ont conduit le Conseil départemental à adapter, depuis 2016, ses politiques de solidarité et d'accompagnement des territoires. Fort des résultats acquis au cours des 6 dernières années, le Département a décidé de poursuivre cette politique volontariste de développement local à destination des collectivités du département.

Le Conseil départemental a décidé de revoir le règlement des appels à projets visant à mieux accompagner les projets structurants et d'augmenter la dotation annuelle de près d'1 million d'euros pour la porter à 3,8 millions d'euros.

Les appels à projets pour le développement territorial et la dynamisation des communes urbaines visent à soutenir l'aménagement du territoire au travers des projets structurants et innovants. Ils contribuent au développement et au rayonnement du territoire.

Ces appels à projets ont permis de financer 41 projets pour le territoire. En voici quelques exemples :

- Aménagement d'une maison de l'éducation destinée à accueillir les élèves en maternelle et primaire ;



- Construction d'un centre aquatique intercommunal ;
- Création d'un pôle médical ;
- Reconstruction d'une halle ;
- Aménagement d'un centre d'activité et d'accueil pour les gens de la rue ;
- Construction d'une salle d'activité ;
- Construction d'un quartier seniors avec 16 logements.

Par ailleurs, le Département a signé le Plan Avenir Lourdes et a voté une dotation spécifique pour accompagner les projets déclinés à hauteur de 2,735 M €.

CHIFFRES CLÉS :

« appels à projets développement territorial et dynamisation des communes urbaines » :

41 projets financés sur l'ensemble du territoire ;

35 M € de travaux accompagnés ;

3,8 M € d'aides du Département.

Une alimentation de qualité pour tous

Labellisation du Projet Alimentaire Territorial

L'alimentation et la localisation des produits sont des préoccupations premières du Département des Hautes-Pyrénées. Depuis plusieurs années, la collectivité a développé un panel d'actions pour offrir aux collégiens une restauration de qualité.

Le territoire des Hautes-Pyrénées bénéficie d'un écosystème favorable à l'émergence de projets : qualité des ressources naturelles, des modes de production et des produits, mobilisation concertée des initiatives publiques et privées, etc.

Le Département souhaite aujourd'hui fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et consolider un système départemental afin de répondre aux enjeux d'une alimentation durable et de qualité.

Dans ce cadre, le Département des Hautes-Pyrénées a été désigné pour porter la candidature à l'appel à projets « Projet Alimentaire Territorial ».

Un Projet Alimentaire Territorial vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, la création de circuits courts ou l'utilisation de produits locaux dans les restaurants scolaires.

Le Projet Alimentaire Territorial du Département a été labellisé en 2022 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour une durée de trois ans.

Ce Projet s'est fixé cinq objectifs :

- Fédérer tous les acteurs autour de l'alimentation ;
- Développer une restauration collective de qualité avec une localisation de l'approvisionnement et l'accompagnement des acteurs au changement de pratiques ;
- Développer les productions agricoles et l'offre pour approvisionner la restauration ;
- Conforter les outils locaux nécessaires à la construction du système alimentaire (ateliers de transformation par exemple) ;
- Informer, communiquer et diffuser les bonnes pratiques en faveur de l'alimentation de qualité.





Les Hautes-Pyrénées, de jour comme de nuit

Réserve internationale de ciel étoilé & Maison du Tourmalet

Le Département anime un projet territorial en faveur du développement touristique sur la thématique de la nuit.

En 2013, le Syndicat mixte pour la Valorisation touristique du Pic de Midi de Bigorre a obtenu le label de « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE). Elle devient la sixième réserve au monde et la première en Europe.

La RICE du Pic du Midi est un espace où les acteurs et les structures s'organisent pour protéger, préserver et valoriser la qualité de la nuit. Elle se compose de deux espaces étendus sur 3 000 km², soit 65 % du territoire haut-pyrénéen.

Le Département a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un nouveau projet de développement dans le champ du tourisme. L'objectif principal est de proposer un ensemble d'actions qui permettront d'enrichir

le positionnement de la destination Hautes-Pyrénées en s'appuyant sur la présence de la RICE.

En 2022, une étude de positionnement pour la constitution d'une offre touristique a été engagée.

La Maison Tourmalet - Pic du Midi

Le Syndicat mixte pour la Valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre a créé la Maison Tourmalet - Pic du Midi au Col du Tourmalet, avec le concours financier du Département dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière. Cette Maison, qui est l'une des portes d'entrée vers les installations sommitales du Pic du Midi, héberge une coupole de 15 mètres de diamètre

dans laquelle les visiteurs pourront découvrir une vidéo immersive sur la nuit, un espace information, une boutique et un large espace vitré panoramique.

CHIFFRES CLÉS :

437 000 €

pour les actions en maîtrise d'ouvrage du Département ;

80 %

de subvention acquise auprès de l'Etat - Programme « Plan Avenir Montagnes - Massif des Pyrénées » ;

251

communes des Hautes-Pyrénées font partie du périmètre de la RICE du Pic du Midi.

Préserver nos ressources essentielles

Révision de la politique « eau potable et assainissement »

L'eau est une ressource naturelle essentielle pour le développement de nos territoires et le bien vivre de nos habitants.

Dans un contexte économique difficile et de crise liée à la sécheresse 2022, le Département a souhaité agir et poursuivre son investissement afin d'accompagner les collectivités sur la préservation de la ressource en eau.

Le Département a adopté une nouvelle politique d'aide « eau potable et assainissement » qui s'articule autour de quatre axes :

- Maintien d'une politique d'accompagnement financier des collectivités ;
- Mise en place de schémas départementaux stratégiques ;
- Sensibilisation des différents publics sur plusieurs thématiques relatives à l'eau ;
- Poursuite et développement de l'accompagnement opérationnel départemental.

Pour être acteur auprès des collectivités, le Département a voté la mise en place d'un appel à projet pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.



CHIFFRE CLÉ :

1,5 M €

d'aide à l'assainissement et eau potable.

Le plus grand des terrains de jeux

Sports et activités de pleine nature

Chaque année, le Département, en partenariat avec les comités départementaux, permet à des jeunes ou des familles en difficulté de découvrir des activités de pleine nature.

Encadrés par le comité départemental de vol libre, sept jeunes du Foyer de l'enfance ont pu vivre une expérience sportive unique au cœur des Hautes-Pyrénées. Ils ont eu la chance d'effectuer un vol en parapente biplace dans la vallée du Louron.

Sensations garanties dans un décor incroyable.

A travers cette initiation, les pratiquants découvrent et se familiarisent avec leur environnement du jour (sécurité, respect de la biodiversité, contraintes météo). Ils apprennent

également à repousser leurs limites et gérer leurs émotions face au vide.

De nombreux jeunes ont également pu découvrir d'autres activités, comme l'escalade, la course d'orientation ou la randonnée pédestre.

Enfin, le Département a soutenu aussi comité départemental du sport adapté dans l'organisation de différentes activités de pleine nature (canoë-kayak, ski, randonnée, escalade, raquettes, équitation, vtt...) à

destination des personnes en situation de handicap mental et psychique.

Les Hautes-Pyrénées sont plus que jamais le terrain de jeu rêvé pour les activités de pleine nature.

CHIFFRE CLÉ :

8

sorties de pleine nature organisées sur le territoire en 2022.





Un carnet de route pour les itinéraires de randonnée

Activités de pleine nature

Les Hautes-Pyrénées offrent un cadre fabuleux à tous les amateurs de randonnée à pied, à vélo ou encore à cheval.

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Département accompagne les collectivités pour le développement d'une offre de promenade et de randonnée.

L'Assemblée départementale a approuvé en juin 2022 une révision du PDIPR des Hautes-

Pyrénées afin de favoriser la découverte des sites naturels et de développer les modes de randonnée non motorisés.

Ainsi, le Département a initié « le Carnet de route des itinéraires de promenade et de randonnée ».

Cet outil donne un cadre aux aménageurs et définit des critères pour concevoir un

itinéraire adapté à un public cible.

Un outil indispensable pour que chacun trouve son chemin !

3 jours de rêve dans les Hautes-Pyrénées

Tour de France - 15 / 16 / 17 juillet 2022

Avec deux départs de Lourdes et de Castelnau-Magnoac et deux arrivées à Peyragudes et à Hautacam, les Hautes-Pyrénées ont encore une fois été le théâtre des plus belles émotions du sport.

La 17^e étape, première de ce triptyque haut-pyrénéen reliait Saint-Gaudens à l'altiport de Peyragudes, qui accueillait sa troisième arrivée en dix ans. Au terme d'une étape rapide et sans répit, Tadej Pogacar s'est imposé dans la rampe finale, soutenu par un public toujours fidèle à cette épreuve mythique.

Le lendemain, l'étape reine se voulait plus explosive, avec seulement 143 kilomètres reliant Lourdes à Hautacam. Il s'agissait de la dernière étape montagnaise pour renverser la hiérarchie, qui a donc vu une lutte féroce au cours des trois ascensions du jour. A travers une foule toujours aussi nombreuse, le vainqueur de la veille et le maillot jaune, Jonas Vingegaard, se sont livrés à une belle explication. C'est ce dernier qui s'est imposé au sommet du Hautacam et a scellé sa victoire au classement général final.

Pour finir cette échappée dans les Hautes-Pyrénées, la Grande Boucle s'élançait de Castelnau-Magnoac. Village départ pour la première fois, c'est plus de 250 bénévoles qui étaient présents pour permettre cette belle fête. Antoine Dupont, originaire du village et capitaine du XV de France de rugby, a donné le départ et a clôturé cette magnifique parenthèse pyrénéenne.



Comme chaque année, les étapes pyrénéennes du Tour de France ont rencontré un franc succès, éveillant la ferveur du public, venu se loger en masse sur le bord des routes pour soutenir les coureurs. **Cette réussite, c'est aussi celle des agents départementaux mobilisés sur tout le parcours pour permettre un déroulement sans accroc.** Ces derniers étaient présents avant la course pour remettre en état la chaussée, pendant la compétition pour signaler et protéger sur les zones à risques, et enfin après la course pour nettoyer le bord

des routes. **Grâce à eux, c'est la sécurité des coureurs et des spectateurs qui est assurée.**

CHIFFRE CLÉ :

200

agents du Département mobilisés.

A vélo, comme des pros !

Pyrénées Cycl'n Trip

La 6^e édition de Pyrénées Cycl'n Trip a eu lieu du 25 au 29 juillet 2022. Dans la roue des coureurs du Tour de France, les cyclistes pédalent en toute sécurité sur les cols des Hautes-Pyrénées ! Les cols mythiques, fermés à la circulation des véhicules motorisés, sont réservés aux cyclistes. Un moment unique pour ces amateurs de la petite reine.

Les Hautes-Pyrénées sont la seule destination à offrir aux cyclistes 11 cols réservés pendant 5 jours consécutifs, juste après le passage du Tour de France. De 9 h à 12 h, l'accès est gratuit, sans inscription et sans classement.

Plus de 3 500 participants pour cette 6^e édition qui, malgré une météo capricieuse, ont pu profiter de conditions exceptionnelles pour rouler sur l'un des plus beaux domaines cyclables du monde.

Une équipe de bénévoles issue de tout le territoire et un service d'assistance proposé par la Boutique des Hautes-

Pyrénées, étaient au rendez-vous pour rendre l'expérience du Pyrénées Cycl'n Trip unique.

Si les Haut-Pyrénéens profitent pleinement de l'évènement, 80 % des participants viennent de la France entière (Sud-Ouest, Pays de la Loire, Bretagne, Ile de France...) et de l'étranger (Espagne, Grande Bretagne, Belgique, Hollande) pour profiter de cette semaine de rêve.

Succès unanime : de nombreux témoignages, des remerciements, des encouragements fleurissent sur place et sur les réseaux sociaux. Des professionnels,

hôteliers, tour-opérateurs, programment aujourd'hui des séjours autour du Pyrénées Cycl'n Trip.

La 7^e édition est programmée du 10 au 14 juillet 2023. A vos vélos !

CHIFFRES CLÉS :

6^e
édition ;

5
jours ;

11
cols (réservés aux cyclistes)

3 500
participants ;

Une équipe de

100
personnes pour
l'organisation.





Le Banquet de l'Escaladieu

Exposition d'art contemporain

Avant de devenir propriété du Département des Hautes-Pyrénées, l'abbaye cistercienne de l'Escaladieu a été transformée en hôtel-restaurant pendant quelques années au XX^e siècle. Brève à l'échelle de l'histoire de l'abbaye, cette période a néanmoins marqué le site dans son architecture, et reste vivace dans les souvenirs de ceux qui y ont dîné, ou encore y ont banqueté lors de leur mariage.

Comme un clin d'œil à ce passé quelque peu oublié, quatorze artistes ont été conviés à dresser leur propre table dans les salles et les jardins de l'abbaye.

A la sortie d'une crise sanitaire où la convivialité était pointée du doigt, ce sujet a pris une saveur particulière pour les artistes comme pour les visiteurs.

Chaque artiste a dévoilé à sa manière une part de la magie qui se cache derrière la cérémonie du banquet.

Les visiteurs quant à eux se sont laissés surprendre et ont été touchés par la créativité, la beauté et la poésie des œuvres exposées.

Une exposition dégustée sans modération !

CHIFFRES CLÉS :

14
artistes ;

13 300
visiteurs.

Danse avec les Arts !

Saison culturelle à l'abbaye

2022 a été riche en événements variés à l'Escaladieu. Du théâtre, du cirque, du cinéma et bien sûr de la musique avec deux temps forts qui ont résonné dans l'abbaye.



Une saison qui conforte l'abbaye de l'Escaladieu comme un site culturel majeur du territoire.

Escale électro

En juin, la 1^{ère} Escale électro organisée en partenariat avec le Cartel Bigourdan a fait vibrer les murs de l'abbaye. Après un lancement en fanfare dans le cloître de l'abbaye avec les brésiliens de TechnoBrass, Degiheugi, Dombrance et Sentimental Rave, 3 artistes phares de la scène électro, se sont succédés dans l'abbatiale. Un voyage hors du temps qui a conquis les 600 spectateurs présents !

Offrande musicale : 2^{nde} édition

Le 1^{er} juillet, l'abbaye de l'Escaladieu accueillait un tout autre concert mais tout aussi incroyable dans le cadre de la seconde édition de l'Offrande musicale.

Ce festival « hors norme » créé par David Fray fait rayonner la musique sur tout le territoire et porte haut et fort la cause du handicap.

Ce fût un véritable moment de grâce dans une abbatale comble avec David Fray au piano, Edgar Moreau au violoncelle et le baryton Benjamin Appl.

CHIFFRES CLÉS :

Escale électro :

600
spectateurs (guichets fermés) ;

Offrande musicale :

10
spectacles (Château Montus, Abbaye de l'Escaladieu, Tarbes, Lourdes, Saint-Savin, chapelle de Piétat) ;

6 000
spectateurs dont

900
personnes en situation de handicap.

Silence, ça tourne !

Mois du film documentaire

Parce que les films documentaires sont une merveilleuse source de découverte et d'évasion, le « Mois du film documentaire » est devenu un rendez-vous incontournable grâce à une programmation de qualité qui prend de l'ampleur au fil des ans.

Depuis 2009, chaque mois de novembre, la Médiathèque départementale coordonne le « Mois du film documentaire » dans l'ensemble du territoire grâce à des partenaires actifs et engagés.

Pour cette édition 2022, **27 projections étaient programmées à travers le territoire** (bibliothèques, abbaye de l'Escaladieu, centrale pénitentiaire de Lannemezan, établissements scolaires, etc.).

Pour la première fois, le Mois du film documentaire s'est invité dans 9 collèges et a permis de sensibiliser

les jeunes à ce genre cinématographique. Plusieurs temps de rencontres et de débats avec des réalisateurs ont été organisés suite aux projections pour développer leur sens critique.

Cette initiative sera reconduite en 2023 afin de continuer d'éveiller la curiosité des jeunes et de les accompagner par l'éducation à l'image.

CHIFFRES CLÉS :

11
films ;

27
projections ;

16
bibliothèques ;

9
collèges ;

7
réalisateurs présents sur le territoire pour animer des débats ;

1 200
spectateurs.





Eras Escalas de Primtemps

Festival occitan

La première édition du festival Eras Escalas de Primtemps s'est déroulée en juin 2022 à l'abbaye de l'Escaladieu.

Ce festival s'adresse à tous et concilie exposition d'artistes d'expression gasconne (écrivains et chanteurs) et pratiques culturelles populaires (ateliers de polyphonie et concours d'écriture).

La programmation, axée sur la jeunesse, privilégie les concerts et la littérature.

Cette manifestation constitue une mise en valeur du concours bigourdan d'expression gasconne dont les scolaires représentent la grande majorité des participants. Depuis plus de

30 ans, ce concours invite jeunes et moins jeunes à écrire dans la langue régionale autour d'un thème.

En 2022, le thème choisi était l'espace (eth espaci). Le festival a ainsi proposé une journée culturelle en gascon à plus de 500 jeunes.

Les deux journées grand public se sont tenues les 24 et 25 juin.

Cette première édition a réussi son pari : fédérer plusieurs générations autour du gascon, héritage intemporel de la culture haut-pyrénéenne.

CHIFFRES CLÉS :

Plus de **500** jeunes ont participé aux journées dédiées aux collégiens et aux écoliers ;

60 personnes ont activement contribué à la réussite de la table ronde littéraire.



Un enrichissement permanent

Archives départementales

Les fonds des Archives départementales s'accroissent régulièrement par les versements des archives des administrations et des notaires, par le dépôt des archives communales anciennes, par les dons et par les dépôts d'archives privées (familiales, d'entreprise, d'associations, etc.). Mais ils s'enrichissent également par des acquisitions à titre onéreux réalisées auprès de marchands spécialisés, de salles des ventes à l'occasion de ventes aux enchères et, plus rarement, de particuliers.

Les achats portent sur des documents venant compléter les fonds et collections des Archives départementales : archives provenant de personnalités dont les documents sont déjà conservés, objets en lien avec ces fonds, livres anciens et rares.

Cette politique d'acquisition est soutenue par le Ministère de la Culture qui apporte des subventions à hauteur de 30 à 50 % des montants dépensés.

En 2022, c'est un budget de 35 086 euros qui a été consacré à ces acquisitions.

Parmi celles-ci, on peut noter :

- Les bustes, réalisés par le sculpteur tarbais Firmin Michelet, de Jean et Paul Dupuy, père et fils d'hommes

politiques importants du début du XX^e siècle qui furent parlementaires du département, provenant vraisemblablement de leurs descendants qui les ont mis en vente aux enchères.

- Des lettres de Dominique Larrey, chirurgien de la Grande Armée de Napoléon dont les Archives départementales conservent aujourd'hui plus de 80 lettres qui illustrent son rôle pendant les guerres napoléoniennes.

La plus notable des acquisitions est sans conteste la préemption en vente aux enchères à Paris d'un carnet manuscrit tenu par le député Bertrand Barère du 20 au 30 juillet 1789, en plein cœur de la Révolution française ; Ces

notes, peu lisibles pour le profane, lui servaient à rédiger les articles qu'il publiait dans son journal « Le point du jour ». Ce carnet, totalement inconnu, vient compléter le très important fonds d'archives confié aux Hautes-Pyrénées par Bertrand Barère à sa mort.

CHIFFRES CLÉS :

35 086 €

consacrés en 2022 à l'acquisition d'archives ;

14 000 €

de subventions attendues du Ministère de la Culture.

De la collecte à la valorisation

Archives des établissements pénitentiaires

Dans le cadre de leur mission de collecte de documents produits par les administrations publiques, les Archives départementales assurent la conservation des archives des établissements pénitentiaires ainsi que celles du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Ces opérations ont débouché sur une collaboration plus large, impliquant notamment la poursuite d'actions de valorisation au sein même des prisons.



Règlementairement, les Archives départementales des Hautes-Pyrénées assurent la collecte et la conservation des archives produites par les centres pénitentiaires : Maison d'arrêt de Tarbes et Maison centrale de Lannemezan. Toutefois, les documents qui ont fait l'objet d'un vaste chantier de classement clos en 2022 rappellent que d'autres établissements de ce type ont fonctionné à Bagnères-de-Bigorre et à Lourdes jusqu'à la fin des années 1920. Parallèlement, les Archives départementales prennent en charge, de manière

régulière, les archives produites par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Le SPIP assure le lien entre le condamné et le juge d'application des peines en vue d'aider à la préparation de la sortie de prison et à l'accès aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Il favorise également auprès des condamnés, un accès à la culture.

Les liens noués entre le SPIP et les Archives départementales lors des opérations de collecte ont permis la mise en place d'une collaboration entre les

deux administrations pour des actions de valorisation culturelle et patrimoniale.

Précédés par une présentation des Archives départementales reposant sur un vaste panel de documents originaux, ces ateliers ont permis au service de toucher un public nouveau et de contribuer, à sa manière, à la politique de réinsertion des personnes incarcérées.

CHIFFRES CLÉS :

66,40

mètres linéaires d'archives conservées des établissements pénitentiaires et du SPIP couvrant une période comprise entre 1798 et 2017 ;

6

interventions auprès du Centre pénitentiaire de Lannemezan et de la Maison d'arrêt de Tarbes.



Promouvoir les Pyrénées

Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Pirineos-Pyrénées

En 2020, les Départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, la Province de Huesca et la Communauté Autonome d'Aragon ont franchi une nouvelle étape dans la coopération transfrontalière en créant le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Pirineos-Pyrénées. Focus sur 2 moments importants de l'année.

3^{ème} Congrès des produits et de la gastronomie des Pyrénées

Dans le cadre de la Vice-Présidence «Développement Territorial», les membres français et espagnols ont souhaité réaliser le 3^{ème} Congrès des produits et de la gastronomie des Pyrénées du 19 au 22 novembre 2022. L'objectif de ce projet de coopération transfrontalière est de promouvoir le développement du territoire au travers de la gastronomie comme signe d'identité, tout en la valorisant comme ressource touristique dans les Pyrénées. Ainsi des marchés de producteurs ont été organisés et les

élèves du Lycée San Lorenzo de Huesca et du Lycée Lautréamont de Tarbes ont pu cuisiner les produits du territoire accompagnés par de grands chefs aragonais et bigourdans. Une occasion unique de renforcer le rôle de la gastronomie, des produits locaux et de la restauration des deux côtés de la frontière.

Les journées transfrontalières de l'innovation

Dans le cadre de la Vice-Présidence « innovations et transitions », le GECT a proposé de consacrer deux jours à l'innovation de part et d'autres des Pyrénées. Ainsi, Oloron Sainte-Marie

a accueilli les 30 et 31 Septembre 2022, la première édition des journées transfrontalières de l'innovation. Cet événement a rassemblé une trentaine d'entreprises et d'associations de l'Aragon, des Hautes-Pyrénées et du Béarn. Elles ont pu échanger sur les enjeux liés à la transition énergétique et proposer leurs solutions innovantes.

Le GECT continuera d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire pour le développement de projets opérationnels ambitieux sur son territoire.

Passez en mode « économies d'énergie »

Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées



Le cadastre solaire est en ligne !

En lien avec l'Etat, le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) et les chambres consulaires, le Département a mis en ligne un nouvel outil au service des particuliers, des collectivités et des professionnels des Hautes-Pyrénées : un cadastre solaire.

Accessible en ligne, le cadastre solaire permet de vérifier le potentiel de production d'énergie solaire d'une toiture et de bénéficier gratuitement d'un accompagnement individualisé.

Grâce à une vue aérienne géolocalisée, il permet d'identifier les bâtiments favorables à l'implantation de panneaux solaires et de vérifier en quelques clics le potentiel

d'une toiture.

Les utilisateurs sont invités à se rapprocher des structures de conseil spécialisées (Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées pour les particuliers) afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le cadastre solaire est disponible à l'adresse : hautespyrenees.cadastre-solaire.fr/

Les Ateliers de la rénovation énergétique

En partenariat avec le CAUE, les acteurs des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les 9 intercommunalités des Hautes-Pyrénées, le Département a organisé 9 ateliers consacrés à la rénovation énergétique du logement.

Au travers des activités ludiques et concrètes, les nombreux participants ont pu acquérir des bases d'information pour conduire un projet de rénovation énergétique et rencontrer chaque service d'accompagnement.

CHIFFRES CLÉS :

Cadastre solaire :

1 000

connexions au cadastre depuis sa mise en ligne en octobre 2022 ;

30

professionnels du bâtiment mobilisés ;

Ateliers de la rénovation énergétique

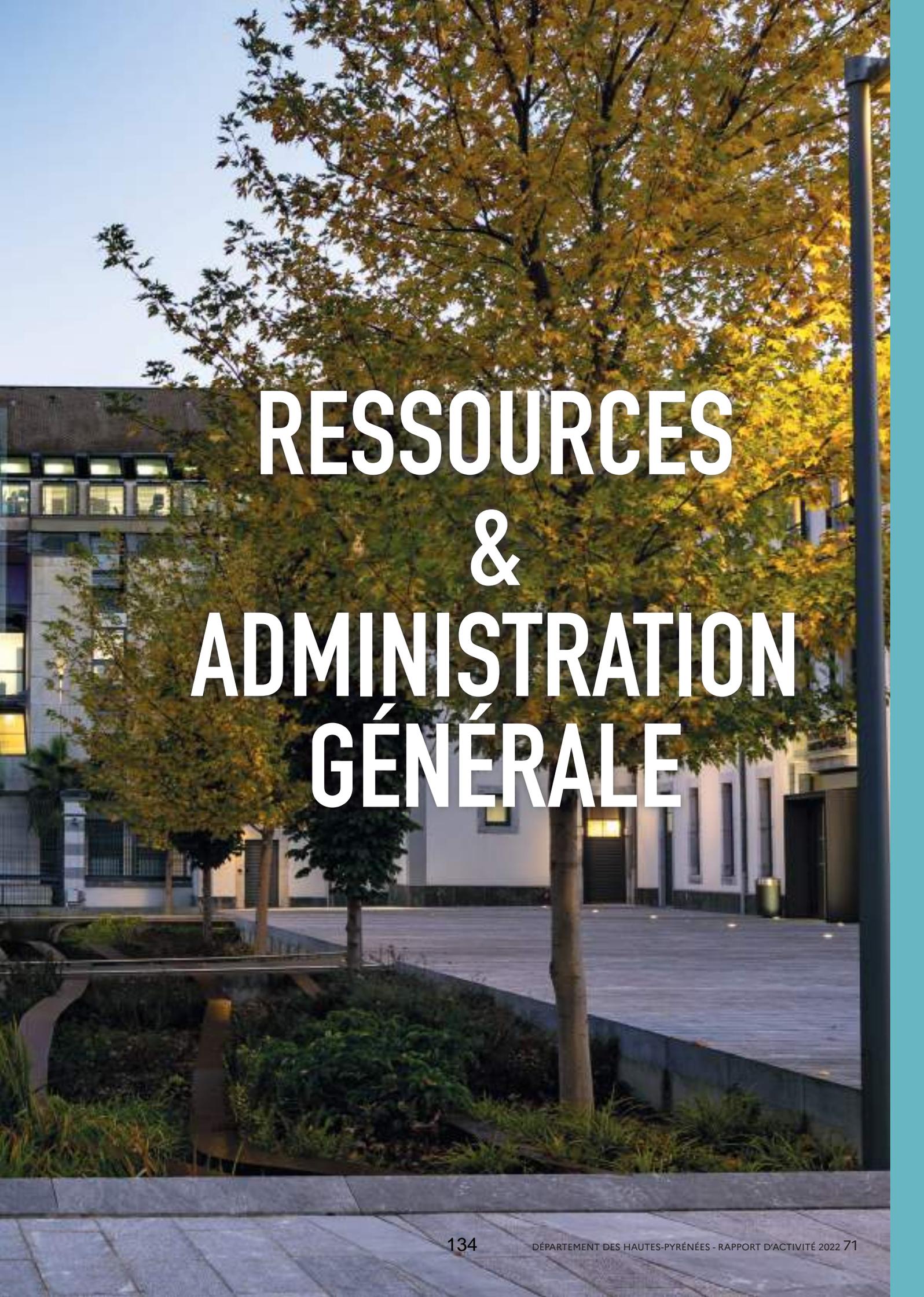
330

participants ;

109

conseils individuels.





RESSOURCES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des instances renouvelées

Elections professionnelles 2022

Véritable enjeu de démocratie sociale, les élections professionnelles ont lieu tous les quatre ans et désignent les représentants du personnel au sein des instances consultatives.

Le scrutin a eu lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022. Il se déroulait par voie électronique pour la fonction publique territoriale (pour la première fois dans la collectivité) et par correspondance pour les agents de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (fonction publique hospitalière).

Pour la mise en œuvre du vote électronique, la collectivité a été accompagnée par un prestataire extérieur expert.

S'agissant d'une nouvelle modalité de vote, la collectivité a déployé un dispositif renforcé afin d'accompagner les agents pendant le scrutin :

- Communication multicanale dès le mois de janvier 2022 (intranet, lettre d'information mensuelle RH, mails, courriers...);
- Tournées d'information pour les agents des collèges au mois de juillet ;
- Tournées d'information sur les différents sites du Département à destination de tous les agents au mois d'octobre ;
- Permanences sur l'ensemble du territoire (collèges, agences des routes, centres d'exploitation).

Le taux de participation sur l'ensemble des instances s'élève à 47 %.



CHIFFRE CLÉ :

Taux de participation :

47 %



Poursuivre la modernisation des moyens de paiement

Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) 2019 - 2024

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, de l'amélioration de la qualité des comptes et du service rendu aux usagers, le Département des Hautes-Pyrénées (collectivité territoriale) et la Direction Départementale des Finances Publiques (service de l'Etat) ont actualisé leur partenariat à travers le renouvellement d'une convention de services comptables et financiers.

Cette convention se décline en 4 axes :

- Amplification de la dématérialisation ;
- Consolidation de la fiabilisation des comptes ;
- Modernisation de la chaîne des dépenses et des recettes ;
- Enrichissement de l'offre d'information financière et d'aide à la décision.

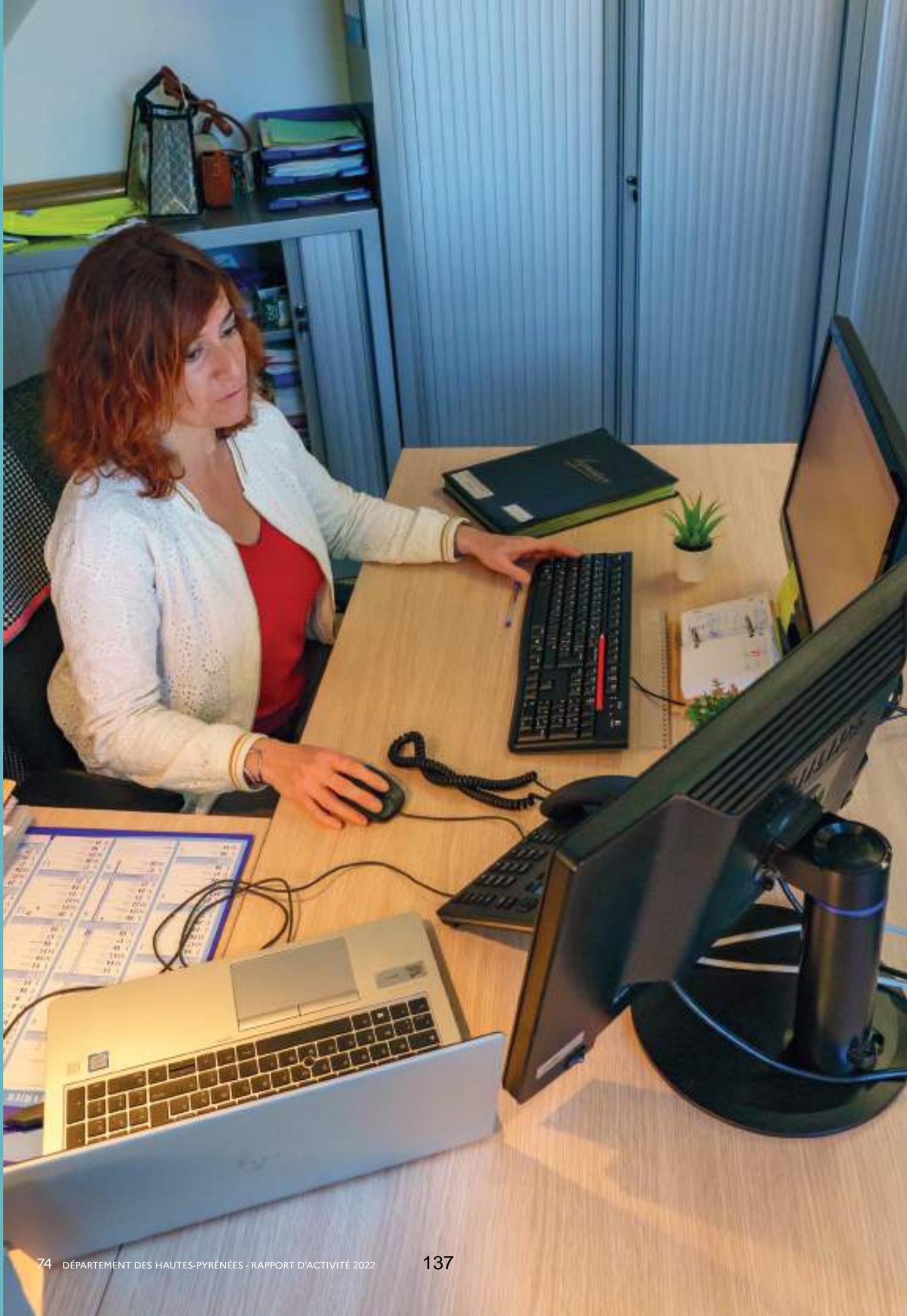
Parmi ces 4 axes, la dématérialisation occupe désormais une place centrale dans les échanges quotidiens, notamment dans le domaine du social.

La télétransmission permet le paiement dématérialisé des prestations sociales d'intervention d'aide à domicile pour les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA). Pour les publics défavorisés, le Département a mis en place un mode alternatif de versement d'aide sociale et de paiement, qui fonctionne comme une carte de crédit.

Les modalités de paiement en ligne s'appuient sur le réseau national d'identification et d'authentification « France Connect » et permet aux débiteurs de s'acquitter de

leur dû de façon sécurisée et rapide.

Concernant le paiement des fournisseurs, la dématérialisation du processus comptable modernise et accélère les paiements. Le Département paie plus rapidement que le délai légal, participant ainsi au soutien de l'économie locale.



Accélérer les circuits de décisions

Dématérialisation des demandes de subvention

En 2021, le Département des Hautes-Pyrénées s'est doté d'une plateforme de dématérialisation des demandes de subvention pour simplifier les demandes des partenaires locaux. Le dispositif a été ouvert aux usagers dès janvier 2022.

Cette plateforme présente des avantages tant pour les usagers que pour les services administratifs :

Pour les usagers :

- Facilité d'utilisation (recensement des dispositifs par thématique, aide à la saisie) ;
- Accès sécurisé 24h/24 ;
- Présentation claire des dispositifs (accès au règlement, rappel du dispositif) ;
- Transmission immédiate de la demande (fin de l'envoi du dossier par courrier) ;

- Traçabilité des échanges optimisée ;
- Meilleur suivi de la demande en temps réel.

Pour les services :

- Réception immédiate des demandes ;
- Echanges avec les usagers par courriel ;
- Intégration de la demande dans le logiciel d'instruction des subventions.

Le Département accompagne tout au long du processus les usagers dans leurs démarches numériques.

Afin de mener à bien ce projet, un travail partenarial a été mené avec les services gestionnaires des directions générales adjointes concernées et les services de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique pour paramétrer les dispositifs, recenser les pièces obligatoires au dépôt des demandes et uniformiser les courriels de demande de pièces et d'accusé de réception des dossiers complets.

Au-delà des enjeux économiques et écologiques, cette dématérialisation des demandes de subvention est une réponse forte aux attentes de simplification des usagers.



CHIFFRES CLÉS :

Au 31 décembre 2022,
20
dispositifs ont été dématérialisés et
547
dossiers déposés sur la plateforme.



Garantir les équilibres de la collectivité

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, le département comptait 1 770 agents dont 1 427 agents permanents (91,17 % agents titulaires), 99 non permanents (dont 10 apprentis) et 244 assistants familiaux.

L'âge moyen des agents sur postes permanents est de 47,6 ans.

La collectivité compte au 31 décembre 2022, 161 travailleurs handicapés, soit un taux d'emploi direct d'agents en situation de handicap de 9,69 %.

Budget 2022

Les dépenses RH s'élevaient en 2022 à 84 M € dont 80.6 M € de masse salariale (y compris 13.5 M € de masse salariale pour les assistants familiaux). La masse salariale représente 28 % des dépenses réelles de fonctionnement.

CHIFFRES CLÉS :

1 301

agents stagiaires et titulaires (dont agents en congés parental et en disponibilité) ;

225

agents non titulaires (dont 99 non permanents y compris 10 apprentis) ;

244

assistants familiaux ;

9,18 %

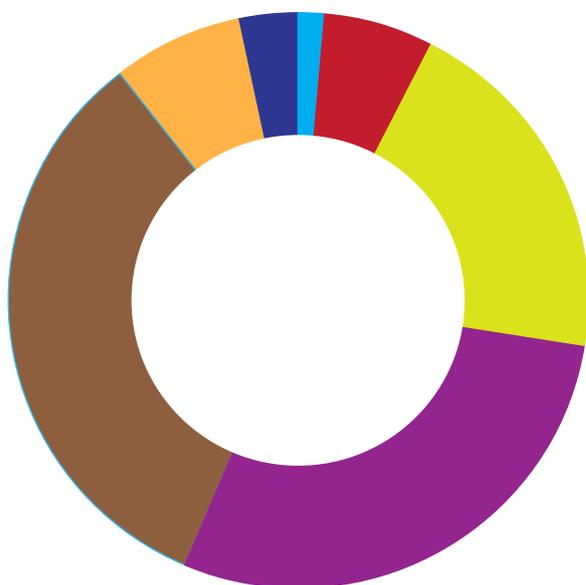
exercent leur activité à temps partiel ;

91,82 %

exercent leur activité à temps plein.

EFFECTIF PERMANENT

■ Cabinet, Collaborateurs de groupes politiques	20
■ Direction Générale des Services, Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Administration et des Finances, Direction des Assemblées.....	89
■ Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique.....	284
■ Direction des Routes et Mobilités	412
■ Direction de la Solidarité Départementale.....	473
■ Direction du Développement Local.....	103
■ Autres (agents en position de détachement, mis à disposition, en congé parental)	46







COMMUNICATION

Chaque jour plus proche de vous

Communication

La première mission de la Direction de la communication est une mission de service public : elle assure la diffusion de l'information générale aux citoyens. Elle vise également à promouvoir une image positive de la collectivité en mettant en lumière l'action du Conseil départemental.

Pour réaliser ces objectifs, la Direction de la Communication travaille conjointement avec les différents services du Département.

Responsable de la diffusion de l'information, elle valorise les projets de la collectivité

auprès des médias, des citoyens et des partenaires.

La Direction de la Communication intervient dans différents domaines. Chargée de gérer les réseaux sociaux et d'animer le site internet, son champ d'action est vaste.

Elle assure une présence numérique continue et est à vos côtés lors des différents salons et événements locaux pour être fidèle à sa signature : « chaque jour plus proche de vous ».





Une collectivité de proximité

Evènementiel

Fidèle à son rôle de collectivité de proximité, le Département est présent sur les manifestations et événements populaires du territoire. Son but : être au plus près de vos préoccupations quotidiennes.

Fortement attachée à son territoire et à ceux qui l'animent, la collectivité vient à votre rencontre lors des grands rassemblements populaires. Que ce soit pour des événements sportifs comme le Tour de France ou ceux liés à nos traditions comme le Salon de l'Agriculture de Tarbes, le Conseil départemental est

là pour vous écouter et vous informer dans le cadre de sa mission de service public.

Salons de l'emploi, Petits As, Tous en Selle, la collectivité était présente sur plus de 20 manifestations sur l'année 2022. Année exceptionnelle à plus d'un titre avec le passage de la Grande Boucle pendant 3 jours dans les Hautes-

Pyrénées. De Loudenvielle à Castelnau-Magnoac en passant par Lourdes ou Hautacam, le Département est fier d'être à vos côtés pour célébrer ces événements fédérateurs.

Ensemble, nous valorisons un territoire, ses habitants et son art de vivre.

Nous sommes les Hautes-Pyrénées

Portraits vidéos

Ils s'appellent Sylvain, Elodie, Patrick, Nathalie, Aurélien, Virginie, Yanniss, Antoine...

Ils sont chanteur, agriculteur, maître-chien d'avalanche, pompier, mécanicien, créatrice, cuisinier, capitaine du XV de France...

Tous ont écrit un bout de leur histoire sur le territoire. Une histoire singulière, riche, incroyable... Ensemble, ils font le récit d'un patrimoine intemporel qui va bien au-delà des montagnes : les Hautes-Pyrénées.

A travers 3 séries de portraits, le Département a souhaité mettre en lumière celles et ceux qui font les Hautes-Pyrénées au quotidien. Par leur travail, leur passion, leur vécu, ils contribuent à rendre chaque jour notre territoire unique.



Interview 6.5

C'est un coup de projecteur sur des destins hors du commun. Majoritairement issus du territoire, leurs parcours ont une résonance bien au-delà des frontières pyrénéennes. Qu'ils soient sportifs, artistes ou chefs étoilés, ils portent haut les couleurs du département en France et dans le monde.



#hautpyreeneen

Notre territoire compte beaucoup de personnalités incroyables et d'histoires singulières. Souvent méconnus du grand public, ces

Haut-Pyrénéens participent chaque jour à rendre notre territoire plus solidaire, plus dynamique, plus attractif.



Portrait d'agent

Les agents du Département, dans la diversité de leurs métiers et de leurs savoir-faire, sont une ressource majeure de notre collectivité. Grâce à eux, le Département agit chaque jour pour être aux côtés de tous les Haut-Pyrénéens, notamment les plus fragiles.

L'ensemble des portraits sont disponibles sur le site internet, les réseaux sociaux et la chaîne YouTube du Département.



Nos Villages en images

Concours photo

Pour fêter la fin d'année, le Département des Hautes-Pyrénées a organisé sur Instagram un grand concours photo sur le thème « Nos villages en images ». L'occasion de découvrir ou de redécouvrir la beauté de nos paysages et de notre patrimoine.

Après les meilleurs souvenirs de l'année, le Département met en valeur les villages haut-pyrénéens avec son concours photo de fin d'année !

Vous avez été nombreux à partager vos petits coins de paradis sur la page du Département.

12 finalistes ont en effet

été retenus par le jury du concours parmi plus de 60 participants. Les internautes ont enfin pu voter pour le prix du public : une participation record avec plus de 1 500 votes comptabilisés !

Chaque gagnant s'est vu remettre un coffret cadeau pour profiter de quelques-unes des richesses des Hautes-Pyrénées.

Bravo à Eric (@lapom65) pour son cliché de Labastide sous la neige qui a illuminé ce concours.

Pensez à vous abonner à la page Instagram du Département pour suivre les prochains concours photo !





Simplifier les démarches des usagers

hautespyrenees.fr

La transition numérique est devenu un enjeu majeur, nécessitant une adaptation continue de nos pratiques. Le Département participe ainsi à cette révolution digitale en centralisant l'information et en simplifiant les démarches des usagers. Notre mission : rendre accessible l'accès au numérique pour mieux vous accompagner au quotidien.

Cet objectif a été réalisé en 2022 avec près de 180 000 connexions sur le site hautespyrenees.fr. Un chiffre en hausse par rapport au précédent exercice. Cette évolution est permise grâce à la démocratisation du mobile. Près de la moitié des connexions proviennent d'un support nomade (smartphones ou tablettes). Ces chiffres démontrent l'importance de l'ergonomie et du design de nos supports numériques.

Les actualités sont également un axe d'information plébiscité par les internautes. Comme chaque année, le Tour

de France est l'évènement qui attire le plus de visiteurs. En centralisant les informations pratiques, le site du Conseil départemental est devenu le vecteur principal d'actualités sur le Tour de France dans les Hautes-Pyrénées.

Enfin, les démarches en ligne se sont développées pour simplifier le quotidien des Haut-Pyrénéens. Le service « Candidater au Département » lancé en 2020 a été utilisé à 943 reprises.

CHIFFRES CLÉS :

179 131
connexions ;

332 769
pages vues ;

5 367
recherches ;

26 847
téléchargements.

Une présence numérique multicanale

Réseaux sociaux

Chaque réseau social a sa spécificité et sa propre audience. Le Département des Hautes-Pyrénées a choisi de se déployer sur plusieurs réseaux sociaux d'envergure. L'enjeu est d'offrir aux usagers la possibilité d'être informés quel que soit leur média de référence.

En 2023, le Département fêtera sa dixième année de présence sur le réseau social Facebook. Avec presque 47 000 abonnés, il reste aujourd'hui le réseau grâce auquel la majeure partie des Haut-Pyrénéens est susceptible d'être en contact avec le Département. Devenu incontournable, il est l'outil de communication locale par excellence et permet à la collectivité de rester proche de ses administrés.

Ces trois dernières années, le Département a multiplié sa présence numérique en investissant quatre

nouveaux réseaux. Parmi ces derniers, Instagram est le plus emblématique. Avec à présent 4 000 abonnés, la page du Département permet notamment de mettre en avant l'offre culturelle et sportive du territoire.

En complémentarité avec ce dernier, une page TikTok a aussi été créée au même moment. Accumulant plus de 150 000 vues sur ses vidéos, elle tend à promouvoir la politique jeunesse aux principaux concernés.

Enfin, les pages LinkedIn et Twitter offrent une mise en

avant des politiques publiques auprès des professionnels du territoire. Avec respectivement 2 000 et 1 300 abonnés, elles permettent de consolider l'image du Département, d'établir des relations avec de nouveaux partenaires et d'attirer de nouveaux talents.

Abbaye de l'Escaladieu

Propriété du Département, l'abbaye dispose aussi de sa propre page Facebook. Créée en 2018, elle permet la mise en avant du site historique à travers des photographies ainsi qu'une présentation des animations qui y prennent place tout au long de l'année. Pour compléter cela, la création d'une page Instagram est prévue en 2023.



CHIFFRES CLÉS :

Facebook :
47 000 abonnés ;

Instagram :
4 000 abonnés ;

Twitter :
1 300 abonnés ;

LinkedIn :
2 000 abonnés ;

TikTok :
800 abonnés.

L'annuaire des services

Pour joindre directement votre interlocuteur

par téléphone, composez le 05 62 56 puis les 4 chiffres mentionnés

par mail : prenom.nom@ha-py.fr

Cabinet du Président

Directeur de Cabinet :
Olivier GUYONNEAU (78 53)

Direction Générale des Services

Directeur Général des Services :
Pascal SAUREL (77 55)

Directrice des Assemblées :
Anne-Marie FONTAN (78 61)

Directrice de la Communication :
Valérie GAVOIS-LAMBERT (78 73)

Directrice des Ressources
Humaines :
Cécile DESSEAUX (76 60)

Directeur de l'Administration et
des Finances :
Jean MUR (77 53)

Direction générale adjointe Routes et Mobilités

Directeur Général Adjoint :
Franck BOUCHAUD (72 32)

Directeur Entretien et
Exploitation des Routes :
Bernard Duclos (72 00)

Directeur Aménagement et
Patrimoine Routier :
Emmanuel LAVIGNE (72 01)

Direction générale adjointe Collèges, Bâtiments et Numérique

Directrice Générale Adjointe :
Rozenn GUYOT (72 71)

Directrice des Collèges :
Marie-Bernard CLAVERIE (72 72)

Directeur des Bâtiments :
Jean-Claude RIEHL (72 71)

Directrice des Systèmes
d'Information et du Numérique :
Martine DOMECCABANNE
(77 66)

Direction générale adjointe Solidarité Départementale

Directrice Générale Adjointe :
Nathalie ASSIBAT (78 08)

Directrice des Territoires et de
l'Insertion :
Gaëlle VERGEZ (78 08)

Directrice Enfance Famille :
Marie-Françoise ANDURAND
(73 63)

Directrice Logement et Conseil
Technique en Action Sociale :
Nathalie PERIN (51 34)

Directeur Autonomie :
Frédéric BOUSQUET (78 06)

Directrice Appui aux Solidarités :
Anne BRUNET (73 75)

Direction générale adjointe Développement Local

Directeur Général Adjoint :
Sébastien PIVIDAL (77 85)

Directrice de l'Action Culturelle
et de la Médiathèque :
Dominique DESCLAUX (75 60)

Directrice de l'Attractivité et de la
Solidarité territoriale :
Claude LAFFONTA (77 75)

Directeur des Archives et des
Patrimoines :
François GIUSTINIANI (76 21)

Organismes associés

Agence Départementale
d'Accompagnement des
Collectivités :
Laure MICHAUT (71 01)

Initiative Pyrénées :
Franck MIGAN (79 65)

Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et d'Environnement :
Vincent DEDIEU (71 45)

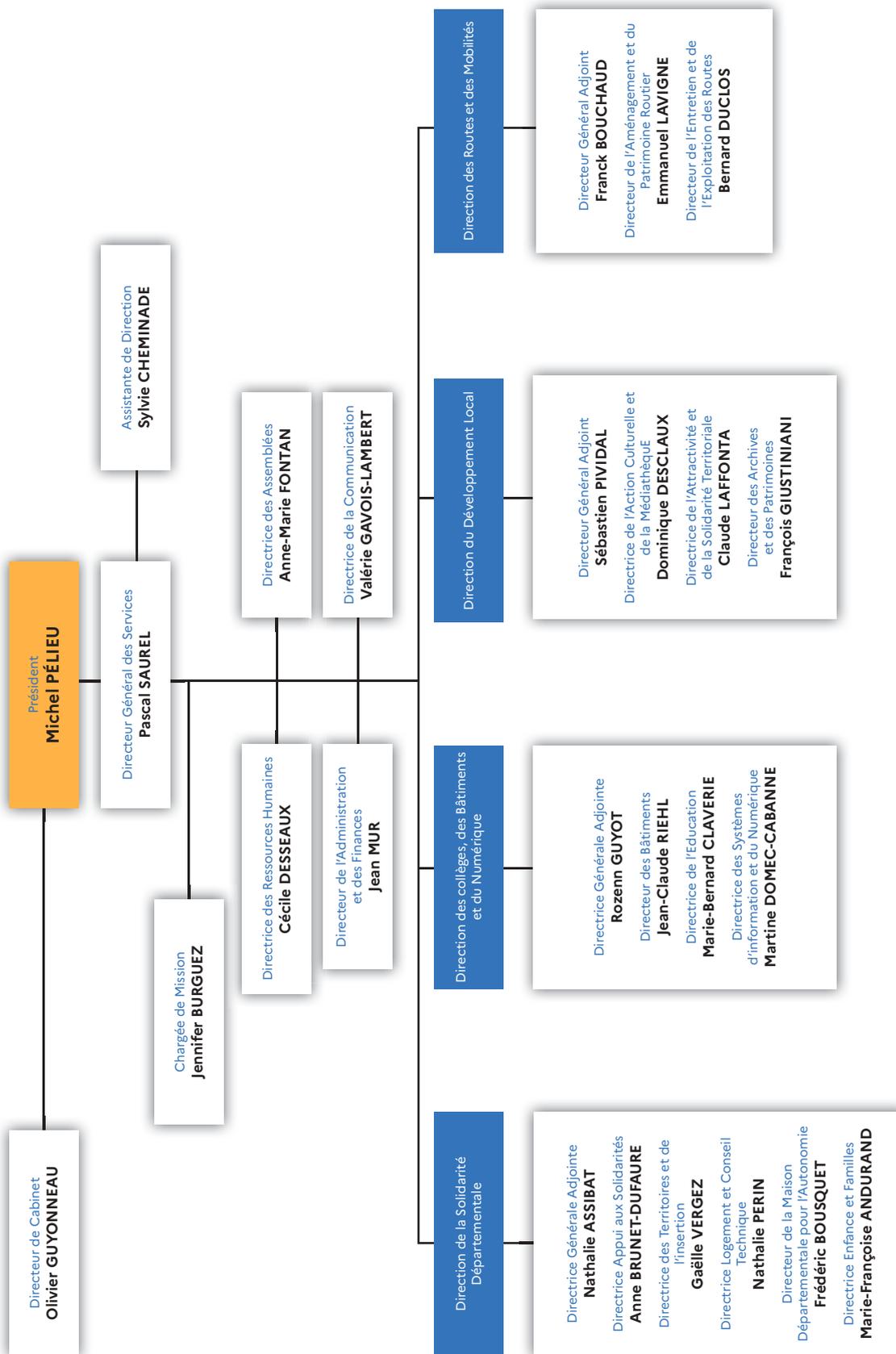
Hautes-Pyrénées Haut-Débit :
05 62 56 77 17

Hautes-Pyrénées Sport Nature :
Pierre DESMALES (05 62 41 81 48)

Hautes-Pyrénées Tourisme
Environnement :
Isabelle PÉLIEU (70 65)

Office Départemental des Sports :
Marc BRUNING (78 14)

Syndicat Mixte du Pic du Midi :
Daniel SOUCAZE DES SOUCAZE
(05 62 91 98 58)



Les services départementaux

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

6 rue Gaston Manent
65000 TARBES
05 62 56 78 65
hautspyrenees.fr



Nous contacter en ligne

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE SOLIDARITÉ

Agglomération tarbaise

5 rue Gaston Dreyt
65000 TARBES
05 62 56 73 02
mds.gastondreyt@ha-py.fr

Pays des Gaves & Haut-Adour

Site de Bagnères-de-Bigorre
1 rue du Castelmouly
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE
05 31 74 36 20
mds.hautadour@ha-py.fr

Coteaux Lannemezan - Neste Barousse

325 rue Thiers
65300 LANNEMEZAN
05 31 74 35 10
mds.clnb@ha-py.fr

Pays des Gaves & Haut-Adour

Site de Lourdes
19 boulevard Roger Cazenave
65100 LOURDES
05 31 74 36 60
mds.paysdesgaves@ha-py.fr

Val d'Adour

445 avenue Jacques Fourcade
65500 VIC-EN-BIGORRE
05 31 74 35 90
mds.valdadour@ha-py.fr

Pays des Gaves & Haut-Adour

Site d'Argelès-Gazost
1 chemin de l'herbe
65400 ARGELES-GAZOST
05 31 74 37 10

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 74 42

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 73 50
mdph65.fr

CONSULTATION DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

Vaccinations
Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 74 83

LES AGENCES DES ROUTES

Horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Pays de Tarbes et du Haut Adour

1, rue Castelmouly
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE
05 31 74 39 10
agence.bagneres@ha-py.fr

Pays des Coteaux

44, rue d'Astarac
65330 GALAN
05 31 74 38 90
agence.galan@ha-py.fr

Pays du plateau de Lannemezan des vallées des Nestes et Barousse

Le Pré Commun
65240 ARREAU
05 31 74 38 60
agencearreau@ha-py.fr

Pays des Gaves

Route de Sarsan
65107 LOURDES
05 31 74 38 50
agence.lourdes@ha-py.fr

Pays du Val d'Adour

274, boulevard Lapalu
65700 MAUBOURGUET
05 31 74 38 80
agence.maubourguet@ha-py.fr

TRANSPORTS

Transports de personnes en situation de handicap

05 62 56 72 93
transports@ha-py.fr

INFOROUTE

inforoute.ha-py.fr

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

5 rue des Ursulines
65000 TARBES
05 62 56 76 19
archives@ha-py.fr
archivesenligne65.fr

RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES

Rue Gaston Manent
65000 Tarbes
05 31 74 36 65
Accueil téléphonique :
du lundi au jeudi de 10h à 12h
et de 14h à 16h.

ABBAYE DE L'ESCALADIEU

65130 BONNEMAZON
05 31 74 39 50
abbaye-escaladieu.com

ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN

65140 SAINT-SEVER-DE-RUSTAN
05 62 96 65 67
05 62 96 54 51

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Boulevard Claude Debussy
65000 TARBES
05 62 56 75 65
hapybiblio.fr





RAPPORT FINANCIER

I. LES TENDANCES MARQUANTES

I.1. L'évolution des recettes et des dépenses

I.2. Le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité

I.3. Le soutien à l'économie par l'investissement

II. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

II.1. Vue d'ensemble

II.2. Les dépenses

II.2.1. Section de fonctionnement

II.2.2. Section d'investissement

II.3. Les recettes

III. LES DONNÉES FINANCIÈRES

III.1. Les ratios légaux

III.2. Les principaux coûts

III.2.1. Les dépenses liées à la solidarité sociale

III.2.2. Les dépenses liées à l'éducation

III.2.3. Les dépenses liées aux routes

IV. ETAT DE LA DETTE

IV.1. Dette propre

IV.1.1. Extinction de la dette au 31/12/2022

IV.1.2. Répartition de l'encours par prêteur

IV.1.3. Répartition de l'encours par type de risque

IV.1.4. Classification Gissler du risque

IV.2. Dette garantie

IV.2.1. Etat des garanties accordées en 2022

IV.2.2. Etat de l'encours par type de bénéficiaire

IV.2.3. Etat de l'encours par bénéficiaire

I. LES TENDANCES MARQUANTES

I.1. L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

L'année 2022 a été marquée par de nombreuses nouvelles dispositions nationales venant s'imposer aux Départements et créant des dépenses contraintes supplémentaires dans le secteur social avec notamment la revalorisation des rémunérations des acteurs de l'accompagnement à domicile, la réforme de la rémunération des assistants familiaux, la hausse du SMIC, la revalorisation du RSA... mais également la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et la hausse des coûts liés à l'énergie (électricité, gaz, carburant). Le surcoût de l'ensemble de ces mesures, pour la plupart ayant été prises en cours d'année, s'est élevé à plus de 10 M€ et devrait peser plus du double en année pleine.

Dans le même temps, si les dotations de l'Etat sont restées stables dans l'ensemble, des recettes se sont exceptionnellement maintenues à un niveau élevé, notamment :

- Le produit de fraction de TVA (en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties) a progressé de 7,3 M € (84,4 M € en 2022, contre 77,1 M € en 2021) en raison d'un niveau élevé d'inflation, estimée à + 6 % ;
- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de 2,6 M € (52,6 en 2022, contre 50 M € en 2021) ;
- Le produit de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières a été record (41,4 M € perçus en 2022, contre 40,2 M € en 2021 soit 1,2 M € supplémentaires).

Ces augmentations de recettes viennent rejoindre les efforts de la collectivité pour maîtriser le reste des dépenses de fonctionnement pour générer un résultat budgétaire conséquent (63,8 M €). Il est à souligner cependant que les nouvelles dépenses sont structurelles et vont peser sur les budgets des années futures mais que les recettes susceptibles de connaître une dynamique comme cette année, sont conjoncturelles et donc fortement dépendantes du contexte économique.

En investissement, l'avancée des projets sur le territoire s'est poursuivie à un rythme soutenu. La volonté politique de faire un effort supplémentaire dans le soutien à l'activité locale, par les investissements propres sur le patrimoine de la collectivité ou par l'octroi de subventions à des tiers porteurs de projets, s'est ainsi traduite par un volume de réalisation très élevé (60,6 M € en 2022 contre 58,6 M € en 2021).

I.2. LE RESTE À CHARGE SUR LES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ

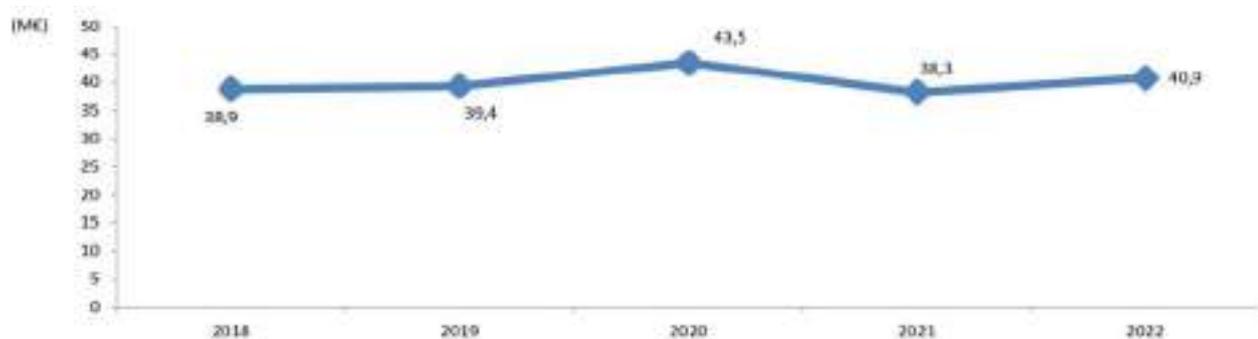
La mission première du Département reste le social. Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes afférentes au versement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), hors dépenses de structure (personnel, bâtiments, matériel...) :

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- Prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- Revenu de solidarité active (RSA).

Une fois déduites les compensations apportées par l'Etat en la matière, apparaît le reste à charge pour le Département :

Allocations	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
APA	49 967 094 €	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	46 557 268 €
PCH	8 250 836 €	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	11 535 691 €
RSA	31 385 769 €	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 735 141 €
Total des allocations	89 603 699 €	92 362 710 €	94 637 569 €	91 519 339 €	92 828 100 €
Compensations	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €
Dotation CNSA (APA)	18 180 725 €	18 151 278 €	14 985 406 €	16 317 339 €	17 178 565 €
Dotation CNSA (PCH)	2 374 727 €	2 344 603 €	2 339 167 €	2 632 413 €	3 421 248 €
FMDI	1 414 335 €	1 332 237 €	1 383 029 €	1 487 424 €	1 540 751 €
Fonds AIS (DCP)	6 817 808 €	7 194 453 €	7 082 748 €	8 365 528 €	8 019 963 €
Péréquation sup. AIS (fds solid)	4 833 270 €	5 846 636 €	8 229 604 €	6 312 663 €	4 668 823 €
Fonds de stabilisation		984 879 €	0 €	989 013 €	0 €
Total des compensations	50 747 893 €	52 981 114 €	51 146 982 €	53 231 408 €	51 956 378 €
Reste à charge Département	38 855 806 €	39 381 596 €	43 490 587 €	38 287 931 €	40 871 722 €
Taux de reste à charge	43 %	43 %	46 %	42 %	44 %

Si les coûts relatifs à l'APA et au RSA se sont stabilisés voire ont légèrement diminué, ceux de la PCH ont fortement augmenté en 2022.



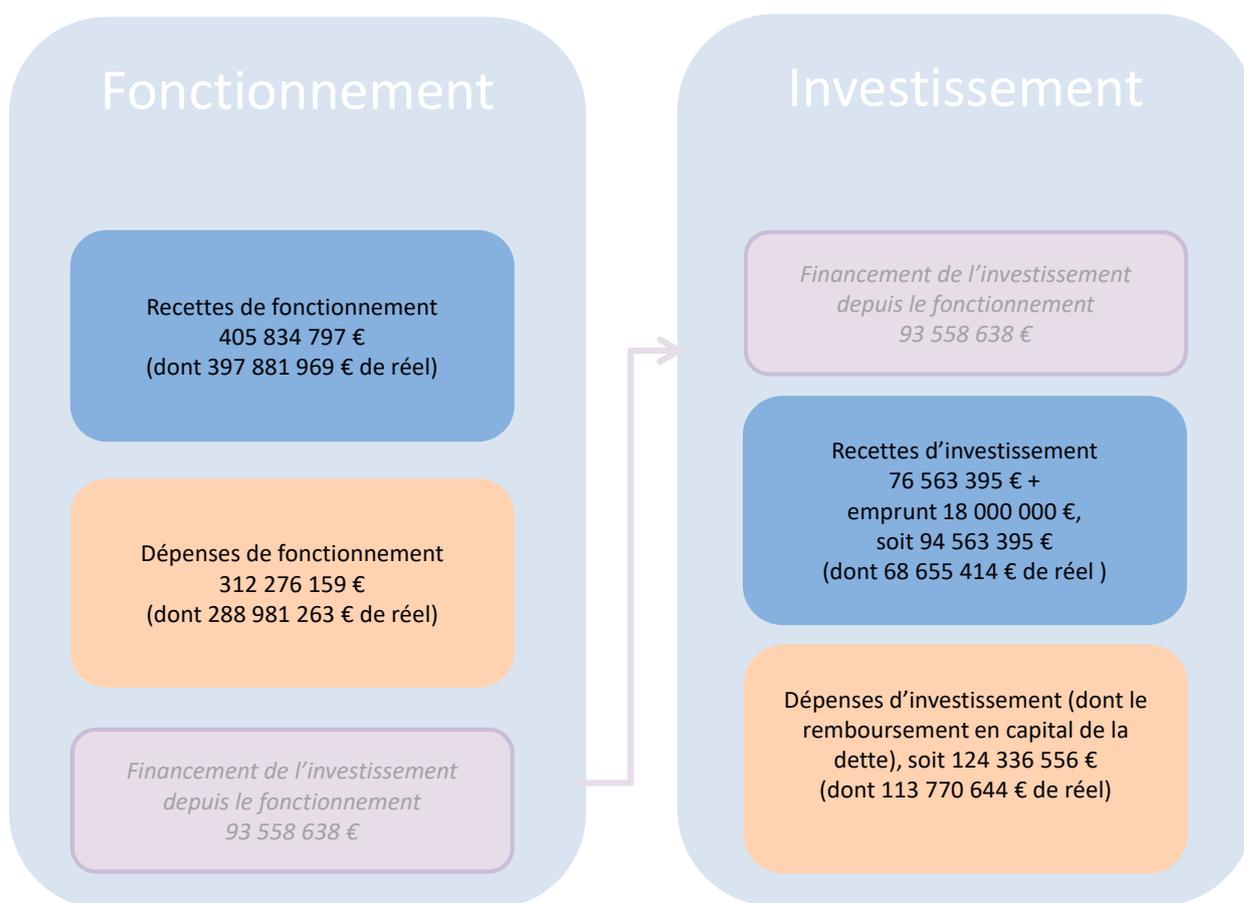
Sur l'ensemble de ces allocations, les dépenses ont augmenté de 1,3 M € et les compensations de l'Etat ont baissé de 1,2 M €, faisant augmenter le reste à charge pour le Département de 2,5 M € à hauteur de 40,9 M €.

I.3. LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE PAR L'INVESTISSEMENT

Notre collectivité, grâce notamment à sa politique d'optimisation de ses dépenses de fonctionnement, poursuit depuis plusieurs exercices son effort important de soutien à l'activité par l'investissement. Cet effort est essentiel pour le développement du territoire. Le volume record réalisé en 2022 illustre parfaitement cette volonté.

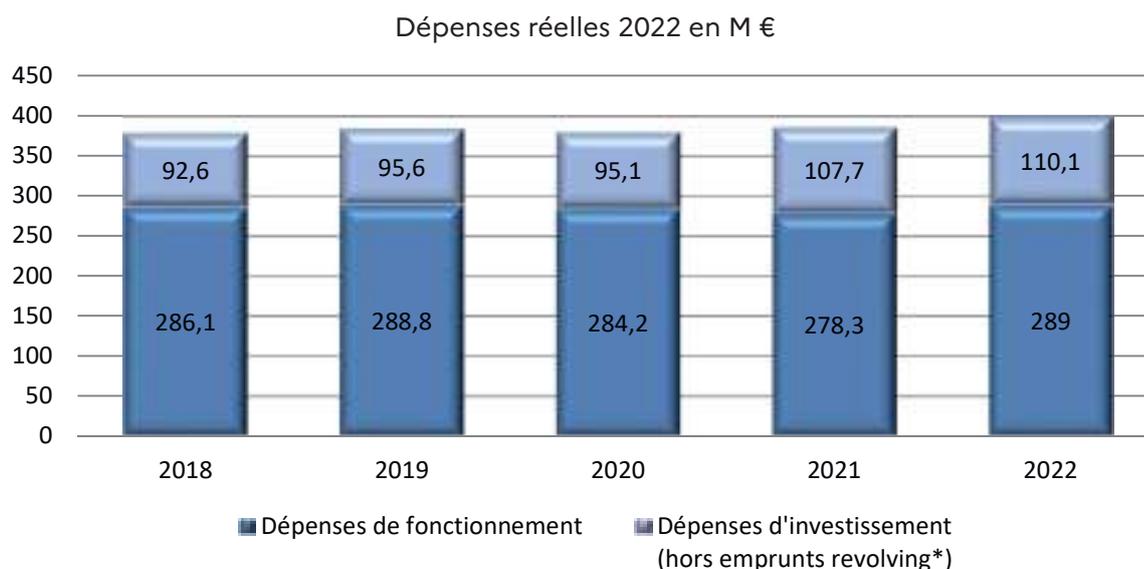
II. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

II.1. VUE D'ENSEMBLE



Résultat 2022 = Recettes – Dépenses = 63,8 M€

II.2. LES DÉPENSES



* Un emprunt revolving est un outil à la fois de financement, mais aussi de gestion de trésorerie. Il permet, selon les besoins, de procéder à des remboursements temporaires, en période de trésorerie élevée, générant ainsi des économies de fonctionnement.

II.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées s'établissent à 289 M € en 2022.

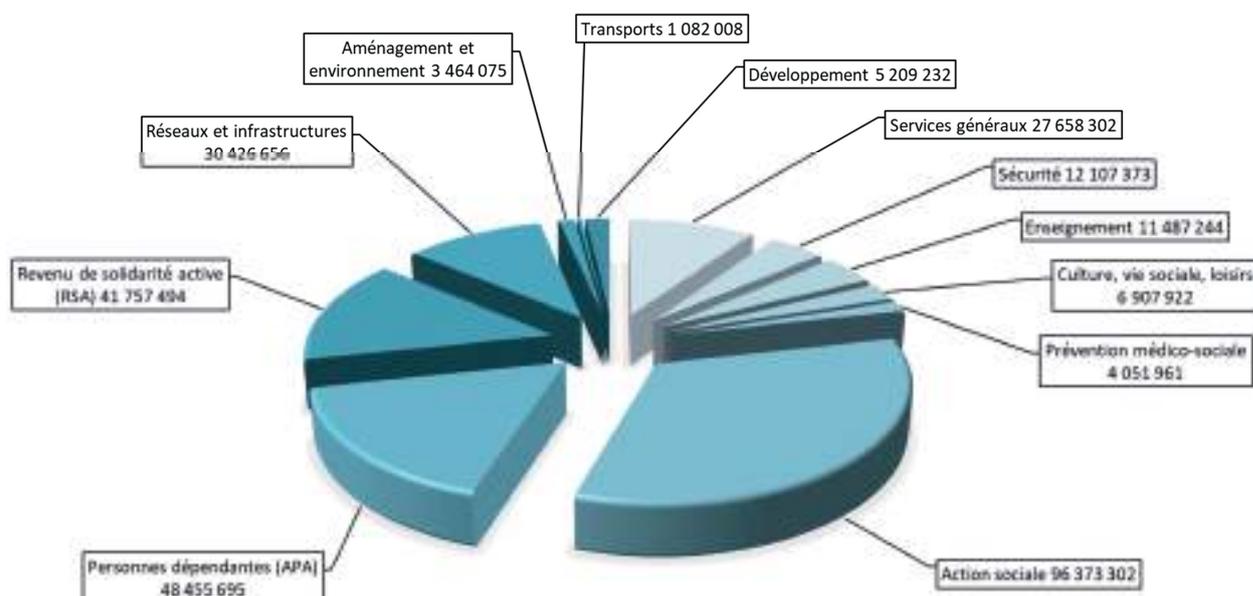
EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Années	Budget total (M €)	Réalisé (M €)	
2012	270,0	261,7	97 %
2013	276,5	267,4	97 %
2014	287,0	275,9	96 %
2015	289,3	280,6	97 %
2016	302,3	284,2	94 %
2017	298,0	286,5	96 %
2018	301,9	286,1	95 %
2019	296,6	288,8	97 %
2020	302,3	284,2	94 %
2021	297,9	278,3	93 %
2022	306,6	289,0	94 %

Le taux de réalisation global pour 2022, en fonctionnement, se situe à 94 %, soit légèrement au-dessus des exercices précédents.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Services généraux	27 658 302
Sécurité	12 107 373
Enseignement	11 487 244
Culture, vie sociale, loisirs	6 907 922
Prévention médico-sociale	4 051 961
Action sociale	96 373 302
Personnes dépendantes (APA)	48 455 695
Revenu de solidarité active (RSA)	41 757 494
Réseaux et infrastructures	30 426 656
Aménagement et environnement	3 464 075
Transports	1 082 008
Développement	5 209 232
TOTAL	288 981 263



II.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 110,1 M €, hors emprunts revolving en 2022.

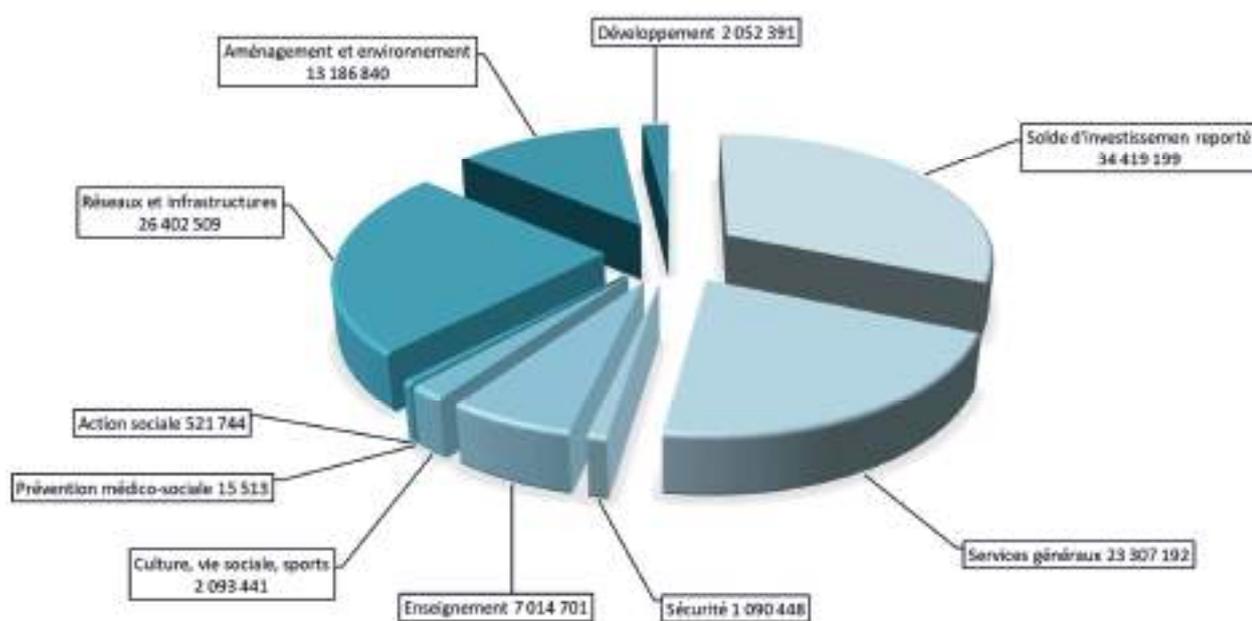
L'année 2022 est la meilleure année en termes de réalisation d'investissement, devant 2021 et devant 2014, année de réalisation de gros travaux de réparation des infrastructures routières après les crues de 2013.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS REVOLVING)

Années	Budget total (M €)	Réalisé (M €)	
2012	110,8	83,3	75 %
2013	98,5	78,1	79 %
2014	118,5	107,2	90 %
2015	99,6	90,5	91 %
2016	93,8	81,3	87 %
2017	101,9	92,0	90 %
2018	102,1	92,6	91 %
2019	101,5	95,6	94 %
2020	109,4	95,1	87 %
2021	120,6	107,7	89 %
2022	128,1	110,1	86 %

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

Solde d'investissement reporté	34 419 199
Services généraux	23 307 192
Sécurité	1 090 448
Enseignement	7 014 701
Culture, vie sociale, sports	2 093 441
Prévention médico-sociale	15 513
Action sociale	521 744
Réseaux et infrastructures	26 402 509
Aménagement et environnement	13 186 840
Développement	2 052 391
TOTAL	110 103 977

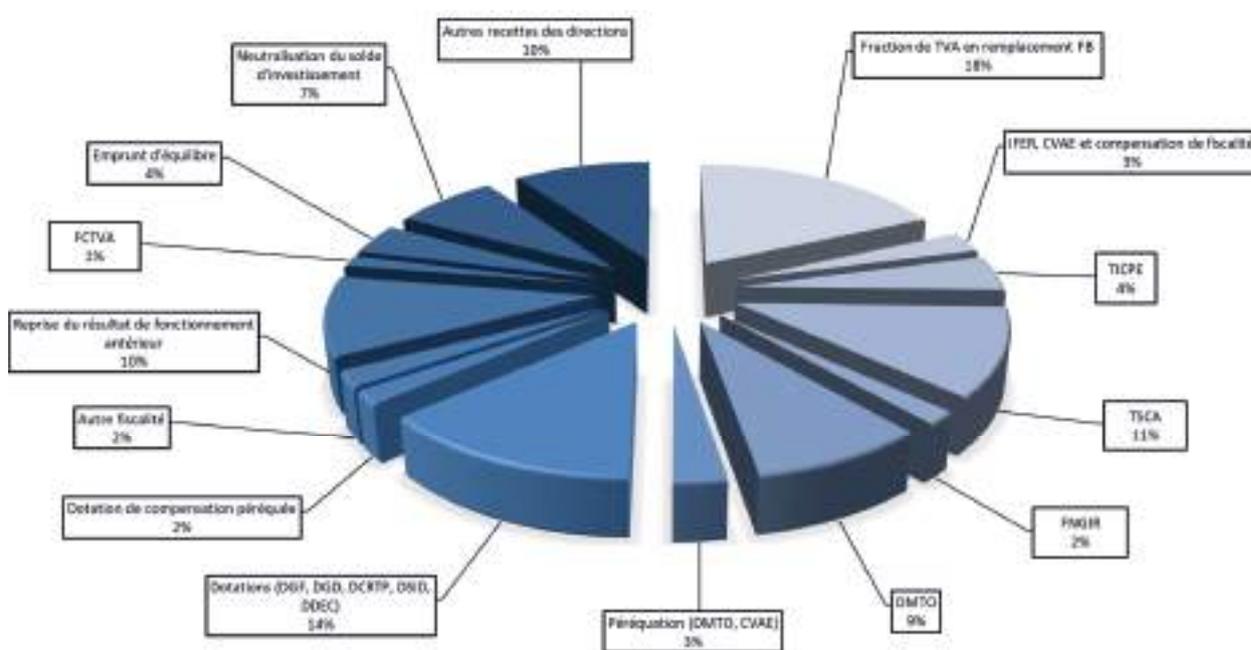


II.3. LES RECETTES

Ces recettes, fonctionnement et investissement confondus, hors emprunts revolving, se décomposent de la façon suivante :

RECETTES RÉELLES TOTALES (HORS EMPRUNTS REVOLVING)

Fraction de TVA en remplacement FB	84 437 645
IFER, CVAE et compensation de fiscalité	12 270 461
TICPE	20 970 129
TSCA	52 647 747
FNGIR	7 683 763
DMTO	41 366 233
Péréquation (DMTO, CVAE)	12 606 765
Dotations (DGF, DGD, DCRTP, DSID, DDEC)	62 642 797
Dotation de compensation péréquée	8 019 963
Autre fiscalité	9 345 133
Reprise du résultat de fonctionnement antérieur	46 869 249
FCTVA	6 266 481
Emprunt d'équilibre	18 000 000
Neutralisation du solde d'investissement	34 419 199
Autres recettes des directions	45 325 151
TOTAL	462 870 716



FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources

DMTO : Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions immobilières CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TICPE : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques TSCA : Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

DCRTP : Dotation de compensation suite à la réforme sur la taxe professionnelle DSID : Dotation de soutien à l'investissement des départements

DDEC : Dotation départementale d'équipement des collèges FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Depuis 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais remplacée par une fraction compensatrice de TVA. Cela se traduit dans le tableau des ratios ci-après par une baisse du ratio « produit des impositions directes/population ».

III. LES DONNÉES FINANCIÈRES

III.1. LES RATIOS LÉGAUX

Informations financières		2021	2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 214 €/hab	1 259 €/hab
2	Produit des impositions directes / population	124 €/hab	119 €/hab
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 481 €/hab	1 529 €/hab
4	Dépenses d'équipement brut / population	166 €/hab	165 €/hab
5	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier / population	690 €/hab	668 €/hab
6	Dotations globales de fonctionnement / population	217 €/hab	217 €/hab
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28,66 %	28,85 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,71	0,13
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,40 %	86,61 %
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,2 %	10,82 %
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	46,59 %	43,70 %

II.2. LES PRINCIPAUX COÛTS PONDÉRÉS, HORS MASSE SALARIALE

III.2.1. LES DÉPENSES LIÉES À LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Les allocations sociales représentent en moyenne :

- Pour l'APA à domicile, 5 045 € par bénéficiaire ;
- Pour le RSA, 6 250 € par foyer ;
- Pour le PCH, 6 653 € par bénéficiaire ;

III.2.2. LES DÉPENSES LIÉES À L'ÉDUCATION

- Le budget moyen consacré à 1 élève a été de 948 €.

III.2.3. LES DÉPENSES LIÉES AUX INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES

- Le budget moyen consacré à 1 km de route a été de 11 445 €.

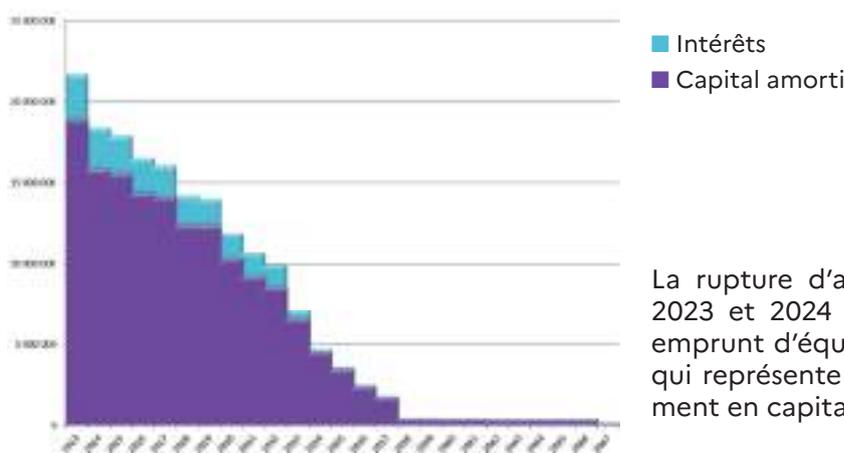
IV. ÉTAT DE LA DETTE

IV.1. DETTE PROPRE

Le montant total de l'encours est de 154 M €. La dette du Département, hors PPP (24,1 M €) et hors emprunt Pyrénia (0,10 M€), est constituée de 43 emprunts, pour un montant de capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 de 129,8 M€. A ce jour, le taux moyen de notre encours est de 1,82 % et sa durée de vie moyenne est courte : 5 ans et 8 mois. Il est composé de 83 % de taux fixes et de 17 % de taux révisibles. Selon la charte Gissler, 100% de notre encours est classé en 1A : notre dette est totalement sécurisée.

IV.1.1. EXTINCTION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le graphique ci-dessous présente une extinction des annuités de la dette existante (sans l'emprunt 2023).



La rupture d'amortissement en capital entre 2023 et 2024 s'explique par l'extinction d'un emprunt d'équilibre Société Générale de 2010, qui représente près de 3,2 M € de remboursement en capital par an.

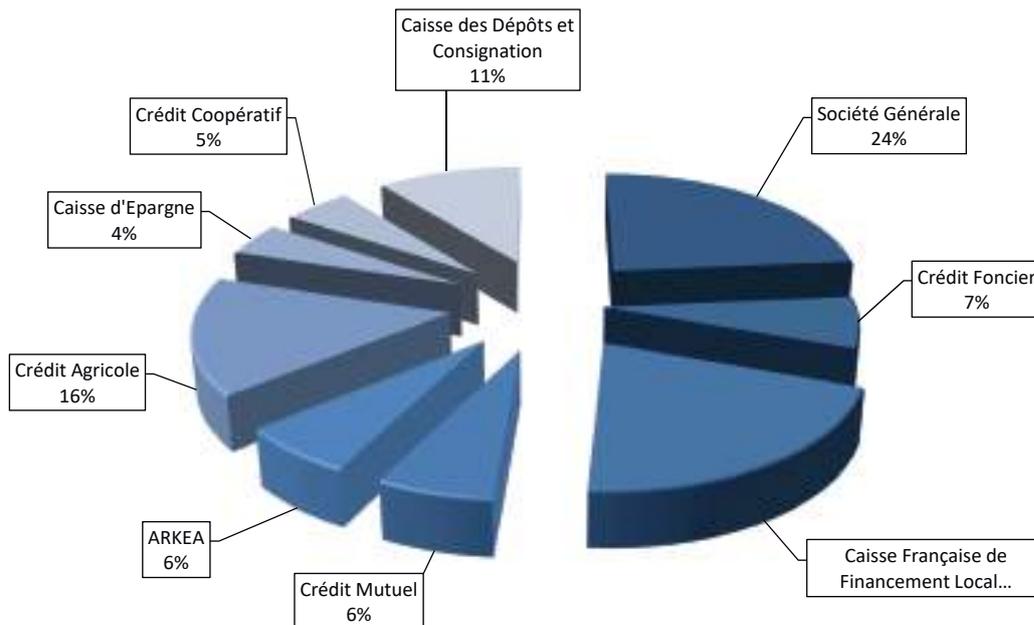
IV.1.2. RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR

L'emprunt 2022 de 18 M € a été contracté auprès de deux établissements bancaires :

- Emprunt d'équilibre de 8 M € sur 15 ans à taux fixe 1,20 % auprès du Crédit Mutuel ;
- Emprunt d'équilibre de 10 M € sur 15 ans à taux fixe 1,49 % auprès d'ARKEA.

La Société Générale conserve toujours la première place dans notre encours, comme l'an passé, en raison notamment de l'encours lié au PPP routier. L'encours de la Caisse Française de Financement Local progresse en raison de la cession de l'ensemble des prêts Banque Postale à cet établissement bancaire.

Société Générale	36 304 059
Crédit Foncier	10 600 000
Caisse Française de Financement Local	31 973 464
Crédit Mutuel	9 733 333
ARKEA	10 000 000
Crédit Agricole	24 235 933
Caisse d'Épargne	6 923 279
Crédit Coopératif	7 733 333
Caisse des Dépôts et Consignation	16 504 107
Total encours	154 007 509

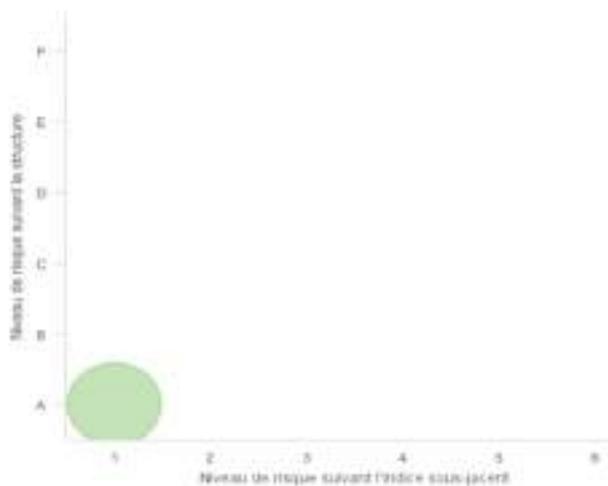


IV.1.3. RÉPARTITION DE L'ENCOURS EN FONCTION DU TYPE DE RISQUE

L'encours est constitué d'une grande majorité de taux fixes : 83 %.



La dette du Département est très sûre. Elle est entièrement classée A1 c'est-à-dire le risque le plus bas, qui correspond à des taux fixes, des taux variables, voire des taux variables encadrés, tous ces indices étant en zone Euro.



IV.2. DETTE GARANTIE

A la fin de l'exercice 2022, l'encours de dette garantie est de 260,6 M€.

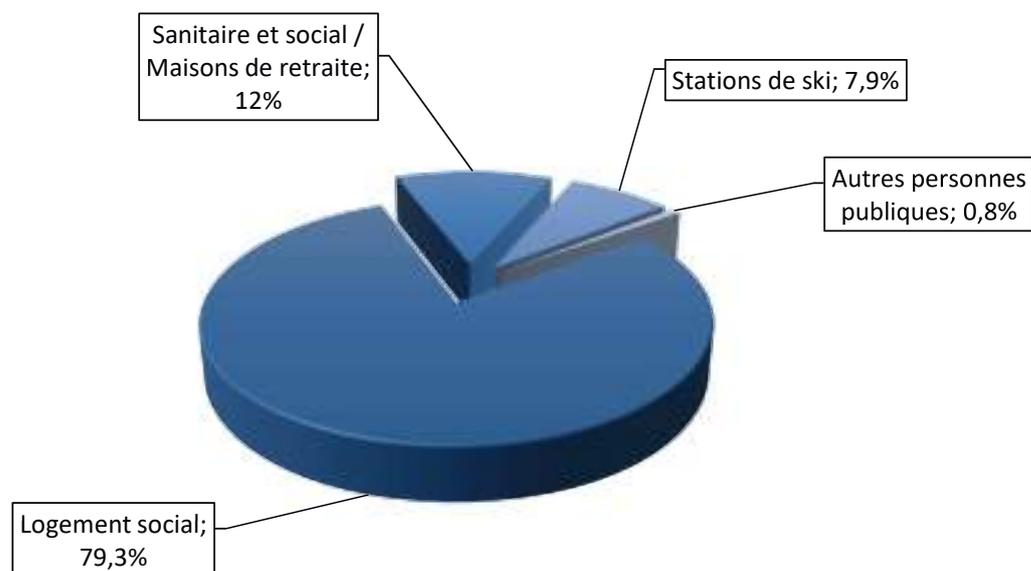
IV.2.1. ETAT DES GARANTIES ACCORDÉES EN 2022

Domaine	Nombre d'emprunts	Part garantie en 2022
Logement social	10	9 M€
Autres (Sanitaire et social et Maisons de retraite)	1	0 M€
Totaux	11	9 M€

En 2022, les garanties accordées ont été moins nombreuses qu'en 2021, et elles ont porté sur un montant moins important. En effet, en 2021, le Département avait accordé sa garantie sur 10,4 M €, contre 9 M € en 2022.

IV.2.2. ETAT DE L'ENCOURS GARANTI PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

RÉPARTITION PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE



Sans surprise, le logement social est de loin le principal secteur dans lequel le Département a accordé le plus de garanties d'emprunt. Il représente plus du trois quarts de nos garanties.

IV.2.3. ETAT DE L'ENCOURS GARANTI PAR BÉNÉFICIAIRE

Tous secteurs confondus, les principaux bénéficiaires (encours supérieurs à 3 M €) sont par ordre décroissant : l'OPH, Promologis, le SIVU du Tourmalet, la SEMI de Tarbes, le groupe SCAPA, le SIVAL, et l'association Notre Dame des Douleurs (située à Bagnères-de-Bigorre).

ÉTAT DE LA DETTE GARANTIE PAR BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2022

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2022	Annuité
BAREGES - syndicat intercommunal des thermes	827 391	63 341
PLATEAU DE LANNEMEZAN - communauté de communes	37 422	21 063
TRIE-SUR-BAISE - commune pour le CCAS	680 132	91 473
VALLEE DU LOURON - syndicat thermal et touristique	446 250	25 493
Autres Personnes Publiques	1 991 194	201 369
ARAGNOUET - station de ski	470 550	129 153
AURE 2000 - station de ski	1 584 498	302 233
CAUTERETS - Régie municipale Espace Cauterets - station de ski	0	192 724
GAVARNIE GEDRE - station de ski	57 730	4 759
LUZ - Régie - station de ski	140 284	211 510
PEYRAGUDES - SEMAP - station de ski	2 999 890	727 061
TOURMALET - SIVU (incluse dette régie Tourmalet dissoute)	10 759 607	546 856
VAL LOURON - SIVAL syndicat intercommunal Val Louron	4 578 902	201 588
Stations de Ski	20 591 460	2 315 885
AXENTIA	2 423 691	91 699
CARITAS HABITAT	250 093	3 429
ERILIA	1 501 081	57 767
ICF ATLANTIQUE	1 034 986	45 232
OPH DES HAUTES-PYRÉNÉES	128 550 703	7 196 394
PROMOLOGIS	64 550 435	3 672 919
TARBES - SEMI de Tarbes	8 320 388	602 595
Logement Social	206 631 377	11 670 035
ADAPEI - Asso départementale amis parents des enfants inadaptés	206 452	208 971
ADMR - Fédé départementale aide à domicile en milieu rural	28 594	3 951
ANRAS - Asso nationale de recherche et d'action sociale	126 926	31 802
ASEI - Agir Soigner Eduquer Insérer	770 833	69 431
CAMSP - Centre d'action médico social précoce	230 023	7 601
CAPVERN - SOLEIL ET BIGORRE maison enfants diététique thermale	965 391	102 550
CH Astugue Centre de réadaptation Le Montaigu	46 832	49 408
CH Bigorre Tarbes et Vic - CHB Centre hospitalier de Bigorre	2 208 888	135 937
CH Lannemezan	1 745 197	133 619
EPAS 65 - Ets public accompagnement et soins Hautes-Pyrénées	2 772 712	155 856
IME - Institut médico éducatif Jean-Marie Larrieu	204 000	44 248
Paralysés de France	1 534 811	131 646
Père le Bideau MECS Saint Joseph	747 594	54 475
Sanitaire et Social	11 588 254	1 129 494
ARGELÈS-GAZOST - EHPAD Canarie Vieuzac	798 563	173 879
GALAN - Accueil du Frère Jean - Maison de retraite	1 407 936	125 689
MAUBOURGUET - EHPAD Résidence Emeraude	2 549 639	143 454
RABASTENS-DE-BIGORRE - EHPAD Curie Sombres	2 896 821	244 098
SAINT-FRAI Hôpital Notre Dame Douleurs - maison de retraite	4 108 840	382 864
SCAPA	8 009 522	520 271
Maisons de Retraite	19 771 322	1 590 255
TOTAL GÉNÉRAL	260 573 606	16 907 038

Remerciements

Des photos illustrant ce document mettent en scène des personnes, collaborateurs, habitants, institutionnels ou partenaires. Nous tenons à les remercier.

Nous remercions également tous les collaborateurs du Département des Hautes-Pyrénées qui, par leur contribution, ont permis la réalisation de ce document.



Crédits

Directeur de la publication : Pascal SAUREL - **Directrice de la communication :** Valérie GAVOIS-LAMBERT
- **Chef de projet :** Michel AUSINA - **Rédaction :** Michel AUSINA, Cédric DUCLA-BOUVIER,
Services du Département - **Rapport Financier :** Anne-Laure TREUIL, Alexandre CASSAGNE,
Jean MUR, Pascal SAUREL - **Relecture :** Pascal SAUREL, Valérie GAVOIS-LAMBERT,
Camille SAUTON, Cédric DUCLA-BOUVIER, Jennifer BURGUEZ, Sylvie CHEMINADE,
Julien COURDESSES, Céline PALMADE - **Création graphique et mise en page :** Direction de la
Communication du Département des Hautes-Pyrénées - **Crédits photos :** Lula ALTHAUS,
Anthony BONAL, CDVL65, DRM, Cédric DUCLA-BOUVIER, Laurent GAITS, Eric LEMARCHAND,
M. LOUIT, Pierre MEYER/AE MEDIAS, Cédric NOT, Andres OLLOQUI, Laurent PEYRE, adobestock,
Freepik - **Impression :** Conseil Imprime Group.

Impression Mai 2023



Tous les papiers se trient et se recyclent



Département des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent - CS 71324 65013 Tarbes Cedex 9

Tél. 05 62 56 78 65

hautespyrenees.fr

Séance du 23 juin 2023

Etaient présents : Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, M. Gilles Craspay, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Poublan, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avaient donné pouvoir : Mme Maryse Carrère à M. Louis Armary, Mme Nicole Darrietort à M. Pierre Brau-Nogué, M. Frédéric Ré à Mme Véronique Thirault, M. Jean-Michel Ségnéré à Mme Geneviève Quertaimont.

VŒU POUR L'INSCRIPTION DE LA SANTE MENTALE COMME GRANDE CAUSE NATIONALE
*déposé par les groupes « Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires »,
« Nos Territoires En Commun », « Progrès & Solidarité », « Socialistes et Apparentés »*

Après lecture par Mme Laborde, le vœu suivant est adoptée à l'unanimité :

« Les troubles psychiques et mentaux concernent un nombre important de personnes : 25 % de la population mondiale sont ou seront concernés selon l'OMS et les mêmes proportions en France selon la Haute Autorité de Santé (HAS).

Ces pathologies impactent la vie sociale, professionnelle, ainsi que la santé physique des personnes concernées et de leurs proches. Un accompagnement adapté est nécessaire afin d'éviter les prises de risques pour ces personnes et leur entourage (proches et société dans son ensemble). Cet accompagnement est aussi le moyen indispensable de favoriser les chances de rémission, ou du moins une vie la plus normale et sereine possible.

Or, les Assises de la Santé mentale - qui se sont déroulées en septembre 2021 - ont mis en lumière une situation critique du secteur de la psychiatrie – parent pauvre de la médecine – qui accuse des besoins croissants, et le manque parfois dramatique de ressources pour y faire face. Cette situation est le fruit de plusieurs décennies de baisse de moyens et aggravée par une recrudescence des malades (glissements) durant les confinements de la crise Covid.

Un rapport du Sénat du 15 décembre 2021 – intitulé « Après le choc sanitaire, réinvestir la santé mentale » - indique dans ses conclusions : « *Nous ne pouvons qu'être inquiets sur la capacité de notre système de soins, aujourd'hui, à apporter une réponse adéquate à ces enjeux, particulièrement en pédopsychiatrie.* »

La Cour des comptes préconise d'ailleurs de dresser l'état des lieux de cette spécialité, mais il apparaît déjà qu'il existe seulement 600 pédopsychiatres pour près de 10 millions d'enfants et 800 médecins scolaires, soit un médecin pour 15 000 élèves. Les centres médico-psychologiques infanto-juvéniles (CMP-IJ), qui constituent le principal point d'entrée pour un parcours de soins sont, quant à eux, dépassés par les demandes.

Si - grâce à l'hôpital bi-départemental (Hautes-Pyrénées et sud de la Haute-Garonne) de Lannemezan - notre territoire possède une structure hospitalière de pointe et deux cliniques privées, il n'en demeure pas moins fragile pour répondre aux besoins actuels et futurs des patients. Outre la vétusté de certaines unités, la démographie médicale pose des difficultés pour fidéliser les praticiens - notamment des pédopsychiatres titulaires - et assurer ainsi la pérennité du service rendu à la population.

C'est pourquoi, compte tenu :

- de l'augmentation annoncée des besoins de prise en charge psychiatriques et pédopsychiatriques ;
- des difficultés à avoir des praticiens titulaires ;
- des capacités de prise en charge des patients dans notre département ;
- de l'état très vieillissant de nombreux pavillons de l'hôpital de Lannemezan.

Les élus signataires de ce vœu :

- alertent les services de l'Etat, et tout particulièrement l'Agence Régionale de Santé, sur l'avenir de la psychiatrie et notamment de la pédopsychiatrie, au regard des enjeux futurs ;
- proposent que la santé mentale et la psychiatrie soient élevées en grande cause nationale - tel que cela a été proposé par la Fédération Hospitalière de France dans ses « 30 ambitions » - afin de répondre aux besoins actuels et futurs des patients ;
- demandent que l'hôpital de Lannemezan soit soutenu en urgence pour une mise en place de son plan pluriannuel d'investissement permettant une prise en charge digne des usagers et des conditions de travail adaptées pour les personnels et les praticiens. »

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. PÉLIEU', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

Séance du 23 juin 2023

Etaient présents : Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, M. Gilles Craspay, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Poublan, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avaient donné pouvoir : Mme Maryse Carrère à M. Louis Armary, Mme Nicole Darrietort à M. Pierre Brau-Nogué, M. Frédéric Ré à Mme Véronique Thirault, M. Jean-Michel Ségnéré à Mme Geneviève Quertaimont.

VŒU POUR LA PRESERVATION DES HAUTES-PYRENEES FACE AUX MENACES LIEES AU LOUP
*déposé par les groupes « Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires »
et « Socialistes et Apparentés »*

Après lecture par Mme Péraldi, le vœu suivant est adopté par 30 voix pour, 1 contre (Mme Ancien), 1 abstention (M. Larrazabal), M. Laval et Mme Siani Wembou n'ayant pas participé au vote :

« Le retour du loup dans les Hautes-Pyrénées est désormais attesté et pose un réel questionnement sur son incidence sur l'avenir des économies agricole et touristique, sources majeures de développement et de vitalité des vallées des Hautes-Pyrénées.

Concernant l'agriculture, le retour de ce prédateur est d'autant plus problématique que le département possède un important cheptel à viande conduit de manière extensive, notamment grâce au pastoralisme en estives. Pendant plusieurs mois de l'année, les animaux évoluent ainsi en liberté. Les problèmes spécifiques de la filière ovine à viande accentuent la dépendance à ce mode d'élevage traditionnel. Si le mouton de Barèges-Gavarnie – race ancienne et seul mouton en France bénéficiant d'une AOP – ne doit son existence fragile qu'à la pratique de ce pastoralisme extensif, il en est de même pour de nombreux élevages bovins, y compris de plaine, dont l'équilibre financier dépend de la pratique de l'estivage. Loin d'être anachronique, cette dernière répond à une demande sociale de plus en plus forte de viande de qualité produite dans le respect du bien-être animal.

Le tourisme de montagne dépend quant à lui beaucoup plus du pastoralisme que le public ne l'imagine au premier abord. Il permet en premier lieu le maintien des paysages des prairies d'altitude et leurs vastes panoramas (milieu ouvert) que souhaitent les nombreux marcheurs estivaux. Les randonnées en milieux broussailleux et forestiers comptent, quant à elles, parmi les moins prisées. Le pacage de ces estives a également un rôle central pour la pratique du ski, qu'il soit alpin, de fond ou de randonnée. La disparition des troupeaux amènerait avec elle des surcoûts (fauche mécanique) pour les stations dont l'équilibre budgétaire a été déjà bien fragilisé ces dernières années (Covid, hausse des coûts de l'énergie, etc) et qui doivent réaliser des investissements coûteux pour rester attractives. L'embroussaillage rendrait également impossible la pratique du ski de randonnée, dont la demande est pourtant en hausse constante.

Les prairies d'altitude sont également un moyen prouvé de minimiser les risques d'avalanches et assurent ainsi la sécurité de tous les usagers de la montagne en hiver. Leur embroussaillage poserait également un autre risque majeur, lié cette fois-ci aux incendies.

Le réseau hydrographique serait lui aussi impacté, car les prairies permettent une meilleure infiltration de l'eau jusqu'aux nappes phréatiques que les forêts ou les zones embroussaillées.

Enfin, des pans entiers de la riche biodiversité - tant végétale qu'animale - liée aux prairies d'altitude seraient menacés, tant ces dernières dépendent du maintien d'une activité pastorale.

L'Etat a certes prévu un nouveau Plan national Loup, censé gérer la cohabitation entre les éleveurs et le loup, mais les mesures annoncées n'empêchent en rien l'installation pérenne des loups sur le territoire haut-pyrénéen.

C'est pourquoi, compte tenu

- de l'arrivée des premiers loups sur le territoire départemental, sans qu'aucune meute ne se soit encore installée de manière pérenne ;
- des répercussions sur l'élevage, les paysages, le tourisme, l'eau et la biodiversité, si une telle implantation avait lieu ;
- de l'insuffisance des mesures prévues à ce jour pour éviter l'installation durable de loups et par conséquent le déclin de la vie en montagne.

les élus du Conseil départemental, signataires de ce vœu :

- réaffirment leur soutien au monde agricole et à la pratique du pastoralisme pour toutes les aménités qu'ils apportent au territoire ;
- souhaitent que le futur Plan National d'Actions sur le loup - qui fait actuellement l'objet d'une concertation nationale - inscrive le département des Hautes-Pyrénées comme une zone d'exclusion du loup ;
- demandent pour cela la mise en place de toutes les mesures permettant de lutter efficacement contre l'implantation de meutes de loups sur le territoire départemental. »

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke ending in a vertical tick.

Michel PÉLIEU